



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION BOURGOGNE

L'ÉTAT EN BOURGOGNE

EN 2009

Activités des services
déconcentrés
à l'échelon régional

Sommaire

<u>INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES.....</u>	<u>5</u>
<u>DÉLÉGATION DE L'AVIATION CIVILE POUR LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTÉ.....</u>	<u>11</u>
<u>PÔLE ÉDUCATION FORMATION.....</u>	<u>15</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....</u>	<u>21</u>
<u>DÉLÉGATION RÉGIONALE AU TOURISME.....</u>	<u>29</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE.....</u>	<u>35</u>
<u>DÉLÉGATION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ.....</u>	<u>43</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DU COMMERCE EXTÉRIEUR.....</u>	<u>51</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES.....</u>	<u>55</u>
<u>DÉLÉGATION AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT.....</u>	<u>65</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.....</u>	<u>71</u>
<u>DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES.....</u>	<u>75</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT.....</u>	<u>85</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES.....</u>	<u>101</u>
<u>DIRECTION INTER-RÉGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE.....</u>	<u>111</u>
<u>DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS.....</u>	<u>117</u>
<u>DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES CENTRE-EST DIJON.....</u>	<u>123</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉGION BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR.....</u>	<u>125</u>
<u>DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE.....</u>	<u>129</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT.....</u>	<u>133</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT.....</u>	<u>141</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT.....</u>	<u>149</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT.....</u>	<u>153</u>

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Directeur par intérim : M. Éric LAGARDÈRE

Adresse : 2, rue Hoche

BP 1509

21035 DIJON CEDEX

Tel : 03.80.40.67.67

Fax : 03.80.40.68.00

Mail : dr21-dir@insee.fr

Effectif physique au 01.01.2010 : 140

Budget annuel de fonctionnement courant pour 2009 : 631 908 €

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

A) LES MISSIONS DE LA DIRECTION RÉGIONALE SONT AU NOMBRE DE CINQ

a) Produire une information statistique fiable Sur les entreprises et les ménages pour la Bourgogne

Tant dans le cadre d'opérations nationales que dans celui d'initiatives régionales, départementales ou locales. De plus, la direction régionale de Bourgogne a, avec celle de Champagne-Ardenne, une compétence nationale sur l'exploitation des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS).

b) Gérer les répertoires des entreprises et établissements (SIRENE) et des personnes

La DR a compétence sur la Bourgogne, la Franche-Comté et l'Alsace pour les répertoires démographiques et sur la Bourgogne, la Franche-Comté et cinq départements de Rhône-Alpes (Ain, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie) pour SIRENE.

c) Analyser, diffuser et expliquer cette information

La mise à disposition de l'information s'organise autour de trois lignes directrices :

- assurer la plus large diffusion de l'information par le moyen d'internet : le site www.insee.fr et sa partie régionale www.insee.fr/bourgogne offrent de plus en plus d'informations en libre accès ;
- assurer grâce à Service Insee Contact, service d'orientation centralisé, l'orientation des demandeurs d'information et compléter ce dispositif par un réseau d'intermédiaires locaux ;
- développer les réponses spécifiques aux problématiques des acteurs publics en région (services déconcentrés de l'État, collectivités locales, organismes consulaires) par des études conduites en partenariat.

d) Observer et détecter les besoins d'information économique et sociale dans l'ensemble de la Bourgogne

Notamment dans le cadre du Réseau d'information économique et sociale (RIES).

e) Gérer les personnels, matériels, équipements et budgets liés aux différentes activités de l'établissement

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

A) LES OPÉRATIONS DE PRODUCTION STATISTIQUE

En 2009, une nouvelle enquête annuelle de recensement a eu lieu (comme tous les ans depuis 2004) en janvier-février pour les ménages et en mars pour les communautés. Les résultats de cette enquête ont été utilisés, ainsi que ceux des enquêtes annuelles de 2005 à 2008, afin de calculer les populations légales millésimées au 1er janvier 2007 et prenant effet au 1er janvier 2010. Une nouvelle fois, une attention particulière a été portée à la qualité des résultats des différentes enquêtes de recensement, notamment celle de 2009, à la vérification des calculs des populations légales et à la communication à faire, auprès des communes, pour leur diffusion (fin 2009, pour la première fois, des populations légales ont été communiquées aux communes, et ce, 12 mois après la précédente communication, et ainsi de suite tous les ans).

Pour le reste, le programme de travail statistique, pour l'année 2009, a d'abord été guidé par la réalisation des travaux confiés par les maîtrises d'ouvrage nationales.

Dans le même temps, le service statistique a poursuivi le développement de la démarche qualité. Pour ne citer que quelques actions entreprises :

- Organisation de réunions d'information INSEE / Acteurs communaux sur le suivi de la collecte du recensement, sur la mise à jour des répertoires d'immeubles localisés, sur les calendriers des diverses opérations réalisées en partenariat.
- Participation à la mise en place de la collecte par Internet de l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie. La collecte par Internet (qui a commencé, France entière, par la transmission de l'enquête de juillet 2009, c'est-à-dire début août 2009) devrait contribuer, à terme, à améliorer la qualité des résultats de cette enquête. Les premiers taux de réponse, via ce canal, sont encourageants.
- Visites ciblées à des hôteliers et à des campings non-répondants chroniques afin de cerner les motivations de leur non-réponse.
- Poursuite de la dématérialisation des échanges avec les communes pour ce qui concerne la gestion du fichier électoral et du fichier de l'état civil.
- Prise en compte des auto-entrepreneurs dans le répertoire SIRENE.
- Poursuite de la dématérialisation des échanges avec les centres de formalité des entreprises pour ce qui concerne la gestion du répertoire SIRENE.
- S'agissant de l'accueil SIRENE, mise en œuvre des engagements de déploiement du référentiel Marianne dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

B) LES ÉTUDES

En 2009, les investissements d'études, réalisées pour la plupart en partenariat avec des acteurs publics locaux, ont débouché sur les publications suivantes, toutes consultables sur www.insee.fr/bourgogne et pour les plus récentes en format html.

1) 2 dossiers

- " Regards sur les quartiers des grandes villes de la Nièvre et de l'Yonne "
- " Deux semestres très différents pour une année difficile "

2) 10 publications de format plus réduit

- " Plus du tiers des bourguignons en emploi partiront à la retraite d'ici 2020 "

- " L'économie du Charolais structurée par l'emploi industriel "
- " 24 pôles de quartier à Dijon "
- " Davantage de logements, pour moins d'occupants "
- " 22 000 emplois salariés liés au tourisme en Bourgogne "
- " Les services en Bourgogne : 120 000 salariés en appui des 113 000 salariés de l'industrie "
- " La Bourgogne gagne des habitants autour des villes-centres et le long des grands axes "
- " Bilan 2008 de l'hôtellerie de tourisme en Bourgogne : Net recul au second semestre, surtout de la clientèle étrangère "
- " Saison 2009 dans les campings : Bonne saison 2009 dans les campings bourguignons "
- " Saison 2008 dans les campings : la clientèle française redonne des couleurs au camping en Bourgogne "

3) Ainsi que 3 notes de conjoncture trimestrielle

C) LA MISE À DISPOSITION DE L'INFORMATION

En 2009, les pages Bourgogne du site internet de l'INSEE www.insee.fr/bourgogne ont été souvent visitées. Toutes les informations mises en ligne sont gratuites.

En juillet 2009, ont été mises à disposition les données détaillées, sociales et démographiques, du recensement de la population (population millésimée au 1er janvier 2006).

Une lettre électronique mensuelle (deuxième jeudi de chaque mois, sauf en août) informe les internautes des nouveautés accessibles sur le site.

L'abonnement/désabonnement s'effectue en ligne : 796 abonnés en décembre 2009 pour la lettre électronique.

D) LA COMMUNICATION EXTERNE

Pour faire connaître à un large public l'INSEE (communication institutionnelle) et les études ou analyses réalisées, notamment en Bourgogne, la direction régionale de l'INSEE a réalisé 27 actions de communication externe qui ont permis d'être en contact avec une quarantaine de journalistes et de rencontrer 800 personnes. La première mise à disposition des résultats du nouveau recensement de la population et la présentation d'un dossier " quartiers " sur des villes moyennes de Bourgogne ont constitué les faits majeurs de la communication externe.

E) LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

En 2009, dans le prolongement du chantier de rénovation des chaufferies réalisé en 2008 et ayant nécessité des travaux de désamiantage, une nouvelle opération de retrait d'amiante dans un local technique du bâtiment A a été menée, financée par des crédits d'investissements gérés par la direction générale de l'INSEE.

Par ailleurs, compte tenu de l'avancement du projet de localisation du centre de formation de la DRFIP et de la Délégation départementale des services sociaux des services financiers dans les bâtiments occupés actuellement par la direction régionale de l'INSEE, des actions ont été entreprises pour libérer les surfaces réservées à ces deux entités.

III- PERSPECTIVES 2010

A) LE MOYEN TERME DE L'INSEE

L'INSEE, en collaboration avec les services statistiques ministériels, a engagé en 2009 un programme de réflexion sur ses orientations de moyen terme à horizon 2015 ; l'année 2010 en sera la première année de mise en œuvre. Concrètement, il s'agira d'ici à 2015 :

- De développer l'action régionale et de renforcer les moyens qui y sont consacrés.
- De mettre en place une gestion totale de la qualité (approche TQM - Total Quality Management) dans les activités de la direction régionale.
- De faire évoluer la gestion des ressources humaines vers une référence aux métiers.
- De gérer l'arrivée progressive de progiciels ministériels de gestion comme SIRHIUS (système d'informations des ressources humaines) ou CHORUS (système d'information financière de l'État).

B) LES OPÉRATIONS DE PRODUCTION STATISTIQUE

Le programme de travail du service statistique, pour l'année 2010, est d'abord guidé par la réalisation des travaux confiés par les maîtrises d'ouvrage nationales.

En 2010, une nouvelle enquête annuelle de recensement aura lieu (comme tous les ans depuis 2004) en janvier-février. Les résultats de cette enquête seront utilisés, ainsi que ceux des enquêtes annuelles de 2006 à 2009, afin de calculer les populations légales millésimées au 1er janvier 2008 et prenant effet au 1er janvier 2011. Une nouvelle fois, une attention particulière sera portée à la qualité des résultats des différentes enquêtes de recensement, notamment celle de 2010 et à la vérification des calculs des populations légales.

Des nouveautés sont attendues en 2010 dans les travaux statistiques. Pour n'en citer que quelques unes :

- La collecte 2010 du recensement portera, en janvier-février, à la fois sur les ménages et sur les communautés.
- En lien avec le niveau national, la méthode d'estimation de l'emploi au 31 décembre de chaque année va être revue afin de tenir compte de l'amélioration de la qualité des fichiers administratifs et de la nouvelle méthode de recensement.
- S'agissant de la gestion du répertoire SIRENE, l'impact fort du nouveau régime auto-entrepreneur, mis en place au 1er janvier 2009, risque de se poursuivre dans les mois à venir. Hormis la prise en compte des nouvelles créations d'entreprise, nous aurons à prendre en charge toutes les modifications sur les entreprises déjà créées, ainsi que les cessations d'activité ou les changements de régime.

Pour finir, la démarche qualité se poursuivra, voire s'intensifiera.

C) LES ÉTUDES ET L'ACTION RÉGIONALE

En 2010, les études seront concentrées autour de trois axes prioritaires en prolongement du mouvement amorcé en 2009 :

- Diagnostic forces et faiblesses d'un territoire.
- Contribution à l'anticipation des évolutions démographiques et économiques.
- Contribution à l'évaluation des politiques publiques.

La thématique du développement durable fera l'objet d'investigations.

L'offre de l'INSEE continuera d'être portée à la connaissance des différents publics, que ce soit dans le cadre d'opérations locales ou de démarches nationales. Les modalités de mise à disposition de

l'information continueront à être améliorées : enrichissement de www.insee.fr/bourgogne et multiplication des publications " en html " .

D) LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Compte tenu de la disponibilité d'une partie des locaux de la direction régionale, deux services de la sphère Finances seront prochainement installés : le centre de formation de la DRFIP et la délégation départementale des services sociaux. Les travaux d'aménagement sont prévus en 2010.

Suite à des désordres constatés sur une partie du parking de la direction régionale, un dossier de réfection est en cours.

Par ailleurs, la rénovation du bâtiment A est en projet : le dossier de maîtrise d'œuvre doit être mené à terme d'ici à la fin d'année 2010, pour un démarrage des travaux au début de 2011.

DÉLÉGATION DE L'AVIATION CIVILE POUR LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTÉ

Délégué : M Jacques AMOYAL

Adresse : Délégation de l'Aviation Civile Bourgogne Franche-comté
BP 81
21604 LONGVIC CEDEX

Tél : 03-80-65-07-20

Fax : 03-80-65-07-37

Mail : jacques.amoyal@aviation-civile.gouv.fr

Effectifs : 12 agents

Budgets : 120 000 €

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La Délégation Bourgogne Franche Comté pour l'Aviation Civile a compétence sur les huit départements de ces deux régions. Elle compte une douzaine d'agents. Son siège est situé à LONGVIC.

Elle fait partie de la direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Inter Régionale Nord Est (DSACIR/NE) qui se situe à Strasbourg.

En coordination avec les services de la DSACIR-.NE, la Délégation assure :

A) DES MISSIONS RÉGALIENNES

- Traitement des manifestations aériennes;
- Traitement des obstacles (pylônes de téléphonie mobile, etc.);
- Traitement des dossiers d'urbanisme vis à vis des servitudes aéronautiques;
- Traitement des activités aériennes ponctuelles ou permanentes (voltige, parachutisme, aéromodélisme);
- Établissement des documents de planification (PEB – PSA), et des arrêtés préfectoraux de police des aérodromes;
- Traitement des problèmes d'environnement autour des aérodromes;
- Lancement et suivi des procédures administratives d'ouverture (ou de fermeture) d'aérodrome;
- Enquêtes techniques lors des accidents d'aéronefs;
- Traitement des infractions relevant du code l'aviation civile;
- Suivi et contrôle de la sûreté aéroportuaire de l'aérodrome de DIJON LONGVIC sous l'autorité du préfet.

B) DES MISSIONS DE SURVEILLANCE

- De l'aviation légère par la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques;
- L'immatriculation des ULM;
- L'organisation des examens aéronautiques;
- Le suivi et le contrôle des sociétés de travail aérien, des écoles de pilotages, des associations d'aviation légère, des unités d'entretien d'aéronefs;

- Le suivi et contrôle de la sécurité du transport aérien (compagnies et aéronefs commerciaux) au travers de contrôles inopinés, est quant à lui effectué par les contrôleurs techniques de la DSAC NE;
- L'homologation et la surveillance des aérodromes.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

A) LE SUIVI DES AÉRODROMES

1) L'aérodrome de DIJON-LONGVIC

L'affectataire principal est le ministère de la défense, l'affectataire secondaire étant l'Aviation Civile.

Cette dernière a confié la gestion aéroportuaire de la zone civile à la CCI de DIJON par le biais d'une concession qui s'étend jusqu'au 31/12/2011.

Le projet "renaissance" est toujours d'actualité. Celui-ci représente un coût de 23 000 000€ dont 18 500 000€ d'investissement.

Ce projet vise à rétablir des liaisons régionales (vers Bordeaux et Toulouse) en 2010, ainsi qu'une liaison "low cost" internationale (vers Londres notamment).

Une enquête publique, qui est un préalable au lancement des travaux a été lancée et les travaux ont débuté à l'automne 2009, par le reconditionnement de l'aérogare.

Il est à noter, par ailleurs, que la révision du P.E.B. de l'aérodrome de DIJON-LONGVIC est toujours en cours et a été initiée dans le cadre de la mise aux nouvelles normes de tous les P.E.B. Ce dossier est principalement de la compétence du préfet et du Ministère de la Défense.

La Délégation Bourgogne Franche-Comté assiste la préfecture dans la mise en œuvre des mesures de sûreté mises en place sur cet aérodrome (COS, CLS...).

Un audit de sûreté de cet aérodrome a été réalisé en 2009 et les actions correctives préconisées ont été réalisées.

2) Les autres aérodromes

La région de Bourgogne est dotée de 24 aérodromes qui sont ouverts à la circulation aérienne publique (CAP) à l'exception de 2 d'entre eux (Tournus et Nuits Saint Georges).

5 aérodromes assurent la déserte commerciale de la région. Il s'agit de Dijon-Longvic, Saint-Yan, Auxerre-Branches, Chalon-Champforgeuil et Nevers-Fourchambault.

19 sont le siège d'une activité presque exclusive d'aviation légère.

Par ailleurs, on dénombre 28 plateformes ULM et 21 aérodromes privés.

La mission de la Délégation Bourgogne Franche Comté est d'assurer la sécurité des aéronefs et du public sur les aérodromes et à leur voisinage, notamment :

- En établissant les consignes d'utilisation des aérodromes et la mise à jour de la documentation aéronautique;
- En participant à la surveillance des aérodromes (11 audits ont été réalisés en 2009);
- Et en traitant les problèmes de nuisances, d'environnement et de sûreté qui peuvent se poser.

En application de la loi de décentralisation, la quasi-totalité des aérodromes civils sont devenus, désormais, la propriété des collectivités locales.

B) LES ACTIVITES AÉRIENNES

La Délégation définit les consignes d'utilisation des aérodromes et traite les questions relatives aux activités aériennes de l'Aviation Générale.

Elle a instruit plusieurs dossiers d'infraction à l'encontre de pilotes.

12 accidents d'aviation (ayant causé 2 morts et 3 blessés) et 4 incidents aériens ont fait l'objet d'une enquête technique en Bourgogne.

C) LES AVIS AUX PRÉFECTURES

Ont ainsi été traité :

- 46 dossiers de manifestations aériennes;
- 3 fermetures de plateformes ULM;
- Pas de création d'aérodrome privé ni d'hélistation en 2009.

Un certain nombre d'avis sur l'activité des sociétés de travail aérien : photographie, traitement agricole et largage de parachutiste a également été fourni.

D) LA FORMATION AÉRIENNE ET L'AVIATION LÉGÈRE

L'essentiel de la formation et de l'activité d'aviation légère en Bourgogne est assuré par les aéroclubs et associations aéronautiques au nombre de 42 dont :

- 27 associations vol moteur;
- 5 associations vol à voile;
- 10 associations ULM;
- 8 écoles hélicoptère;
- 20 écoles de formation au pilotage des ULM.

Auxquels s'ajoutent 2 centres de parachutisme situés sur les aérodromes de Chalon - Champforgeuil et de Saint Florentin-Chéu.

La Délégation Bourgogne Franche Comté a assuré également l'organisation des sessions d'examen théorique de pilotes privés au bénéfice de 240 candidats et a renouvelé environ 1300 licences de pilotes privé.

Elle assure la tutelle de l'État sur les aéroclubs et associations, notamment en matière de qualité de formation et d'aides diverses.

Diverses aides aux jeunes pilotes sont distribuées au travers des associations aéronautiques et aéroclubs.

E) L'IMMATRICULATION DES ULM

La Délégation assure l'identification des ULM.

Environ 426 ULM sont en état de vol et ont leur carte d'identification en état de validité en Bourgogne.

III- PERSPECTIVES 2010

Le projet RENAISSANCE devrait être achevé en 2010.

Une convention entre l'État et le Conseil Régional, pour la gestion de la zone civile de l'aéroport de DIJON-BOURGOGNE, devrait être négociée avant fin 2011, date de la fin de la concession État / CCI.

Les principales missions de la Délégation BFC continuent à se répartir au profit de tâches que lui

confient les préfectures et celles réalisées pour le compte propre de la direction de la Sécurité de l'Aviation Civile. (D.S.A.C.) dont elle fait partie, et qui est devenu depuis le 1er janvier 2009 un service à compétence nationale

L'évolution de la DGAC se poursuit avec un projet de création d'un contrôle aérien européen unifié (le F.A.B.E.C.) qui risque d'impacter fortement, à moyen terme, son organisation actuelle.

PÔLE ÉDUCATION FORMATION

Recteur : Mme Florence LEGROS

Adresse : 51, rue Monge

BP 1516

21 033 DIJON CEDEX

tél : 03 80 44 84 00

Fax : 03 80 44 84 28

Mail : sg@ac-dijon.fr

Site internet : <http://www.ac-dijon.fr>

Effectifs :

278 785 élèves, 33 013 étudiants, 30 219 personnels, 2060 écoles, 191 collèges, 94 lycées, 3 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), une université (présente sur 6 sites géographiques).

Budgets : (exercice 2010)

BOP	Masse salariale	Fonctionnement	TOTAL
140 : 1 ^{er} degré	451 510 776	793 559	452 304 335
141 : 2 nd degré	715 315 696	3 703 406	719 019 102
214 : soutien	30 551 630	5 639 262	36 190 892
230 : vie de l'élève	39 380 497	46 235 090	85 615 587
TOTAL	1 236 758 599	56 371 317	1 293 129 916

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

L'académie de Dijon met en œuvre la politique des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire bourguignon. Dans ce cadre, elle exerce la mission de formation initiale à destination des élèves et des étudiants. De même, elle contribue à l'insertion professionnelle des jeunes et à la formation continue des adultes.

Elle assure par ailleurs l'organisation scolaire, l'action éducative, l'orientation des élèves, la gestion des examens et concours.

Relèvent également de ses attributions : la formation, la gestion administrative et financière des personnels d'État affectés dans l'académie.

Enfin, elle assure le suivi des lycées et collèges dans les domaines juridiques et financiers.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

A) POURSUIVRE LA RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

1) Continuer la transformation des BEP en baccalauréats professionnels en trois ans

La mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans pose l'égalité de dignité des formations des différentes voies du lycée. Elle tend à offrir à tous les lycéens des possibilités d'insertion professionnelle de qualité.

Engagée dès la rentrée 2008, la rénovation de la voie professionnelle s'est poursuivie à la rentrée 2009. Les BEP non encore transformés ont été remplacés par des baccalauréats professionnels en trois ans, majoritairement dans le secteur industriel. Au total 3196 places sont proposées à la rentrée 2009 en seconde de baccalauréat professionnel en trois ans contre 2352 en 2008.

Seules subsistent 336 places de BEP dans les filières non rénovées au niveau national : " carrières sanitaires et sociales " et " conduite routière ".

2) Mettre en œuvre de l'accompagnement personnalisé en lycée professionnel

À la rentrée 2009, conformément aux orientations nationales, l'accompagnement personnalisé a été initié en classe de seconde professionnelle. Il s'agit de favoriser la réussite scolaire des élèves et l'élévation du niveau par un suivi qui peut prendre plusieurs formes : travail en petits groupes, tutorat...

Cet accompagnement figure dans les grilles horaires des élèves de baccalauréat professionnel. Il doit permettre d'aider les élèves les plus en difficulté à améliorer leurs résultats (aide méthodologique, aide au travail personnel, remotivation), à construire un projet professionnel, à préparer, lorsqu'ils le souhaitent, une orientation vers une autre filière professionnelle ou vers la voie générale et technologique ...

3) Renforcer l'offre de certificats d'aptitude professionnelle (CAP)

La lutte contre les sorties sans diplôme passe par un renforcement de l'offre de formation de niveau V. Dans l'académie, cette exigence se traduit par l'ouverture de 19 CAP (240 places). Ils ont été implantés sur tout le territoire bourguignon dans les spécialités les plus favorables à l'insertion professionnelle au plan local ou en cohérence avec la dominante de l'établissement.

B) PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE MIEUX CHOISIR LEUR ORIENTATION ET FACILITER L'ACCÈS AUX STAGES

1) Généraliser le parcours de découverte des métiers et des formations

Le parcours de découverte des métiers et des formations mis en œuvre dans les établissements volontaires en 2008 a été généralisé à la rentrée 2009. Il concerne tous les élèves, de la classe de cinquième aux classes terminales de lycées d'enseignement général et technologique et de lycée professionnel. Il a pour but de permettre à chaque élève de construire son parcours de la façon la plus éclairée possible pour fonder sur des bases solides ses choix d'orientation.

2) Créer une banque de stages académique

Chaque année de nombreux élèves en formation effectuent un ou plusieurs stages en entreprise. Ces périodes de formation en entreprise concernent tous les élèves ou étudiants qui visent à obtenir un premier niveau de qualification, du niveau V au niveau III.

Depuis quelques années les difficultés suivantes sont signalées par les établissements scolaires :

- décalage entre l'offre et la demande de stages,

- difficultés à trouver un stage pour les élèves qui ne bénéficient pas d'un réseau relationnel familial et personnel, et pour les jeunes issus de l'immigration.

L'académie a initié une série d'actions visant à faciliter la recherche de stage pour les élèves. La création d'un site académique d'offre de stage participe de cette volonté. Ce site doit permettre une mise en relation immédiate de l'offre et de la demande et favoriser un accès plus équitable aux périodes de formation en milieu professionnel pour l'ensemble des élèves.

C) RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

1) Améliorer la scolarisation des élèves handicapés

Dans le cadre du plan national " 2000 UPI en 2010 ", 8 unités pédagogiques d'intégration ont été créées à la rentrée 2009. Ces ouvertures portent à 43 le nombre d'UPI de collège et de lycée dans l'académie. Elles permettent d'améliorer le maillage du territoire en termes d'accueil des élèves handicapés, mais aussi de diversifier l'offre en sortie de collège grâce aux UPI professionnalisantes.

2) Améliorer la réussite scolaire des élèves socialement défavorisés

En visant la réussite des jeunes issus de quartiers relevant de la politique de la ville et des élèves de l'éducation prioritaire, la dynamique du plan " espoir banlieues " concourt à assurer la mixité sociale et à promouvoir l'excellence.

Au regard de ses spécificités démographiques et géographiques, l'académie de Dijon porte un effort particulier sur certaines mesures du plan " espoir banlieues " :

- généralisation de l'accompagnement éducatif (maintenant effectif sur le territoire académique) ;
- développement des internats d'excellence.

D'autre part, depuis la rentrée 2009 des bourses d'excellence sont spécialement dédiées aux élèves socialement défavorisés entrant dans certains lycées professionnels de l'académie.

3) Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire

L'absentéisme, quand il s'installe, peut conduire au décrochage et à l'échec scolaire. La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire est l'une des priorités fixées par le ministre de l'éducation nationale pour l'année scolaire 2009-2010.

Recrutés depuis le début de l'année 2009, les " médiateurs de la réussite scolaire " participent activement à la prévention de l'absentéisme, en particulier dans les établissements les plus exposés à ce phénomène. Leur action s'exerce sous la supervision des conseillers principaux d'éducation. L'académie dispose à la rentrée 2009 de 120 postes de médiateurs.

III- PERSPECTIVES 2010

A) INITIER LA RÉFORME DU LYCÉE

La préparation de la rentrée 2010 est marquée par la réforme du lycée qui sera mise en œuvre en classe de seconde à la rentrée 2010.

1) Mettre en place la nouvelle classe de seconde

L'une des ambitions de la réforme du lycée est d'améliorer l'orientation des élèves : une orientation mieux préparée, mieux accompagnée et plus progressive.

Cette priorité conduit à modifier l'organisation des enseignements et à mettre en place à la rentrée 2010 une classe de seconde où le lycéen découvre et explore les parcours possibles pour faire un choix

d'orientation éclairé. A partir de la rentrée 2010, les élèves de seconde suivront sur 23 h 30 des enseignements généraux qui approfondissent ceux du collège : français, histoire géographie, langues, EPS. Les 5 heures restantes permettront au lycéen de construire son parcours et ainsi de mieux assurer sa réussite en seconde. Ces enseignements sont organisés en deux heures d'accompagnement personnalisé et trois heures d'enseignement d'exploration.

La carte académique des enseignements d'exploration a été construite en relation étroite avec les établissements avec les objectifs suivants : proposer un large choix d'enseignements d'exploration aux familles, conforter les filières technologiques et industrielles et renforcer l'attractivité des établissements fragiles.

Les deux heures d'accompagnement personnalisé prévues dans l'emploi du temps des élèves constituent un véritable temps d'enseignement encadré par les enseignants et s'adressera à tous les élèves sans exception. Ce deux heures permettront aux lycéens d'acquérir des méthodes de travail : prise de notes, organisation personnelle, recherche documentaire, travaux interdisciplinaires. L'accompagnement personnalisé sera également un temps d'aide à l'orientation individualisé, au plus près des questions et des recherches de chaque élève.

2) Accroître l'autonomie des établissements

Afin de mener à bien la réforme du lycée, l'académie a souhaité renforcer les marges d'initiative et de responsabilité des établissements. Parce que les lycées sont différents, que le niveau des classes et des élèves n'est pas le même, il est indispensable de laisser aux établissements davantage de liberté et de créativité. C'est la raison pour laquelle les moyens permettant de constituer des groupes à effectifs réduits au lycée ont été globalisés.

Les équipes pédagogiques auront vocation à décider de leur utilisation. C'est également aux équipes pédagogiques qu'il reviendra de définir les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé. Pour que les établissements se saisissent pleinement de toutes les possibilités qui leur sont offertes, il convient de donner toute sa place au conseil pédagogique qui a été instauré par la loi d'orientation et de programme pour l'école.

B) PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE TRAVAILLER DANS UN CLIMAT DE SÉCURITÉ

Dans le cadre du dispositif national de sécurisation des établissements, l'académie met en place une équipe mobile de sécurité (EMAS) de 8 personnes. Celle-ci est chargée, dans un premier temps, d'identifier les facteurs de risque des établissements et de conseiller les chefs d'établissement. Dans un second temps, elle participera à la prévention de la délinquance scolaire et pourra intervenir rapidement à la suite d'un incident grave.

L'équipe est appelée à intervenir dans toute l'académie. Les agents sont affectés par binôme dans les 4 départements : au lycée Hippolyte Fontaine à Dijon ; au lycée Raoul Follereau à Nevers ; au lycée Nicéphore Niépce à Chalon sur Saône, au lycée Fourier à Auxerre. Le responsable de l'EMAS a pris ses fonctions le 1er décembre et les agents le 4 janvier 2010.

C) RÉDIGER ET METTRE EN ŒUVRE LE NOUVEAU PROJET ACADÉMIQUE

Le projet académique 2010-2013 est en cours de rédaction. Ce document, fixe les objectifs que se donne l'académie en fonction du diagnostic établi et identifie les leviers de l'action collective.

Il s'organise autour de trois axes :

Axe 1 : privilégier la maîtrise des compétences et des connaissances comme facteur de réussite et réducteur d'inégalités ;

Axe 2 : adapter et fluidifier les parcours scolaires ;

Axe 3 : accompagner les écoles et les établissements dans une démarche d'autonomie.

D) FAVORISER L'ACCÈS DES ÉLÈVES ISSUS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE AUX CONCOURS DES GRANDES ÉCOLES

En septembre 2010, une classe préparatoire (CPGE) Sciences et Techniques de l'Ingénieur pour des élèves issus de baccalauréats professionnels ouvrira au lycée Henri Parriat de Montceau-les-Mines. Cette classe, unique en France, accueillera une trentaine d'élèves désireux d'accéder aux grandes écoles d'ingénieurs. Elle doit permettre à ces élèves (sélectionnés sur le territoire national) d'accéder en 3 ans aux concours de toutes les écoles d'ingénieurs.

DIRECTION RÉGIONALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Directeur : Monsieur Lionel DE TAILLAC

Adresse : 13, avenue Albert 1er

Tour Mercure - BP 410

21011 DIJON Cedex

tél : 03.80.76.99.10

Fax : 03.80.76.99.20

Mail : dr-bourg.direction@travail.gouv.fr

Effectifs : 56,4 ETP en DRTEFP- 260,17 ETP en région

Budgets :

155 = délégués : AE et CP : 2 756 626,00

102=délégués : AE et CP : 5 470 632,00

103=délégués : AE 4 692 814,00 et CP 4 199 645,00

111 = délégués en AE : 172 492 en CP : 160 112

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La DRTEFP était en charge en 2009 de l'animation et de la mise en œuvre des politiques publiques relevant du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité d'une part et du ministère de l'économie de l'industrie et de l'emploi d'autre part sur l'ensemble du territoire régional.

A ce titre elle coordonnait sous l'autorité du préfet de région les actions menées dans les départements par les DDTEFP.

Elle agissait sur :

- les champs de l'emploi tant en ce qui concerne le développement de l'emploi que l'accès à l'emploi des publics en difficulté au travers de la mise en œuvre du plan de cohésion sociale,
- l'accompagnement des mutations économiques tant dans le cadre de l'anticipation que de l'accompagnement de celles-ci en favorisant le développement de l'accès des actifs à la qualification et la mobilisation des outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- la promotion du dialogue social,
- la santé et de la sécurité au travail, la qualité et l'effectivité du droit avec les services d'inspection du travail.

Lors de l'entrée en vigueur de la LOLF, la DRTEFP avait structuré son organisation autour des cinq budgets opérationnels de programme (BOP) d'origine dont elle assurait l'élaboration et la mise en œuvre en région. La réduction du nombre des programmes de cinq à quatre, à compter de l'exercice 2007, et l'évolution des missions, sous l'influence des paliers de décentralisation et de la réflexion sur la modernisation de l'État, nous a conduit à recentrer cette organisation autour de 4 pôles :

- un pôle accès à l'emploi et développement de l'emploi (regroupant le BOP 102 et l'action 3 du BOP 103;
- un pôle mutations économiques : mettant en œuvre les dispositifs relevant des actions 1 et 2 du BOP 103;
- un pôle Travail (correspondant au champ couvert par le programme 111 : " Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail ";
- et un pôle Administration Générale regroupant toutes les fonctions support (et correspondant au périmètre du programme 155 : " Conception , gestion, et évaluation des politiques de l'emploi ")

qui coordonne également l'ordonnancement , le contrôle interne et le contrôle de gestion pour l'ensemble des interventions couvertes par les crédits des BOP 102,103,111,1555, effectuées en région et en UT, ainsi que les fonctions documentation et communication.

A) TROIS SERVICES COMPLÉMENTAIRES INTERVIENNENT DE FAÇON TRANSVERSE SUR CES DIFFÉRENTS CHAMPS

1) Un service de contrôle de la formation professionnelle

Le service de contrôle de la direction Régionale a pour objectif d'exercer un contrôle administratif et financier dans le cadre de la partie 6 du livre III du code du travail et conformément à la réglementation européenne en ce qui concerne le Fonds Social Européen.

Ce contrôle vise :

Les dépenses de formation des employeurs, l'activité des prestataires de formation, les actions de formations financées par l'État, l'activité des structures chargées de l'accueil, de l'animation et de l'orientation, l'activité des organismes paritaires collecteurs agréés, l'activité des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage, les conventions Fonds Social Européen.

2) Le service FSE

Le service FSE de la DIRECCTE est le service gestionnaire du Fonds social européen. Pour les années 2007 à 2013 le programme opérationnel FSE est intégré à l'objectif " compétitivité régionale et emploi " commun au FEDER et au FSE. Il est fortement encadré par les règlements européens et les instructions, circulaires et outils de l'autorité de gestion en titre.

Composé de 4 chargés de mission dont un chef de service, une adjointe administrative et une secrétaire, le service FSE intervient en lien étroit avec l'autorité de gestion déléguée, notamment la cellule Europe du SGAR, l'autorité de gestion en titre (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle-DGEFP) et les services de la Trésorerie générale en tant qu'autorité de certification des fonds européens.

Cofinanceur des politiques publiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle, le service FSE travaille dans le cadre d'un partenariat élargi dont les services déconcentrés de l'État, les principales collectivités territoriales et en tout premier lieu le Conseil régional, Pôle Emploi, les PLIE, les missions locales, l'Afpa, les organismes consulaires, et l'ensemble du tissu associatif et privé intervenant auprès des publics cibles du FSE.

3) Le Service Études et Statistiques

A pour principales missions :

- de répondre à vos demandes sur le chômage et l'emploi;
- de produire des publications périodiques mensuelles, trimestrielles et annuelles.
- d'apporter une capacité d'expertise et d'accompagnement sur des problématiques emploi-formation (au plan régional et local);
- de donner des éclairages spécifiques sur les grands thèmes de l'actualité (mutations économiques, délocalisations, vieillissement des actifs...);
- d'assurer une animation de la réflexion avec les interlocuteurs du dialogue social (syndicats patronaux et salariés, branches professionnelles...);
- de construire une information organisée et sur mesure au profit des territoires sur le chômage, l'emploi et les besoins de recrutement des entreprises.

Depuis le 15 février 2010, la DIRECCTE s'est substituée à la DRTEFP, à la DRCE, à la DRCA, à la DRT, à la DRCCRF, au service du développement économique de la DRIRE, et au service régional de l'intelligence économique.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

L'année 2009 a été marquée par la préparation à la création de la DIRECCTE et la réponse aux difficultés liées à la conjoncture économique.

A ce titre :

A) POUR LE SERVICE MUTATIONS ÉCONOMIQUES (BOP 103)

L'effort s'est porté sur la promotion de dispositifs utiles à la démarche de reclassement dans les métiers et territoires les plus impactés par la crise :

- conclusion des accords de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) dans les branches de la métallurgie et de la plasturgie dans le cadre du CPER;
- déclinaison de la charte nationale automobile et mise en œuvre d'un plan d'actions;
- mise en place de cellules interentreprises de reclassement dans les départements de Côte d'Or et de Saône-et-Loire;
- promotion des dispositifs de lutte contre la crise: formation en alternance ou en alternative à l'activité partielle; activité partielle de longue durée;
- mise en œuvre du marché public pour les compétences clefs;
- préparation de la mise en place de la nouvelle politique ministérielle de validation des titres professionnels et du contrôle de leur délivrance.

À noter que l'action 1 du BOP 103 (politique contractuelle : EDEC- GPEC), demeure difficile à mettre en œuvre pour les raisons déjà avancées les années précédentes (gestion lourde des partenariats-procédures de validation...) et que cette situation se traduit par un taux de consommation des AE limité à 83% et des CP à 64,76%.

B) POUR LE SERVICE " ACCÈS ET RETOUR À L'EMPLOI " (BOP 102)

La totalité des crédits délégués a été consommée en AE et à plus de 97% en CP (restes à payer sur 2010).

La nouvelle organisation des services de l'emploi, avec la création de Pôle emploi a généré un travail important de négociation puis de suivi de la convention régionale avec cet organisme qui a été signée en mars 2009 et des conventions qui la déclinent avec les autres acteurs de la politiques de l'emploi (réseau des missions locales, Agefiph, réseau de de l'insertion par l'activité économique.

L'année a été également marquée par la mise en place des mesures du plan de relance visant à limiter les effets de la crise sur la demande d'emploi en s'appuyant sur :

- la prescription renforcée des contrats aidés notamment en faveur des jeunes qui a mobilisé Pôle emploi et les missions locales sur la base d'objectifs qui ont été globalement atteints et la mise en place d'une ingénierie pour le déploiement des CAE passerelles qui s'est réalisé très progressivement;
- le renforcement des moyens en direction des structures de l'insertion par l'activité et la négociation des conventions pluriannuelles avec chaque structure dans une logique de résultats.

L'année a été également marquée par l'entrée en vigueur du dispositif NACRE (nouvelle aide au créateurs et repreneurs d'entreprise) à destination des demandeurs d'emploi porteur d'un projet d'entreprise validé et qui vont bénéficier d'une part d'un accompagnement sur 3 ans en amont et aval de la création par un réseau d'opérateurs conventionnés et d'autre part de l'accès à un prêt à taux zéro.

Enfin, la réforme portant sur la régionalisation du programme d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) qui va se substituer aux plans départementaux a fait l'objet d'un travail préparatoire notamment au travers du lancement d'un 1er marché public visant au diagnostic préalable à la construction du plan.

C) LE SERVICE RELATIONS DU TRAVAIL (BOP 111)

L'activité 2009 a été profondément marquée par la priorité donnée aux formations liées à la fusion des services d'inspection du travail. Sur 373 agents des services déconcentrés Travail – Emploi formés au niveau de la région sur le PRF 2009, 271 étaient employés sur le champ travail et 197 l'ont été au titre de l'un ou l'autre des stages Fusion spécifiques organisés et financés sur le PRF Bourgogne et sur le plan d'accompagnement spécifique voté en CTRI. 73% des formations réalisées organisées et financées sur le PRF concernent le bop 111.

En terme de réalisation physique des objectifs du BOP 111 : le niveau de performance dépasse presque toujours la cible nationale :

- part des contrôles sur les 5 priorités de la politique Travail : 42,87% (cible nationale=35%);
- contrôles sur l'Évaluation des Risques Professionnels (ERP) : 1101 (contre 805 prévus);
- nombre de Contre-Visites(CV) ERP/nombre de contrôles ERP= 18,7% (cible nationale= 20% ; cible régionale = 50%);
- implication des agents sur les risques les plus forts (chantiers...);
- contrôles risques chimiques (CMR) : Nb de CV CMR/ contrôles CMR= 28,6% (cible nationale= 20%);
- effectivité du droit : 205 contrôles sur contrats précaires contre 120 prévus- efficacité : 56,5% mesuré par le % de contre visites sans observation);
- contrôles Transports Routiers= 65 contre 184 prévus (peut-être seulement le résultat de la saisie insuffisante sur l'outil informatique dédié et du temps de mise en place nécessaire après fusion des services);
- dialogue social : résultats décevants, liés à la conjoncture (y compris réglementaire), pour le nb de contrôle. Mais bon taux d'efficacité sur l'organisation des élections;
- contrôles Travail illégal : 13, 2% des contrôles (cible nationale= 10%, régionale= 13%).

Consommation des crédits du BOP 111 : 92,40%

D) S'AGISSANT DU SERVICE DE CONTRÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE RATTACHÉ AU BOP 103)

- nombre de contrôles sur pièces : 171;
- nombre de contrôles sur place : 65 (dont 12 effectués dans le cadre du Fonds social européen);
- nombre d'entités contrôlées/nombre d'entités contrôlables : 5.89 % Objectif BOP 1.35 %;
- masse contrôlée/masse contrôlable : 4.35 % Objectif BOP 3.20%.

E) SERVICE " ÉTUDES ET STATISTIQUES " : (RATTACHÉ AU BOP 155)

La réorientation de ses travaux conduit le SEPES à approfondir ses investissements sur l'analyse économique et l'emploi salarié au niveau régional et local.

Les travaux spécifiques de l'année 2009 ont porté notamment sur :

- le Charolais, la structure et l'évolution de son tissu économique, dans la perspective d'une démarche de revitalisation territoriale;
- les départs en retraite, leur importance quantitative selon les secteurs d'activité et les types d'emplois;
- les risques professionnels avec élaboration d'un tableau de suivi annuel;
- les salariés intérimaires et les conditions de leur accueil dans les entreprises utilisatrices (adaptation au poste de travail, sécurité...);
- les 18 premiers mois de crise et leurs conséquences sur le tissu socio-économique régional.

F) SERVICE FSE

1) L'année 2009 a été marquée par :

- le suivi des organismes intermédiaires : réunions de suivi avec l'ensemble des organismes intermédiaires (février, avril, octobre, novembre), thématiques abordées : déclaration de dépenses, modalités de saisie dans Présage, suivi des indicateurs (réunions organisées avec l'évaluateur national Amnyos Edater). Ces réunions ont été doublées de réunions bilatérales avec chacun des OI tout au long de l'année. Elaboration avec le CG 89 de la subvention globale 2010/2013. Lancement en octobre 2009 des modalités de regroupement des PLIE suite aux demandes de la DGEFP;
- la mise en place du 1er dialogue de gestion avec la DGEFP (octobre 2009) ;
- la négociation de la convention DRTEFP/ASP pour la réalisation des contrôles de service fait des opérations en gestion directe ;
- l'appui aux opérateurs en gestion directe : expertise de dossier (demande de subvention), réunions collectives de tous les opérateurs en gestion directe (février et décembre 2009) afin de les informer sur les modalités de gestion et les exigences respectives des opérateurs et du service gestionnaire ;
- les travaux d'évaluation : rattrapage de saisie des indicateurs 2008 pour le service gestionnaire FSE, et appui aux OI pour la saisie à leur niveau ;
- la démarche de communication : participation à la semaine européenne organisée par le Conseil régional, organisation avec la DGEFP et la préfecture de région de la manifestation européenne de décembre sur thème " le FSE, un partenaire face aux défis de la crise " - 3 et 4 décembre 2009 ;
- 2 comités de suivi FSE (juin et décembre 2009) , 5 comités régionaux de programmation unique.

2) Sur le plan financier

Au 31 décembre 2009 :

- montant des dépenses totales certifiées par la TG : 24. 564.835,02 €, soit 11,51% des dépenses totales maquettées ;
- dépenses FSE correspondantes : 12.036.769,16 € ;
- dépenses FSE à déclarer au 31/12/2009 pour éviter le dégagement d'office : 6. 258.026 €.

G) LE PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE : (BOP 155)

L'un des objectifs premiers du BOP 155 2009 et du secrétariat général résidait dans l'accroissement de la qualité du pilotage, notamment par la régionalisation de la gestion des crédits. Cet objectif a été totalement réalisé en 2009. Par ailleurs, les achats mutualisés au niveau régional ont pris une part prépondérante dans le fonctionnement des services en Bourgogne, avec mise en place de procédures unifiées et centralisées au niveau régional.

S'agissant de la gestion des ressources humaines, un groupe de travail sur la GPEC a enclenché une réflexion d'ordre méthodologique sur les affectations fonctionnelles. Celles-ci répondent mieux aux priorités définies par la DAGEMO (métiers cibles) :

Les services déconcentrés du travail et de l'emploi en région Bourgogne remplissent, enfin, totalement leur obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés.

Sur le plan financier, les dépenses ont été plus importantes que prévues, notamment en raison de l'intégration des personnels d'inspection du travail des ministères de l'agriculture et des transports, suite à la fusion des services. Des crédits hors dotation ont permis de réaliser des travaux nécessaires à la mise en œuvre de la fusion des services d'inspection du travail.

Les crédits de la dotation globale ont été consommés à 99,91%.

III- PERSPECTIVES 2010

A) POUR LE SERVICE MUTATIONS ÉCONOMIQUES (BOP 103)

- négociation d'ADEC dans de nouveaux secteurs et déclinaison régionale de la charte nationale pour les industries agro-alimentaires;
- développement de la gestion territoriale de l'emploi et des compétences (plate-formes compétences transversales, zones d'emploi du charollais, du sud nivernais, etc.);
- mise en place de cellules de reclassement interentreprises dans les départements de l'Yonne et de la Nièvre;
- développement d'une doctrine régionale commune sur la mise en œuvre des conventions de revitalisation;
- mise en place de l'observatoire régional des mutations économiques;
- développement des actions de VAE;
- mise en œuvre de la politique de contrôle du titre professionnel.

La dotation 2010 s'élève à 3 810 136 € en AE et en CP.

B) SERVICE " ACCÈS ET RETOUR À L'EMPLOI " : (BOP 102)

1) Les objectifs du service au regard des orientations nationales :

- contenir la progression du chômage et accompagner les publics les plus en difficulté vers l'emploi (contrats aidés, IAE, CIVIS,...);
- poursuivre la réforme du SPE (convention annuelle, suivi, fusion PE, articulation avec les cotraitants...).

2) Au regard du diagnostic territorial :

- nécessité d'approfondir les actions en faveur de l'accès ou du retour des jeunes /hommes à l'emploi (catégorie très impactée par les effets de la crise);
- nécessité de travailler sur le repositionnement des acteurs suite à la création de Pôle Emploi.

La dotation 2010 s'élève à 9 719 698 € en AE (y compris 2 806 176 de crédits décentralisés pour le fonctionnement des MDE) et à 7 299 285 € en CP.

C) SERVICE " RELATIONS DU TRAVAIL " : (BOP 111)

1) Les objectifs définis nationalement sont identiques à ceux de 2009 :

- mettre en œuvre le PMDIT et réaliser la fusion des 3 services d'inspection du travail;
- rendre effective la démarche d'évaluation des risques professionnels;
- promouvoir la prévention des risques chimiques et cancérigènes;
- renforcer les politiques actives de partenariat déjà engagées avec les acteurs de la prévention;
- développer l'information des entreprises et les actions de prévention en matière de risque routier professionnel;
- mettre en œuvre les campagnes nationales de contrôle;
- réaliser le PRST;

- prévenir le recours abusif aux CDD et aux contrats de travail temporaire;
- garantir l'effectivité du droit en s'assurant de l'accessibilité et de la qualité du renseignement en droit du travail;
- veiller à l'application du principe de non-discrimination;
- veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des Institutions représentatives du personnel;
- dynamiser la négociation collective au niveau local;
- prévenir, réguler et aider à la résolution des conflits du travail;
- lutter efficacement contre le travail illégal.

2) Deux objectifs intermédiaires ont été ajoutés pour 2010

- renforcer la surveillance du marché des machines et des EPI;
- s'assurer de la qualité de l'emploi et des relations de travail des travailleurs saisonniers.

La dotation 2010 du BOP 111 s'élève en AE à 165 000€ et en CP à 157 000€

D) SERVICE ÉTUDES ET STATISTIQUES : (BOP 155)

1) Principaux thèmes prévus pour 2010

- les formes particulières d'emploi (CDD, intérim, temps partiel) par secteurs d'activité;
- les besoins des entreprises en matière de ressources humaines (production d'un outil de mesure permettant une meilleure estimation);
- les désajustements qualitatifs entre les flux de formés et les besoins des entreprises (observation régionale sur les désajustements les plus graves);
- les départs en retraite et leurs effets sur l'emploi qualifié dans les zones d'emploi;
- la dangerosité spécifique du tissu industriel de l'Yonne (recherche d'éléments de causalité).

E) SERVICE DE CONTRÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (SRC) (BOP 103)

- contrôle des conventions FSE programmés par la CICC;
- poursuite des contrôles de plans de formation et notamment des plans de formation gérés par les entreprises elles-mêmes, contrôle des dispensateurs de formation ayant conclus des contrats de formation avec des particuliers, et dans la mesure du possible contrôle d'un collecteur de la taxe d'apprentissage si le programme de contrôle FSE de septembre le permet.

F) SERVICE FSE

- appui renforcé aux organismes intermédiaires : mise en place de dialogues de gestion afin de concrétiser le principe de programmation dynamique instauré par la DGEFP, définition d'objectifs de programmation 2010 pour chaque OI;
 - mise en place des contrôles qualité gestion auprès des organismes intermédiaires;
- appui renforcé aux opérateurs en gestion directe : démultiplication des réunions d'information par département, information sur les modalités de renseignement des indicateurs de réalisation et de résultat
- suivi des travaux sur le regroupement des PLIE, mise en place d'une assistance technique pour l'aide à la décision auprès des présidents et directeurs de PLIE. Formalisation des décisions avant juin 2010;
 - fin des travaux sur la programmation 2000/2006 : clôture définitive (mars 2010).

G) PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL): (BOP 155)

Ce service sera en première ligne dans l'appui et l'accompagnement à la création de la DIRECCTE, notamment sur le champ de la coordination et de l'harmonisation des fonctions transversales.

Dans le périmètre du BOP 155, et quant à l'objectif de réduction et de rationalisation des coûts, un effort particulier sera porté, en 2010 sur les conditions d'utilisation des matériels d'impression et de reprographie, en vue de limiter notamment l'usage des outils d'impression couleur (consommables assez coûteux) qui est en progression importante.

La valorisation et la professionnalisation du métier d'acheteur sont à l'ordre du jour avec des objectifs de formation et d'organisation.

Sur le terrain du développement durable, un travail de sensibilisation sera entrepris sur les appareils d'éclairage, sur l'optimisation du dispositif de visioconférence, ainsi que sur l'utilisation des matériels d'impression.

En matière de gestion des ressources humaines, la création de la DIRECCTE doit nous inciter à structurer notre effort de GPEC dans ce nouveau contexte institutionnel.

Le BOP 155- 2010 est doté de : 2 658 712€ en AE et de : 2 739 000€ en CP.

DÉLÉGATION RÉGIONALE AU TOURISME

Délégué : Henri INIESTA par intérim

Adresse : Caserne Vaillant - 22, avenue Garibaldi – 21000 Dijon

tél : .03 80 42 84 05

Fax : 03 80 42 84 04

Mail : drt-bourgogne@tourisme.gouv.fr

Site internet :bourgogne-tourisme-drt.fr

Effectifs : 1,1A

Budget de fonctionnement : 29 338 €

Budget d'intervention : AE :384 136,24 €

CP : 312 183,31 €

Les délégués régionaux au tourisme ont été institués par le décret n°60-1161 du 2 novembre 1960.

La circulaire du ministre délégué au tourisme n° 2005-10 du 2 février 2005 a précisé la position et les missions du délégué régional au tourisme.

Le code du tourisme institué dans sa partie réglementaire par les décrets 2006-1228 et 2006-1229 du 6 octobre 2006 définit les missions du délégué régional au tourisme dans ses articles R122- 29 à R122- 31

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les missions du délégué s'articulent autour de quatre axes principaux :

A) POLITIQUES DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE TOURISME

Le délégué est chargé, sous le contrôle du préfet de région et des préfets de département, de l'application de la politique de l'État dans le domaine du tourisme.

Il propose aux préfets de région la répartition des subventions de toute nature accordées par la délégation.

Le délégué régional au tourisme anime et suit au plan local la mise en œuvre du plan Qualité tourisme et des politiques sociales du tourisme et notamment le suivi du label tourisme et handicap.

Il organise l'examen de guide interprète régional et émet un avis sur les demandes de cartes de guides-interprètes régionaux.

Il procède au suivi des politiques locales conduites en matière de tourisme.

B) APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

Le délégué régional au tourisme participe à toutes les procédures et décisions relatives à la mise en œuvre des réglementations touristiques relevant de la compétence de l'État et notamment les réglementations concernant :

- l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours participation aux CDAT(commissions départementales de l'action touristique);
- l'organisation de l'examen professionnel des guides interprètes régionaux;
- la réglementation en matière d'équipement hôtelier (communication par le délégué régional aux

commissions départementales d'équipement commercial de l'avis de la CDAT sur les projets hôteliers);

- la réglementation en matière de classement des équipements et organismes de tourisme.

C) MISSION DE CONSEIL, D'EXPERTISE ET D'ÉVALUATION

Il apporte son concours à l'expertise des projets touristiques.

Il est également associé aux études en matière de statistiques et de rassemblement de données sur l'économie touristique.

Il est chargé d'assurer le suivi et l'évaluation des actions conduites au plan territorial en matière de tourisme et de rassembler toutes les informations sur les questions d'intérêt touristique nécessaires au ministre chargé du tourisme.

Il aide les collectivités territoriales et les organisations locales à coordonner leurs efforts de promotion et à établir leurs programmes de manifestations d'intérêt touristique.

D) BUDGET DU PROGRAMME TOURISME DE NIVEAU LOCAL

Le délégué régional était en 2009 responsable d'un budget opérationnel de programme de niveau régional au titre du programme 223 tourisme.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

A) MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE TOURISME

Au titre du contrat de projets, et sur les autres programmes dont le FEDER les actions de la DRT s'inscrivent dans la valorisation d'un environnement et d'un patrimoine de qualité, dans l'accompagnement des projets de territoire, du droit aux vacances pour tous, de l'amélioration de l'offre touristique mais aussi dans la mise en œuvre de l'observation de l'activité touristique.

1) Mise en œuvre des politiques contractuelles

a) Contrat de plan État-Région (CPER)

Dans le cadre du contrat de projets État-Région 2007-2013, la DRT a assuré l'instruction des demandes de subventions et programmé, en consommant au niveau de la région **384 136,24 € d'AE** sur son budget opérationnel de programme (BOP) Les opérations programmées en 2009 figurent en annexe du présent document.

Pour les opérations engagées antérieurement à la mise en place de la LOLF par les préfetures de département et les opérations programmées de 2007 à 2009 par la DRT, la DRT Bourgogne a mandaté pour **312 183,31 €** de crédits de paiement.

b) Objectif 2 FEDER

Dans le cadre de l'instruction des dossiers programmés sur les fonds européens 7 opérations ont fait l'objet d'attestations pour versement d'acomptes ou de certification de service fait pour versement de solde, avec visites sur place.

2) Label Tourisme Handicaps

Sur instructions de la direction du tourisme, en partenariat avec le conseil régional, le comité régional du

tourisme, les 3 agences de développement touristique et le comité départemental du tourisme de Saône et Loire, la DRT a poursuivi la mise en œuvre du label " tourisme-handicap " pour tous les types d'offres touristiques, en assurant notamment le secrétariat de l'instance régionale de mise en œuvre du label Cette organisation a permis d'assurer la labellisation ou le renouvellement de 26 sites et équipements touristiques bourguignons.

Dossiers labellisés " Tourisme et Handicap "								
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
21	2	3	10	4	1	15	3	38
58	2	5	5	5	1	7	0	25
71	1	13	23	18	11	4	18	88
89	1	8	8	5	0	3	5	30
Région	6	29	46	32	13	29	26	181

Du fait des radiations et des renouvellements, nous avons aujourd'hui 163 sites labellisés Tourisme et Handicap en Bourgogne.

B) APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉTAT

1) Commissions Départementales d'Action Touristique (CDAT)

Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la DRT a participé à 7 Commissions Départementales d'Action Touristique (CDAT), en tant que membre permanent des 3 formations constitutives de la CDAT.

La délégation s'est ainsi prononcée sur les dossiers relevant : de classements d'hébergements touristiques, gîtes et chambres d'hôtes, meublés de tourisme, campings, restaurants de tourisme, parcs résidentiels de loisirs, sur le classement d'offices du tourisme et sur les demandes d'attribution relevant de l'application de la loi du 13 juillet 1992 relative à l'organisation et la vente de voyages ou de séjours touristiques de licences, habilitations, agréments ou autorisations, conventions de mandat.

2) Attestations de déclarations d'ouverture à la visite

Au titre des mesures fiscales dont peuvent bénéficier les propriétaires d'immeubles du patrimoine national ouverts au public, la DRT a délivré 116 attestations de déclarations d'ouverture à la visite conformément à l'article 17 quater du Code Général des Impôts annexe 4.

C) MISSION DE CONSEIL, D'EXPERTISE ET D'ÉVALUATION

Sur l'année, la DRT a animé des réunions d'information avec les partenaires locaux (animateurs de pays, assistants techniques des CCI, services régionaux et départementaux de l'état, directions du tourisme des collectivités territoriales) en charge d'appui aux porteurs de projet, sur les thèmes du développement touristique, précisant et expliquant les axes majeurs de la politique gouvernementale et les modalités d'intervention des aides publiques en général et des fonds communautaires en particulier dans ce secteur.

D) REPRÉSENTATION DES AUTORITÉS DE TUTELLE

La DRT est invitée à participer aux réunions des institutionnels du tourisme et chambres consulaires

(CRCI/CCI).

En 2009, la DRT a ainsi participé aux assemblées générales ou conseils d'administration privilégiant le niveau régional pour être à l'écoute des acteurs locaux et entendre leurs préoccupations, analyser le contexte économique et de l'emploi dans le secteur du tourisme et faire mieux connaître la politique du ministre chargé du tourisme en matière d'observation du tourisme, du développement de l'offre, de l'adaptation des entreprises de tourisme aux nouvelles conditions du marché et du droit aux vacances pour tous.

E) FONCTIONNEMENT DU SERVICE

De 3 personnes en 2008, l'effectif de la délégation est passé à 1 en 2009 du fait de la vacance des postes de Délégué régional et de secrétaire.

III- PERSPECTIVES 2010

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques la Délégation régionale au tourisme sera intégrée en 2010 dans la nouvelle DIRECCTE (direction régionale des entreprises de la concurrence consommation du travail et de l'emploi) et disparaîtra en tant que telle.

A) PROGRAMME TOURISME

Dans le cadre de la LOLF, l'ancienne DRT sera Unité opérationnelle (UO) d'un BOP central chargé de gérer le programme 223 relatif au tourisme.

Dans ce contexte, le service va continuer l'ensemble de la gestion des crédits relative aux subventions du contrat de plan état région, opérations en cours non soldées et opérations nouvelles. Le montant des AE attribuées en 2010 dans le cadre des interventions s'élève à 241 844 € et celui des CP à 252 094 €.

L'ensemble de ces opérations sera financée dans le cadre du contrat de projets État Région (1,5 M € sur la période 2007-2013).

B) POURSUITE DES MISSIONS EXISTANTES

Les missions actuelles qui n'auront pas disparu (exemple de la suppression de la Commission Départementale d'Action Touristique) de type régalien, d'animation, de conseil, d'assistance et de représentation des autorités de tutelles seront poursuivies ainsi que l'animation du dispositif de mise en œuvre du label tourisme et handicap.

Le service sera amené à veiller à une bonne mise en place des nouvelles dispositions relatives au développement et à la modernisation des services touristiques instaurées par la loi du 22 juillet 2009 et ses décrets d'application.

Dans le cadre des programmes européens FEDER, FEADER le service sera amené à formuler son avis sur les différents projets relevant du domaine du tourisme.

C) ANNEXE

1) Mise en œuvre des politiques contractuelles

a) Contrat de projets état région (CPER)

Opérations programmées en 2009

PROJETS	MAITRES D'OUVRAGES	Financement
Site internet régional de l'UMIH	UMIH Bourgogne	13 507.00
Évaluations T&H Yonne	ADT 89	3 049.20
Observation touristique	CRT Bourgogne	52 500.00
Label famille 2009	ADT 89	16 740.00
Brochure T&H	CDT 71	12 000.00
Étude juridique gestion Pouilly sur Loire	Communauté de communes Loire et vignoble	4 200.00
Cluny 2010 BERNON	Commune de Cluny	20 000.00
Enquête clientèle meublés	ADT 21	7 000.00
Carte touristique vélo	ADT 21	5 000.00
Développement de la thématique jeunes et scolaires en Bourgogne	UNAT Bourgogne	12 000.00
Étude juridique navette dans le vignoble	CCI Beaune	3 600.00
CTRB Produits 2009 Développement durable Handicapés Phase 1	CTRB	15 386.54
Cluny 2010 - BERNON	Ville de Cluny	172 100.00
Aménagement Port d'Escommes Commune de Maconge - ONF Cheminement accessible aux personnes handicapées	Commune de Maconge	7 309.50
Office de tourisme Creusot Montceau	Communaute de Communes Creusot Montceau	6 000.00
Tourisme de mémoire - Maquis du Morvan	PNRM	17 000.00
CTRB Produits 2009 Développement durable Handicapés Phase 2	CTRB	16 744.00
TOTAL		384 136.24

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

DRDJS : C. PELLETIER(2009)

DRJSCS : P. MICHEL (2010)

Adresse : 10 bd Carnot

B.P. 13430

21034 DIJON Cedex

Tél. : 03.80.68.39.00

Fax : 03.80.68.39.01

drjscs21@drjscs.gouv.fr

Site Internet : <http://www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr>

Jeunesse et Sports

Effectif physique : 82

Budgets

BOP " Conduite et Pilotage " : 9 251 321 €

BOP " Jeunesse et Vie associative " : 1 381 307 €

BOP " Sport " : 509 152 €

CNDS : 3 590 809 € (fonctionnement) –

128 667 € (emplois sportifs)

2 506 440 € (équipements)

I- PRINCIPALES MISSIONS 2009

La mise en œuvre, en région Bourgogne, auprès de la population, du monde associatif et des collectivités publiques, de la politique du Ministère de la Santé et des Sports et du Haut Commissaire à la Jeunesse dans les domaines du soutien au sport associatif amateur, au sport de haut niveau, du contrôle des activités physiques et sportives, y compris leur aspect médical, ainsi que des politiques du domaine de la jeunesse - hors cadre scolaire -, de la vie associative et des accueils collectifs de mineurs; la programmation des formations et l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes d'État dans les mêmes domaines font partie intégrante de cette mission, de même que le pilotage des dispositifs structurant l'emploi associatif en Bourgogne.

Avec la réforme de l'État, dès la fin de l'année 2009, la dimension " cohésion sociale " a été préfigurée, c'est pourquoi il est fait mention de ces missions.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

A) LES ACTIONS EN FAVEUR DU SPORT

1) La protection des sportifs et usagers du sport est assurée par l'État à travers les contrôles et les conseils

La DRDJS est intervenue en matière de contrôle et de conseils à l'usager sportif, les établissements d'activités physiques et sportives étant soumis à une obligation de déclaration, ainsi que les éducateurs sportifs. Sont en jeu, avant tout, la qualification des animateurs professionnels, pour lesquels une qualification professionnelle est indispensable dès lors que la prestation est rémunérée, et la sécurité des pratiques (conditions matérielles, conditions d'hygiène et de sécurité). Les priorités et plans de contrôle portent en priorité sur les sports dits "à risques" (baignades, sports en eaux-vives, sports motorisés, équitation, PAH...).

Cette activité a représenté, pour 2009, 159 contrôles sur 1360 établissements d'activité sportive déclarés en Bourgogne, qui ont donné lieu à 40 observations.

2) Le soutien de l'État au sport associatif dépasse les 8,8 millions d'euros et génère des emplois, de l'aménagement du territoire, de la solidarité humaine et de la cohésion sociale

L'État a apporté en 2009 une aide d'un montant de 8 854 207 € au sport associatif en région Bourgogne sous forme du concours en personnels techniques spécialisés et d'aides financières directes.

a) Le concours en personnel de l'État (2 296 505 €)

40 agents publics ont exercé dans 20 disciplines, notamment auprès des ligues régionales de Bourgogne, des missions de conseillers techniques sportifs (CTS) pour mener, au niveau territorial : des tâches de conseil et d'expertise, d'encadrement de sportifs, de formation de cadres, d'organisation et de développement de l'activité sportive concernée.

b) Le concours financier de l'État (6 557 702 €)

Ces aides ont été attribuées soit à partir du budget général de l'État (Programme Sport – BOP N°219), soit à partir des fonds gérés par le " Centre National pour le Développement du Sport " (CNDS), opérateur de l'État dont les préfets de région sont les délégués territoriaux. Le ministère de la Santé et des Sports oriente : 1/ les crédits du BOP régional vers le sport de haut niveau, la prévention et la protection des sportifs, les certifications, les formations et l'emploi ; 2/ les crédits du CNDS vers le développement de sport pour le plus grand nombre.

Pour ce qui concerne les aides financières relatives au fonctionnement, en 2009, l'État a apporté au mouvement sportif régional une aide de 4 051 262 € (BOP + CNDS) répartie au niveau régional (ligues sportives régionales) et à l'échelon départemental (comités départementaux, clubs). La part des aides affectées aux seules " têtes de réseau " (ligues et comités départementaux) s'élève à 48,9% du montant total des crédits.

1 472 demandes ont eu satisfaction sur un total de 1 525 demandes adressées aux services de la Jeunesse et des Sports.

Ces aides ont été employées tout particulièrement pour les actions suivantes :

- l'aide à l'emploi associatif (14,5 % des crédits), l'intégration des personnes handicapées (4,5 %);
- la promotion de la pratique féminine (3,5 %);
- la santé et l'éthique sportive (6,5 %);
- l'incitation à la mise en œuvre d'actions visant à la protection et à la sauvegarde de l'environnement (2 %);

- l'aide à la pratique sportive dans les territoires défavorisés (32 %).

Pour ce qui concerne les aides financières relatives aux équipements, en 2009, l'État a apporté une aide de 2 506 440 € (CNDS) principalement aux collectivités, mais également à quelques associations de Bourgogne ayant réalisé ou acquis des équipements sportifs ; les dotations du CNDS ont été ventilées à partir de l'échelon national pour 21 opérations (2 151 300 €) et au niveau de l'échelon régional pour 25 opérations (355 140 €).

Par ailleurs, les services Jeunesse et Sports ont poursuivi le recensement des équipements sportifs.

c) Le sport de haut niveau s'inscrit dans la dynamique des Jeux Olympiques et la Bourgogne apparaît comme une région très bien placée

La Bourgogne a compté, en 2009, 388 sportifs répertoriés sur les listes ministérielles. Ils se répartissent en différentes catégories de la manière suivante :

- 140 classés sportifs de haut niveau : 19 élites, 49 seniors, 66 jeunes, 6 reconversions;
- 246 espoirs;
- 2 partenaires d'entraînement.

Les sportifs des trois premières catégories sont identifiés comme étant susceptibles de constituer les équipes de France préparant les Jeux Olympiques, les championnats du Monde ou d'Europe. Les catégories espoirs représentent les forces vives du sport de haut niveau à plus ou moins long terme.

Coordonné par la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports, le suivi social des sportifs de haut niveau s'effectue sur la base d'un partenariat avec le Rectorat, l'Université, la Ville de Dijon, le Conseil Régional, le mouvement sportif et le CREPS de Bourgogne Dijon. Ce regroupement de moyens a permis d'offrir à 142 sportifs un suivi, une formation, une orientation ou une insertion professionnelle compatible avec une pratique intensive d'un sport de haut niveau.

De plus, outre le concours des cadres techniques, la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports a consacré 72 700 € à l'insertion des sportifs, pour des formations ou des signatures de convention d'insertion avec des entreprises et 26 000 € au suivi médical et à l'évaluation des sportifs en vue de l'optimisation des performances et à la prévention et la lutte contre le dopage.

En Bourgogne il existe 19 structures labellisées " Pôles Sportifs " de haut niveau :

- 2 pôles France (lutte, voltige aérienne);
- 17 pôles Espoirs (basket-ball, canoë-kayak, cyclisme, gymnastique féminine et masculine, handball féminin et masculin, judo, natation, rugby, tennis de table, athlétisme, tir à l'arc, patinage de vitesse, course d'orientation, football, tennis).

Par ailleurs, il existe 4 centres régionaux d'entraînement et de formation (CREF) : athlétisme, aviron, rugby, voile. Les filières ont bénéficié d'une aide globale de près 209 330 € euros par la DRJS de Bourgogne.

Le CREPS est devenu " Campus de l'Excellence Sportive ", s'affirmant ainsi comme le lieu privilégié d'accueil et de suivi des sportifs de haut niveau : 280 sportifs répartis dans 1 pôle France, 15 pôles espoirs et 1 CREF.

d) Les actions " sport et santé "

Sous la conduite du médecin conseiller de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports, les actions suivantes ont été mises en œuvre, en direction de différents types de public :

Dans le domaine du suivi médical des sportifs de haut niveau

En ce domaine, la DRDJS s'est assurée de la mise en œuvre effective de la surveillance médicale réglementaire des sportifs de haut niveau, réalisée au CREPS ou avec le concours des centres médico-sportifs, en animant l'équipe régionale médico-sportive; elle a participé financièrement à l'accompagnement paramédical des sportifs des pôles.

Dans le domaine de la pratique "tout public", le médecin conseil intervient en apportant son aide à de nombreux acteurs.

Dans le domaine de la lutte et la prévention du dopage, l'action est continue avec les partenaires et

notamment l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

B) LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

1) Améliorer la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et veiller à la sécurité des jeunes accueillis collectivement

Cette mission est prioritaire. Au cours de 2009 un plan de contrôle et d'inspection a été développé, visant à vérifier le respect de la réglementation spécifique à ce secteur et à s'assurer que les conditions étaient réunies pour garantir la sécurité des mineurs.

Sur les 326 contrôles réalisés en 2009, seules 19 injonctions (5,83%) ont été faites, ce qui démontre l'efficacité de la double démarche, sécuritaire et pédagogique, menée par les services.

Le médecin conseiller de la DRDJS a apporté son soutien technique sur la réalisation de la fiche accueil et de renseignements médicaux destinée aux accueils de mineurs et sur les mesures de prévention à adopter face à la diffusion possible du virus de la grippe A H1N1v.

2) Soutenir les collectivités territoriales et les associations de jeunesse

a) Les politiques éducatives territoriales en milieu urbain et en zones rurales

Les contrats éducatifs locaux (CEL), phase essentielle pour la mise en œuvre d'une politique de jeunesse par les élus communaux, constituent l'intervention institutionnelle Jeunesse et Sport par excellence dans le cadre territorial, intervention reconnue, attendue et cohérente. En 2009, les services se sont attachés à maintenir ces interventions à hauteur de 380 211 €, tout particulièrement en raison du caractère largement rural de la région et de ses aires urbaines à fort regroupement de population, en concentrant les moyens pour être davantage présents sur les territoires les plus fragilisés.

b) Les actions spécifiques en faveur des associations

En 2009, en ce domaine, les services ont soutenu :

- des actions locales en faveur de la jeunesse pour un montant de 226 790 €. Il est à noter que 27 chantiers de jeunes, majoritairement centrés sur la restauration du petit patrimoine rural non protégé, ont reçu l'appui de Jeunesse et Sports; ces chantiers, vecteurs de dynamique locale, de solidarité et d'intégration sociale, ont contribué à renforcer l'action de l'État dans ce domaine.

- l'emploi associatif à travers l'aide du FONJEP, et ce, en complément des crédits du BOP ; cette subvention pluriannuelle attribuée à des associations a pour but principal de faciliter la rétribution d'un poste de salarié exerçant prioritairement des fonctions d'animation (montant pour l'année 2009 : 7 390 € par poste pour un total de près de 75 postes), et, ainsi, d'appuyer la structuration des associations concernées tout en favorisant leur intégration pérenne dans la vie locale. Le taux de rotation des postes FONJEP en Bourgogne (redéploiement de postes réalisé au bénéfice de structures associatives ne bénéficiant pas du FONJEP) est de 37%.

3) Contribuer au développement des projets et de la mobilité des jeunes

Le soutien au développement du goût de l'initiative chez les jeunes rencontre une dynamique très forte chez ces derniers avec plus de 1 000 personnes concernées autour de l'activité professionnelle et économique.

Le dispositif " Envie d'Agir ", composé d'un programme départemental (" Projets Jeunes " ou " FAIJ ") et d'un programme régional (" Défi Jeunes ") constitue, en Bourgogne, la pierre angulaire en matière d'aide à l'initiative des jeunes en vue du développement de leur autonomie et de leur insertion sociale et professionnelle par la voie originale de l'expérience.

En 2009, 337 jeunes (30 ans au plus) ont vu leur projet soutenu par les services Jeunesse et Sports de Bourgogne pour un montant de 203 367 €; 82% des " Projets Jeunes " ont eu pour finalité l'animation et

la cohésion sociale. 87% des " Défis Jeunes " ont eu pour finalité la création d'activités et une première création professionnelle.

4) Accompagner la vie associative et fournir une information de qualité aux usagers institutionnels et aux jeunes

a) Accompagner la vie associative pour, notamment, consolider la cohésion sociale

Formation des bénévoles : en 2009, 41 associations ont été subventionnées au titre du Conseil du Développement de la Vie Associative (CDVA), pour 97 actions de formation de bénévoles et un montant de 95 414 €. La gestion du CDVA, pilotée au niveau national, jusqu'en 2008, a été déconcentrée à compter de 2009.

Information des bénévoles : 86% des usagers institutionnels se sont déclarés satisfaits des informations délivrées au niveau de la vie associative, ce qui témoigne de la réactivité des services de la jeunesse et des sports en Bourgogne.

b) Informer les jeunes pour leur permettre de construire leur projet de vie

Les services Jeunesse et Sports ont poursuivi en 2009, leur soutien au Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) et au réseau départemental de l'information jeunesse. Un montant de 208 099 €, dont 181 000 € pour le CRIJ (fonctionnement : 169 000 € ; actions spécifiques : 12 000 €) a été consacré en 2009 à cette action.

C) LES ACTIONS RELATIVES AUX FORMATIONS ET À L'EMPLOI DANS LES SECTEURS DU SPORT ET DE LA JEUNESSE

1) Le dispositif de formation aux métiers du sport et de l'animation

Au cours de l'année 2009, près de 780 personnes ont suivi 52 formations conduisant aux professions du sport et de l'animation dans le cadre du dispositif de préparation à ces emplois mis en place par la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports, pour 338 diplômes d'animateurs délivrés (186 spécialités " sport " et 152 " jeunesse ").

La DRDJS de Bourgogne a accompagné les organismes de formation dans le but d'améliorer la qualité des formations, d'adapter celles-ci à la demande émanant du terrain et de permettre une adéquation entre l'emploi et les formations proposées.

Il faut signaler l'effort important réalisé en matière d'accompagnement des publics en vue de ces formations, sous forme d'aides directes ou de prises en charge financières ; dans le cadre de la politique de la ville, une version " renforcée " de ce type d'aide permet, à titre exceptionnel, et sous certaines conditions, une prise en charge quasi-totale des coûts des formations par les services de la DRDJS (" Parcours Animation Sport " (PAS), 52 jeunes aidés en 2009). Tous dispositifs confondus, 244 500 € ont été accordés, montant auquel il convient d'ajouter les 80 824 € attribués aux stagiaires BAFA et BAFD (brevets d'animateur et de directeur permettant l'encadrement saisonnier de séjours de mineurs).

2) L'emploi associatif : favoriser le regroupement pour favoriser l'emploi

Parmi les mesures développées par les services Jeunesse et Sports en faveur de l'emploi associatif (cf. ci-dessus : aides au sport et FONJEP), une démarche particulière a été mise en œuvre auprès des associations, afin de favoriser la création de quelques emplois, en les incitant à se mettre ensemble, par filière ou par territoire, pour supporter un emploi qu'elles ne pourraient envisager isolément : les groupements d'employeurs; 33 groupements ont ainsi été créés en Bourgogne (17 en Côte-d'Or, 12 en Saône et Loire, 2 dans l'Yonne et 2 dans la Nièvre).

3) L'observation pour améliorer l'action des pouvoirs publics

Enfin, le travail d'observation permettant d'analyser et d'affiner les différents dispositifs a été poursuivi en 2009. Ont été analysés en particulier : l'évolution des besoins en emploi dans les différentes disciplines

et types d'association pour en extraire les orientations à prendre dans le domaine des formations ; le suivi des trajectoires des stagiaires après l'obtention de leur diplôme. 39 000 € ont été affectés à cette démarche en 2009.

86 % des personnes formées en 2007-2008 sont en situation d'emploi au 1er mars 2009, dont 57 % ont un emploi en relation directe avec le diplôme obtenu. 51 % des salariés sont en CDI. Il faut noter que 21 % des employés le sont par le biais des contrats aidés.

III- PERSPECTIVES 2010

Pour l'année 2010 la DRJSCS poursuivra ses actions selon les orientations prioritaires suivantes dans les domaines de la jeunesse et des sports :

- apporter le soutien de l'État au sport associatif amateur en région Bourgogne avec le concours des conseillers techniques sportifs et la mise œuvre de la campagne de subvention. Sur ce dernier plan, il conviendra, grâce aux fonds du CNDS, d'aider le développement de la pratique sportive pour tous les publics, notamment les jeunes scolarisés, les habitants des quartiers en difficulté et des zones rurales, les personnes handicapées, les seniors. L'enveloppe territoriale du CNDS relative à l'aide au fonctionnement 2010 des associations est en hausse de 2,28 %, taux supérieur à la moyenne nationale (2,07%) du fait de l'augmentation du nombre de licenciés en Bourgogne;
- soutenir les structures du parcours de l'excellence sportive et, en vue des Jeux Olympiques de 2012, favoriser la préparation des sportifs de haut niveau, tout particulièrement : en renforçant leur formation et leur insertion sociale et professionnelle ainsi qu'en recherchant une meilleure individualisation de chaque sportif de haut niveau licencié en Bourgogne;
- assurer la prévention par le sport et la protection des sportifs qui seront prises en compte sur la base d'un plan de prévention de la santé (promotion de la santé par les APS; suivi de la santé des sportifs; lutte contre les maltraitances et les violences dans le sport; prévention et lutte contre le dopage) et d'un plan d'accompagnement de l'action de contrôle des établissements d'APS;
- coordonner la gestion et l'attribution des crédits du CDVA, subventions destinées à titre principal au financement d'actions de formation soutenant l'acquisition de compétences des bénévoles. Cette aide, en augmentation de plus de 33% par rapport à l'initial 2009, constituera l'axe essentiel de la politique régionale 2010 en matière de vie associative en Bourgogne;
- finaliser l'état des lieux régional de la vie associative en Bourgogne avec pour objectif d'interroger 10 000 associations en accordant une attention particulière aux activités concernées, au rayonnement associatif, aux publics et aux ressources;
- continuer à soutenir le fonctionnement du Centre régional d'Information Jeunesse et aider la prise d'initiative des jeunes;
- favoriser l'accès à des loisirs de qualité; en matière de PEL, il sera primordial de continuer à prendre en compte le caractère rural très marqué de la Bourgogne et, d'une manière générale, de concentrer les moyens sur les zones les plus fragilisées. Sur le plan des actions partenariales locales en faveur de la jeunesse, les aides aux projets des associations de terrain favorisant tout particulièrement le lien social seront maintenues. Une attention particulière sera accordée, dans les zones rurales, aux chantiers de bénévoles, vecteurs de solidarité et d'intégration sociale;
- piloter les dispositifs structurant l'emploi et le suivi des formations dans le champ du sport et de l'animation. L'un des principaux axes de travail sera de favoriser l'accompagnement des publics spécifiques, en s'appuyant, notamment, sur le " parcours animation sport ", dispositif d'aide à la formation pour les jeunes en difficulté.

Afin d'établir la liaison entre 2009 et 2010 concernant le volet cohésion sociale, il faut mentionner :

- le transfert progressif des compétences en matière d'immigration et d'intégration s'est poursuivi en 2009 pour une dynamique de prise en compte stratégique du BOP 303 par le SGAR et le service régional de l'immigration et de l'intégration auprès de la préfecture de la Côte-d'Or;
- l'élaboration et le suivi des BOP 106, 177, 104 ainsi que les rapports d'activité et de

performances RAP ont été réalisés pour 2008 et 2009;

- les schémas régionaux et départementaux, soit des activités tutélaires, soit pour l'accueil, l'hébergement et l'insertion, ont été initiés et seront achevés début 2010;

- en liaison avec les professionnels et la région, des études de besoins en professionnels sociaux et paramédicaux pour 2009-2013 ont été publiées. Il en est de même pour les emplois de directeurs d'établissement sociaux et médico-sociaux. Avec l'Université de Bourgogne et l'IRTESS, un référentiel de formation a été arrêté pour une ouverture concrète de formation en octobre 2009;

- la délivrance de 2143 diplômes paramédicaux à travers 10 diplômes différents dont 622 diplômes infirmiers et 693 diplômes d'aides soignants;

- la VAE a permis à 74 personnes d'obtenir une qualification reconnue (63 aides soignantes, 11 auxiliaires de puériculture);

- la délivrance de 541 diplômes de professions sociales sur 7 formations différentes. Un partenariat actif avec le Rectorat et l'Université a permis de construire des actions nouvelles.

DÉLÉGATION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ

Déleguée régionale : Mme Catherine HUGONET

Cité Vaillant

22, Avenue Garibaldi

21000 DIJON

Adresse Postale : préfecture de la Bourgogne

53, rue de la préfecture

21041 DIJON – Cedex

Tel : 03.80.44.67.29 - Fax : 03.80.44.69.84

Mail : drdfe-bourgogne@bourgogne.pref.gouv.fr

Effectifs : 1 Déleguée Régionale,

2 secrétaires : Mmes DROUARD et FERAD ;

une adjointe à la DR/CMD 21 : Mme Anne THIERRY ;

1 CMD 58 : Mme Martine GRAS ;

1 CMD 71 : Mme Nathalie BONNOT ;

1 CMD 89 : Mme Halina CREUSATON

Budget d'intervention DRDFE: 374 622 € - fonctionnement : 43 000 €

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La mission de la DRDFE a pour but d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'analyse, la conception le pilotage et l'évaluation des politiques publiques ; elle conduit donc cette politique transversale et ses actions avec des partenaires : Services de l'État, ACSE, Villes, Conseil Régional, Conseils généraux, entreprises, associations...

Elle met en œuvre ses missions par une méthodologie de travail, l'approche intégrée de l'égalité femme/homme (gender mainstreaming) et par des actions spécifiques à travers 4 axes :

- l'accès des femmes aux postes à responsabilité et à la prise de décision;
- l'égalité professionnelle;
- le respect de la dignité des personnes;
- l'articulation des temps de vie.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

Au titre de l'année 2009, la DRDFE a financé la majorité de ses actions sur 2 axes prioritaires définis par l'État, l'égalité professionnelle et l'égalité en droits et dignité, dont les crédits engagés (361722 €) représentent 96,55 % de l'enveloppe budgétaire régionale (374 622 €).

A) L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE (174 000 € SOIT 46,5 % DES CRÉDITS)

1) La convention cadre régionale DRDFE-AGEFOS-PME BOURGOGNE

Un accord cadre triennal a été signé le 29 mai 2009 entre le préfet de Région et l'AGEFOS-PME afin de développer une démarche de promotion de l'égalité professionnelle et salariale dans les PME.

a) Les grands axes de l'accord

- formation des équipes AGEFOS à l'égalité entre les femmes et les hommes;
- promotion de l'égalité professionnelle auprès des organismes de formation et auprès des entreprises de Bourgogne;
- accompagnement des femmes tout au long de leur parcours professionnel;
- information des entreprises sur les dispositifs en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes;
- observation des pratiques;

b) Les réalisations

En interne AGEFOS

- les équipes ont été formées le 9 décembre 2008 (Retravailler);
- mise en place d'un fonds documentaire (textes, argumentaires, outils);
- introduction de la question dans le dispositif " SECURI'PASS "/séminaire conseillers du 30/03/2009;

Après des partenaires formation

- introduction de la prise en compte de l'égalité F/H dans le cahier des charges Pack formation et pack RH;
- introduction dans le cahier des charges Diagnostics SPP-Sécuri'pass;
- sensibilisation formation formateurs tuteurs.

Après des entreprises

- questionnaire Sécuri'pass facilitant la détection des besoins information/action/appui en matière d'égalité professionnelle F/H;
- diffusion de la plaquette AGEFOS " l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, un réel atout pour l'entreprise ".

Observation des pratiques de mixité F/H

- conception d'une requête informatique permettant un traitement statistique distinctif F/H;
- diffusion de statistiques sexuées (bilan ADEC,...).

Quelques actions d'AGEFOS ayant bénéficié aux femmes

- 36 bilans de compétences effectués par des femmes sur 50 (72 %);
- 25 diagnostics sécurisation de parcours effectués par des femmes sur 48 (52 %);
- 85 femmes ont participé à des ateliers projets professionnels sur les 4 départements et sur un total de 116 (73 %);
- 1358 DIF effectués par des femmes sur 2327 (58 %);
- 16 VAE sur 48 (33 %);
- 259 périodes de professionnalisation sur 1220 (ou 423 si l'on excepte 2 entreprises aux effectifs majoritairement masculins) soit 21 % ou 61 %);

- en matière de contrat mixité, 2 détectés, 1 signé, 1 suivi.

2) Le groupe de travail DRTEFP-DRDFE-Partenaires sociaux (COPIRE)- Action ARACT (financement DRTEFP en 2009)

Face aux constats des inégalités persistantes en matière d'égalité professionnelle et salariales persistantes en France, Bourgogne y compris (chiffres clé du SDFE, statistiques INSEE et DRTEFP en Bourgogne), analyse des accords de salaires en Bourgogne, ...), les services de l'État régionaux (DRTEFP-DRDFE) et les partenaires sociaux ont convenu lors de la COPIRE du 29 juin 2009 de constituer un groupe de travail concerté afin de définir les conditions d'un pré-diagnostic. Son but : cerner la nature, l'origine et l'ampleur des résistances à la négociation collective dans le domaine de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les entreprises de Bourgogne. L'analyse donnera ensuite lieu à des propositions sur les moyens à mettre en œuvre pour dépasser les résistances. Les travaux du groupe sont assurés par l'ARACT à qui cette mission a été confiée. Des entretiens téléphoniques et physiques ont été réalisés fin 2009-début 2010 et seront exploités courant 2010.

3) L'égalité professionnelle et salariale dans les services publics régionaux de l'État

Bien que les inégalités professionnelles et salariales soient moindres au sein des services publics, celles-ci existent néanmoins. Elles ont été analysées et mises au jour dans plusieurs rapports successifs remis aux ministres de la fonction publique.

Pendant longtemps, les responsables des services publics, forts du principe d'égalité et des recrutements sous forme de concours, ont pensé être à l'abri de ces phénomènes.

Aujourd'hui, on sait que les mécanismes d'inégalité à l'œuvre dans le secteur privé se retrouvent également dans le secteur public, et que le système public en génère qui lui sont propres.

C'est pourquoi sous l'autorité du préfet de région, la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Bourgogne a initié la mise en œuvre d'une démarche intégrée du genre (gender mainstreaming) au sein des services régionaux de l'État, par la mise en place d'un réseau de référent-e-s. L'association la BOUCLE intervient au niveau de la formation, de l'appui technique et de l'animation du réseau.

Par la mise en œuvre d'une pédagogie de l'égalité entre les femmes et les hommes, le réseau a pour objectif d'aider l'ensemble des services de l'État et ses partenaires à intégrer concrètement l'égalité femmes-hommes. Le réseau développe son action dans deux directions : la gestion des ressources humaines et les dispositifs d'intervention en direction des publics.

Le réseau a été présenté en pré-CAR aux chefs de service au mois de mai 2009, et lancé officiellement le 30 juin 2009.

La formation des référents a eu lieu les 15 octobre, 17 novembre 2009 et 12 janvier 2010.

Une démarche diagnostique se déroulera en 2010 et des actions concrètes seront lancées.

4) L'aide à l'entrepreneuriat au féminin

Le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) a pour but de permettre l'accès au financement bancaire pour les femmes qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, sans recours aux garanties personnelles. Les délégataires de l'État en Bourgogne sont : Bourgogne Active (21, 58, 71) et Yonne Active Création (89).

Les prêts, d'un montant supérieur à 5000 €, garantis entre 2 et 7 ans, peuvent financer l'investissement ou le fonds de roulement. Le montant de la garantie est limité à 27 000 €.

Au plan régional, 57 garanties FGIF ont été mises en place en 2009 (11 en 2007, 32 en 2008) pour un montant de prêts de 1 803 053 € et 932 381 € de montant total garanti cumulé (5ème région de France, ce qui montre le dynamisme de la région Bourgogne en la matière en 2009).

D'autres initiatives se déroulent dans les départements : en Côte d'or, le Centre de Formation à l'Emploi et l'Entreprise (CFEE) et l'ENVOL (coopérative d'activité et d'emploi) accompagnent et forment des femmes souhaitant créer ou reprendre une entreprise ; dans l'Yonne, il s'agit de l'association EGEE, en

Saône et Loire la Boutique de gestion. Dans la Nièvre, le CIDFF a réalisé un guide pratique pour les femmes en agriculture et viticulture.

5) Les contrats mixité

Signés entre une entreprise, l'État et la salariée, ils permettent l'accès des femmes à des emplois où elles sont peu représentées en finançant l'amélioration des postes de travail, des équipements ou des formations, à 50 % maximum du coût global.

6 contrats ont été signés en 2009 dont 5 dans le bâtiment, 1 dans la restauration (7 en 2008 mais on a ressenti l'effet de la crise mondiale en 2009).

6) La DRDFE met en place le Prix de la Vocation Scientifique et Technique (PVST)

En lien avec l'Éducation Nationale (Service d'orientation, lycées), l'Université,...

Il s'agit de sensibiliser les enseignants, les parents, les jeunes, à l'élargissement des choix professionnels des filles, d'encourager les jeunes filles de terminale qui s'orientent vers des filières scientifiques et techniques, puis des carrières dans lesquelles elles sont encore aujourd'hui sous représentées (- de 40 %).

17 lauréates ont reçu ce Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles de 1000 € en 2009. Ce prix a permis depuis sa création à 280 jeunes filles de percevoir une bourse.

7) La DRDFE finance et soutient des actions développées par des associations

a) La SCIC Féminin technique (FETE)

Un réseau régional de signataires de chartes mixité égalité professionnelle " qui se traduit par :

- le développement du réseau par un accroissement du nombre de signataires de chartes (130 au 1er octobre 2009);
- deux manifestations " technifemmes " (bassin du Creusot-Montceau-Autun et Auxerre);
- des tables rondes sur l'égalité professionnelle (Chalon, Dijon);
- des groupes de travail sur le recrutement des femmes;
- une coopération avec différents acteurs (mairie du Creusot, MIFE Autun et le Creusot);
- une sensibilisation –formation au genre (CRESS Bourgogne).

b) L'action " améliorer l'insertion professionnelle des femmes issues de l'immigration "

S'est déployée sur les 4 départements de la région, avec 3 grands axes :

- sensibilisation des acteurs de l'emploi à la discrimination;
- coaching et placement de jeunes femmes;
- dynamisation d'un groupe (Active) constitué de femmes issues de l'immigration.

83 femmes nouvelles ont été suivies en en 2009 (36 à Dijon, 27 à Chalon, 20 à Auxerre).

Entrées en emploi en 2009 : 21 dont 14 à Dijon, 5 à Chalon, 2 à Auxerre.

Entrées en formation en 2009 : 25 dont 9 à Dijon, 12 à Chalon, 4 à Auxerre.

c) Les Carrefours des Carrières au Féminin se sont déroulés dans les 4 départements

Le concept de ces carrefours est une rencontre individuelle entre des jeunes filles et des femmes en recherche d'orientation ou de projet professionnel et des femmes exerçant des métiers peu féminisés.

Les métiers représentés sont porteurs d'emploi. La participation des jeunes filles et des parents est facilitée par la tenue de ces carrefours un samedi matin. Selon les lieux, entre 900 et 1500 personnes

participantes ont été répertoriées. Ils ont eu lieu à Sennecey le Grand le 21 mars, Dijon le 31 janvier, Auxerre le 21 mars à Auxerre, Nevers le 7 février.

8) Soutien à l'accès à la formation et à l'emploi des femmes

L'emploi à vie et à plein temps dans la même entreprise jusqu' à la retraite n'est plus d'actualité. Les femmes subissent de plein fouet le temps partiel imposé plus que choisi, les horaires décalés, et les multi-employeurs, tout en conservant majoritairement la garde des enfants, leur éducation, les services aux aînés, les tâches domestiques.

La fragmentation des territoires et des emplois implique des " compétences " en mobilité de plus en plus importantes que les plus vulnérables ne possèdent pas toujours. Il y a actuellement une injonction à la mobilité qui devient paradoxale pour les plus démunis à qui on demande d'être les plus flexibles, disponibles et adaptables malgré leurs plus faibles moyens et compétences en mobilité. Le milieu rural a du mal à répondre aux attentes multiples de mobilité malgré des efforts de développement de l'intercommunalité et des transports en commun.

C'est pourquoi la DRDFE Bourgogne a soutenu plusieurs projets d'accès à l'emploi des femmes incluant les questions de mobilité, et le projet spécifique de l'association Pari dans la Nièvre.

D'autres projets d'insertion professionnelle des femmes et de sensibilisation à des métiers " traditionnellement masculins " ont été financés : à titre d'exemple, le chantier d'insertion " ethicofil " de l'association Alter-Egax 21, " métiers de l'industrie " avec l'AFPA 89, et la diversification de l'emploi des femmes vers l'industrie de l'AFPI de la Nièvre.

Un diagnostic des discriminations (dont celles relatives au sexe) a été cofinancé avec l'ACSE et le CUCS sur l'agglomération de Sens.

B) L'ÉGALITE EN DROITS ET DIGNITÉ (187 722 € SOIT 50,10% DU BUDGET)

1) 144 402 € ont été attribués aux 4 Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles

Les CIDFF (dont 138 102 € pour leur cœur de métier, l'information juridique gratuite des femmes) soit 38,55 % du budget global de la DRDFE et 77 % de l'axe 3, égalité en droits et dignité. Ceux-ci accueillent individuellement les femmes afin de leur donner gratuitement une information juridique et selon les problèmes répertoriés, les orienter vers les structures concernées (par exemple vers Solidarité Femmes si elles subissent des violences conjugales).

2) En Côte d'or, le projet "Violence et genre"

Né en Bourgogne de la volonté de 5 partenaires associatifs (CIDFF, CEMEA, Fete, Le Pas, Solidarité-femmes) sous l'impulsion de la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Il a permis de sensibiliser et/ou former plus de 500 professionnels du territoire de la Côte d'Or au respect filles/garçons, à l'éducation différenciée entre les sexes, aux différentes problématiques de violences entre les sexes, etc. Le projet s'est poursuivi avec l'élaboration et la diffusion aux personnes formées d'une mallette pédagogique permettant d'animer des débats sur le respect, les violences sexistes avec des jeunes. L'expérience de la Côte d'Or sera essaimée dans les 3 autres départements.

3) Solidarité Femmes 21

Est financée pour la mise en œuvre du plan régional de formation des professionnels des secteurs de santé, justice, police, gendarmerie et social à la lutte contre les violences conjugales. Les formations dans les quatre départements ont concerné plus d'une centaine de professionnels.

Nos financements ont permis à l'association Solidarité Femmes 21 de poursuivre son action d'accueil de femmes victimes de violences conjugales - 10 permanences hebdomadaires en divers lieux de Côte d'Or - d'hébergement et de logement. Cette association a également développé des actions de soutien psychologique spécifique, groupes de parole pour femmes confrontées à la violence conjugale, aide à leurs enfants témoins de violence conjugale dans le cadre d'ateliers.

D'autres associations sont financées pour accompagner les femmes victimes de violences (ADAVIP 21) ou les hommes auteurs de violences (en Côte d'Or, ALTHEA).

4) Le 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes

Est l'occasion de sensibiliser le grand public à ce fléau dans chaque département.

5) Le séminaire régional : Violences faites aux femmes : connaître, comprendre, prévenir et agir sur les mutilations sexuelles et Les mariages forcés

Le 11 décembre 2009 à l'IRTESS de Dijon (Institut Régional Supérieur du Travail Éducatif et Social) s'est déroulée pour un public de professionnels une journée de réflexion destinée à mieux cerner l'état de la question dans notre région; sensibiliser, mobiliser les acteurs sur le repérage et la prévention; démarrer la constitution de réseaux autour des mutilations sexuelles et des mariages forcés en lien avec la campagne lancée par Valérie Létard lancée le 14 avril 2009.

150 participants ont échangé lors de cette journée qui sera reprise et adaptée en 2010 à la problématique de chaque département.

C) L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS

Cet axe comprend toute une série d'actions qui permettent de valoriser, de rendre lisible l'action des femmes dans la sphère publique, dans les instances associatives ou entrepreneuriales et en politique. A ce titre, 4 actions ont été soutenues pour 10 900 €.

1) Au plan régional

a) La Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de Bourgogne, en partenariat avec l'association Carrefour des Mondes, s'est engagée dans la Consultation Égalité femmes/hommes en politique – Bourgogne.

Partant du constat d'une participation inégale des femmes et des hommes en politique, en particulier à la tête des assemblées élues (seulement 13.8% des maires sont des femmes, quatre femmes sont présidentes d'un Conseil général et deux d'un Conseil régional en France), la Consultation s'est donnée pour objectif d'identifier les obstacles qui freinent l'investissement des femmes en politique.

Pour cela, l'association Carrefour des Mondes a diffusé, dans toute la Bourgogne, depuis la mi-septembre 2009, des questionnaires destinés aux élu-e-s. Les deux milles élu-e-s consulté-e-s ont reçu, par voie postale ou par l'intermédiaire des membres de l'association, un livret contenant une présentation de la Consultation ainsi que le questionnaire. Ils-elles sont invité-e-s à s'exprimer notamment sur leur parcours politique, leur perception des activités politiques, leur vie familiale et la gestion de la vie quotidienne

Les résultats de la Consultation feront l'objet d'une synthèse qui sera publiée courant 2010. Dans un deuxième temps, après l'analyse des résultats, des actions adaptées seront développées localement pour favoriser une participation plus égalitaire des femmes en politique.

b) Réalisation sur 2 années (2009-2010) d'un film " le monde de nos mères " avec un partenariat ACSE, CUCS, FSE, DRAC, DRDFE,

Qui a pour but de valoriser des femmes de l'immigration à partir de leur parcours d'insertion et leur rôle dans l'éducation et l'insertion des enfants dans la société. Il sera ensuite diffusé dans l'ensemble de la région et dans toute la France.

Le 8 mars a donné lieu dans chaque département à des manifestations :

préfecture de région : mise à l'honneur de femmes créatrices d'entreprise et jeunes filles bénéficiaires du PVST par le préfet de Région en lien avec la DRDFE.

Des visites d'entreprises ou des femmes occupent des métiers habituellement masculins, des films-

débats, conférences, expositions,...se sont déroulés dans chaque département.

2) L'articulation des temps de vie

2000 € ont été consacrés à cet axe sur les crédits d'intervention DRDFE, pour une action culturelle " Contes givrés en Bourgogne " mettant en scène sur les 4 départements une femme remarquable, Flora Tristan.

III- PERSPECTIVES 2010

A) POURUIVRE L'APPROCHE INTÉGRÉE DU GENRE ET LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

1) Poursuite de la mise en place d'une démarche intégrée du genre, notamment en direction des agents des services publics ou établissements associés et des partenaires régionaux, déclinée en 4 temps :

- élaboration de diagnostics de situation partagés à partir de données sexuées;
- mise en place d'un plan de formation inter services ou par service, selon le contexte;
- action des référents de l'Égalité F/H dans chaque service à partir de l'identification des besoins;
- construction de plan d'actions prioritaires, déclinaison territoriale, suivi et évaluation.

2) Poursuite des accords et projets avec nos partenaires : AGEFOS-PME, ARACT, notamment dans la préparation d'une conférence régionale sur l'égalité professionnelle et salariale

Concernant le privé, il s'agira de poursuivre toutes les démarches de sensibilisation au genre en structurant l'offre de formation régionale avec nos partenaires, afin de faire connaître les lois et les accords interprofessionnels sur l'égalité, accompagner les structures dans les démarches de changement, engager le suivi des signatures des chartes de la mixité et le développement de réseaux de femmes en lien avec le tissu associatif.

3) Poursuite du soutien aux associations et structures mettant en œuvre des actions de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de développement de l'effectivité des droits des femmes

Dans les domaines prioritaires définis par le Document de Politique Transversale (DPT) national : parvenir à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et favoriser l'articulation des temps de vie, lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité, agir contre les facteurs spécifiques de la pauvreté et de l'exclusion sociale des femmes.

B) REDÉFINIR LES PRATIQUES D'ANIMATION ET DE COORDINATION DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES TENANT COMPTE DE LA RGPP ET DU REGROUPEMENT DES SERVICES DE L'ÉTAT AU PLAN RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL

DIRECTION RÉGIONALE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Directeur : M. Bernard DUFRESNE depuis le 01/10/2009,
(M. Michel CONTENT jusqu'au 30/09/2009 – parti à la retraite)

Adresse : Immeuble le Mazarin

10 avenue Foch

21000 DIJON

tél : 03 80 45 02 63

Fax : 03 80 45 33 92

Mail : bernard.dufresne@dgtpe.fr

Site internet : www.dgtpe.fr/drce/bourgogne

Effectifs : 4 agents depuis le 1er septembre 2008

Budget 2009 de fonctionnement = 73.420 EUR

Intitulé du service : direction régionale du commerce extérieur. Service de l'État (MEIE – DGTPE) en région mais non déconcentré (dans le cadre de la LOLF : pas de BOP ni d'UO).

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

A) LA DRCE, ÉMANATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR - DGT

La DRCE est un service décentralisé en région de la DGT (ex-DGTPE), direction du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, sous l'autorité du préfet de Région. A ce titre, elle assure trois missions principales :

- la diffusion et la promotion des politiques économiques menées par le Gouvernement à l'international;
- l'animation des acteurs régionaux (Conseil Régional, réseau consulaire, pôles de compétitivité et filières sectorielles en particulier lorsqu'elle sont organisées dans le cadre de contrats professionnels de progrès);
- la diffusion d'une expertise internationale issue de l'expérience acquise par ses agents à l'étranger dans le réseau des Missions Économiques.

Relais opérationnel de la DGT, la DRCE contribue à la préparation des visites ministérielles ou étrangères en région en liaison avec les services du préfet de Région ainsi qu'à la politique publique d'intelligence économique (en liaison avec le SGAR).

Elle analyse l'activité économique internationale de la région (grands agrégats et macroéconomie sectorielle).

Elle constitue le relais régional du réseau mondial des 156 Services économiques et Missions Économiques/Ubifrance présentes dans 114 pays.

Elle anime également le Comité régional des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF) et sélectionne les nouveaux candidats à cette fonction.

Elle contribue aussi au développement international des entreprises régionales. A ce titre elle :

- présente le dispositif public d'accompagnement à l'international aux entreprises et aux pôles de compétitivité et en souligne la cohérence;
- les conseille et les oriente dans leur stratégie et vers les procédures d'aide les mieux adaptées;
- participe aussi à la promotion des aides nationales gérées par Ubifrance (Volontariat international

en entreprise - VIE, SIDEX ou Labellisation des opérations collectives) et des prestations d'accompagnement du réseau " Ubifrance et les Missions Economiques à l'étranger ";

- participe à la gestion des procédures du compte État de la COFACE (assurance prospection, assurance crédit, garanties moyen terme) par l'émission d'avis sur les demandes de garantie.

B) LA DRCE DANS SON ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

La DRCE a été mise à disposition du Conseil Régional de Bourgogne par la convention du 8 février 2006 (qui a expiré au 31/12/2009), dans le cadre de la loi de décentralisation du 13 août 2004 ce qui a permis de faire monter en puissance le service international de la Région.

Dans le cadre de la lettre de mission du 11 juillet 2006 (cosignée par le préfet de Région et le Président du Conseil Régional), la DRCE est partie prenante dans l'élaboration de la politique régionale à l'international (programme d'actions et règlements), notamment dans le cadre de la mise en œuvre du SRDE. Elle a pris part en 2009 à la coordination régionale des actions visant les marchés extérieurs et assuré, en partenariat avec le Conseil Régional de Bourgogne, l'instruction des demandes de financements des aides à l'exportation, via les procédures nationales et régionales.

Enfin, la DRCE veille à la mise en œuvre de la convention quadripartite signée le 2 juillet 2008 entre l'État, Ubifrance, le Conseil Régional de Bourgogne et la CRCI (représentant CCI International) en vertu de laquelle l'accompagnement de proximité des entreprises à l'international et notamment des nouveaux exportateurs est désormais assuré par Ubifrance (Établissement public sous tutelle de l'État) et les Chambres de commerce et d'industrie partenaires. De ce fait la DRCE s'est concentrée en 2009 sur ses activités régaliennes, en attendant de trouver pleinement sa place au sein de la DIRECCTE. Ses effectifs sont passés à 4 personnes contre 8 auparavant.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

A) ANIMATION DES ACTEURS RÉGIONAUX

- contribution à l'élaboration du programme d'actions collectives 2010 de la Bourgogne à l'international (filères sectorielles et pôles de compétitivité);

- animation des conventions avec UBIFRANCE et le Conseil Régional de Bourgogne et avec la CRCI;

- mise en œuvre du programme d'actions 2009 de la Bourgogne à l'international en appui du Conseil Régional : 74 opérations auront été réalisées (soit un taux de réalisation de 80%), mobilisant environ 625 entreprises, soit une progression de 20% sur 2008.

Le coût pour la Région Bourgogne s'est élevé à 1 050 000 €, soit une progression de 12% environ par rapport à 2008;

- supervision de la mise en œuvre de la nouvelle convention régionale de partenariat État/ CRB / UBIFRANCE / CRCI (signée le 02/07/2008) selon laquelle, la CRCI Bourgogne assure désormais le relais de proximité des entreprises et un poste de Délégué régional UBIFRANCE pour la Bourgogne, en résidence à Dijon, est créé supervisé par un Directeur Interrégional pour les 5 régions de l'Est.

B) DIFFUSION D'UNE EXPERTISE INTERNATIONALE

- participation aux opérations régionales de développement international des entreprises : RIDY avec la CCI de l'Yonne, SPEED EXPORT avec les CCEF, EXPORTISSIMO avec la CCI de Dijon, MIDEST sur le stand de la Bourgogne;

- accompagnement à l'international des 2 pôles de compétitivité : Pôle Nucléaire de Bourgogne et VITAGORA ;

- visites d'entreprises et diagnostics de l'international ;
- diffusion d'une lettre de veille et d'un choix de notes réalisées par les services économiques de nos ambassades ;
- action de médiation à l'international en faveur des entreprises et résolution de problèmes qu'elles rencontrent.

III- PERSPECTIVES 2010

- mise en œuvre des décisions de la RGPP : la DRCE rejoint le pôle 3E de la DIRECCTE Bourgogne. Rapprochement des autres services de la Direccte et notamment de la DRIRE et du SEPES;
- poursuite de l'accompagnement des filières professionnelles dans le cadre de la mise en œuvre de leur contrat professionnel de progrès;
- poursuite de l'animation du Pôle Nucléaire de Bourgogne et de VITAGORA dans leurs actions à l'international en liaison avec UBIFRANCE et les Missions Économiques ainsi qu'avec la DRIRE;
- Coordination de la réalisation du programme régional d'action internationale 2010 :
 - . Le programme consolidé pour 2010 comprend à ce stade 83 opérations. Il s'agit notamment de participations à des salons (30), de missions collectives d'entreprises à l'étranger (23), de missions de promotion du territoire (20) et d'accueil d'investisseurs et acheteurs étrangers (4),
 - . Les opérateurs généralistes régionaux sont bien évidemment ceux qui portent le plus grand nombre d'opérations: la CRCI (28 actions), Bourgogne Développement (19) et Vive la Bourgogne (9). Les filières pour leur part portent chacune 1 à 4 opérations,
 - . Les secteurs les plus représentés sont la mécanique / travail des métaux (19 opérations), l'agro-alimentaire (17 opérations), le secteur du vin (11 opérations) et les TIC (6 opérations),
 - . Au plan géographique, 13 opérations ont lieu en France (accueil de délégations étrangères, participations à des salons internationaux), et 36 d'entre elles sont dirigées vers l'Union Européenne. L'Amérique du Nord est bien représentée avec 11 opérations, suivie par l'Asie (6 opérations). Cette répartition correspond assez bien avec celle des marchés actuellement les plus porteurs à l'exception peut être du Maghreb (2 opérations) plutôt sous-représenté.
- favoriser et contribuer à la réalisation d'une grande journée de l'international en Bourgogne et/ou participer aux nouvelles éditions des opérations régionales de développement international des entreprises;
- préparation du programme d'actions 2011 de la Bourgogne à l'international;
- poursuite de l'appui au Conseil régional pour sa stratégie institutionnelle à l'international.

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

Directeur : Michel BURTIN (jusqu'au 28 octobre 2009)

Intérim assuré par Françoise MORET directrice départementale

Adresse : 53 rue de Mulhouse

BP 70

20172 DIJON Cedex

tél : .03 80 78 79 00

Fax : 03 80 73 45 61

Mail : drbourgogne@dgccrf.finances:gouv;fr

Site internet :

Effectifs : 68

Budgets : 450 000 €

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Le décret n°2006-81 du 26 janvier 2006 a mis en place une nouvelle organisation territoriale. La région constitue désormais le territoire de référence de l'action de la DGCCRF et la structure de base administrative de son organisation, dans laquelle les directions départementales sont les unités chargées d'assurer les contrôles de proximité.

Elle dispose de quatre implantations dans la région Bourgogne :

- direction régionale et l'unité départementale de la Côte d'Or à Dijon;
- trois unités départementales à Nevers, Mâcon, et Auxerre.

Elle conduit directement les contrôles régionaux mais aussi interrégionaux:

- dans le domaine vitivinicole avec une brigade spécialisée de six agents implantés à Dijon et à Lyon, intervenant sur les 13 départements du bassin viticole;
- sur un large secteur autoroutier dans le cadre d'un réseau spécialisé.

Dans le cadre de la LOLF, la DR Bourgogne est une unité opérationnelle (UO) rattachée au BOP interrégional centre-est (direction interrégionale de Lyon).

II- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) au sein du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (MEIE), joue un rôle fondamental de régulation. Il s'agit d'une action publique permettant de veiller à un fonctionnement loyal, efficace et sécurisé du marché pour l'ensemble des acteurs de l'économie.

En 2009, son activité relevait du programme "régulation et sécurisation des échanges de biens et services", de la mission "développement et régulation économique" et se déclinait en trois actions :

- régulation concurrentielle des marchés;
- protection économique du consommateur;
- sécurité du consommateur.

III- ACTIONS MAJEURES EN 2009

Les unités des quatre départements de la Bourgogne se sont particulièrement investies dans les actions relevant du programme précité et de la directive nationale d'orientation (DNO) qui détermine chaque année les axes prioritaires et les enquêtes à effectuer.

A) EN 2009, LES 6 ORIENTATIONS NATIONALES ÉTAIENT LES SUIVANTES

- modernisation de l'économie et pouvoir d'achat;
- développement durable;
- logement;
- nutrition et santé;
- sécurité des produits industriels, et des services;
- méthodes de production et de commercialisation nouvelle et/ou à risque.

B) PAR AILLEURS, CES ORIENTATIONS NATIONALES ONT ÉTÉ COMPLÉTÉES EN 2009 PAR DES ORIENTATIONS RÉGIONALES SPÉCIFIQUES À LA BOURGOGNE QUI ONT ÉTÉ DÉCLINÉES EN ENQUÊTES RÉGIONALES

1) Formation des prix des principales fournitures pour le gros œuvre dans le bâtiment

Examen de la situation de la concurrence à partir de l'analyse de la formation des prix des principales fournitures pour le gros œuvre du bâtiment

2) Appareils de chauffage et économies d'énergie dans les logements :

- sécurité des appareils de chauffage alternatifs;
- loyauté des publicités alléguant sur des économies d'énergie induites par l'utilisation de certains appareils de chauffage.

3) Ciblage concurrence dans la commande publique :

- marchés de services dans le secteur hospitalier;
- marchés de communication passés par les collectivités territoriales;
- ingénierie publique et mise en concurrence.

C) ENFIN, LES UNITÉS DÉPARTEMENTALES DE BOURGOGNE ONT PARTICIPÉ À DES ENQUÊTES RELEVANT DES 3 AXES DU SOCLE D'ACTIONS DE LA DGCCRF :

- régulation concurrentielle des marchés;
- protection économique du consommateur;
- sécurité du consommateur.

D) LES CHIFFRES DE L'ACTIVITÉ DE LA DRCCRF DE BOURGOGNE EN 2009:

- nombre d'entreprises contrôlées: 7451;
- nombre d'actions de contrôle réalisées : 28107;

- nombre de dossiers contentieux transmis aux Parquets : 172;
- nombre de mesures de police administrative : 148;
- nombre de prélèvements pour analyse : 875;
- délai moyen de réponse aux courriers des consommateurs : 6 jours.

E) RÉGULATION CONCURENTIELLE DES MARCHÉS

1) Données quantitatives

Libellé	Nombre actions	Infractions	Rappels réglementation
Pratiques restrictives de concurrence PCR	1639	11	57
Pratiques anticoncurrentielles PAC et régulation du commerce	1253	/	/

Les actions PCR sont demeurées quasi stables tandis que celles relevant des pratiques anticoncurrentielles ont progressé. En revanche, le niveau des infractions relevées a régressé.

2) Faits marquants

6 Indices de pratiques anticoncurrentielles ont été détectés en 2009 et transmis à la brigade interrégionale d'enquêtes de concurrence à LYON dont 3 ont été relevés dans le cadre de l'observation et du contrôle de la concurrence lors de la passation de marchés publics.

6 indices de pratiques restrictives ont été transmis aux autres unités départementales du réseau.

Ces indices mettent en cause de grandes enseignes de la grande distribution généraliste au travers de leurs centrales d'achat, ainsi qu'un grand distributeur dans le secteur du bricolage.

Les pratiques relevées portent sur :

- pénalités de retard de livraison injustifiées;
- menaces de rupture de relations commerciales pour faire pression sur le fournisseur;
- délais de paiement supérieurs aux accords contractuels;
- absence de contrat de coopération commerciale.

F) PROTECTION ÉCONOMIQUE DES CONSOMMATEURS

1) Données quantitatives

Libellé	Nombre d'actions	Procès-verbaux	Rappels de réglementation
Protection consommateur	14155	331	493

Le nombre des actions n'a pas connu d'évolutions significatives. On peut noter une légère baisse des actions. En revanche les procès-verbaux ont connu une forte progression, de l'ordre de 30 %. Les rappels de réglementation marquent une baisse également de 30 %.

2) Faits marquants

a) Affaire de démarchage à domicile détecteurs, avertisseurs automatiques de fumée. (UD21)

Une procédure contentieuse a été dressée en décembre 2009 par le service à l'encontre d'une entreprise sise à Dijon pour pratique commerciale trompeuse (L 121-1 code de la consommation), pour infraction aux règles de démarchage (absence de remise d'un contrat conforme, absence de bulletin de rétractation, non respect des dispositions concernant la faculté de rétractation, contrepartie sollicitée avant le délai, prestation de service effectuée avant le délai de rétractation) et de non conformité des notes remises aux clients.

Courant 2009, cette société a effectué aux domiciles des particuliers des ventes de détecteurs automatiques de fumée laissant faussement croire que ces détecteurs devaient être posés immédiatement selon une réglementation nouvelle. Les démarcheurs entretenaient également une ambiguïté en arborant une tenue vestimentaire de nature à engendrer une confusion par rapport à des services officiels.

De nombreuses plaintes à l'encontre de cette société (plus de 200) portant sur des faits identiques à ceux relevés par le service sont en cours de traitement par le Parquet de Dijon.

Outre ces pratiques sanctionnées pénalement, la société a vendu 484 DAAF déclarés non conformes et dangereux. Une mesure de police administrative est actuellement en cours pour assurer le rappel des produits installés .

b) Magasins de meubles à baux précaires (71)

Les pratiques commerciales de 3 enseignes contrôlées en Saône et Loire en 2009 sont porteuses des procédés illicites habituels : prix fictifs gonflés affectés de fausses remises, démarchage suivi de perception de contreparties financières pendant le délai de rétractation, ventes avec primes prohibées, pratiques commerciales agressives (harcèlement téléphonique, livraisons anticipées constituant une pression sur les clients etc...).

Un contrôle commun avec les services de la BCR des Impôts, de l'URSSAF et de la gendarmerie (cellule ETI – lutte contre le travail illégal) a été effectué pour 2 des 3 enseignes (France Ameublement et Confort et Traditions).

Notre service a constaté pour les 3 enseignes les infractions suivantes :

- pratiques déloyales (pratiques agressives et trompeuses - (articles L 121-1 et L 122-11 du code de la consommation), notamment sur une forme de harcèlement des clients, et des livraisons anticipées constituant une pression sur les consommateurs;
- vente avec primes prohibées (remise de téléviseurs à l'occasion de l'achat d'un salon ou d'un siège);
- marquage de prix incomplet (prix non affichés en magasin, ou étiquettes retournées, et bons de commandes dont les prix unitaires des meubles ne sont pas détaillés);
- démarchage illicite (perception de contreparties financières pendant le délai de rétraction).

Les autres services BCR et URSAFF ont relevé des infractions de non reversement de TVA.

Les procès-verbaux ont été transmis au Parquet.

G) SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

1) Données quantitatives

Libellé	Nombre actions	Procès-verbaux et MPA	Rappels réglementation
Produits alimentaires	6515	308	263
Produits non alimentaires	1446	15	34
Services	363	26	7

Les actions dans le secteur alimentaire ont légèrement progressé ; celles relatives aux produits non alimentaires ont légèrement régressé tandis que celles concernant les prestations de services ont connu une progression d'environ 25 %.

2) Faits marquants

a) En matière de sécurité et loyauté des produits alimentaires : Remballe dans un hypermarché

L'UD 21 a enregistré une plainte le 11 juin 2009 d'une employée licenciée d'un l'hypermarché de Châtillon sur Seine.

La plaignante dénonçait une pratique régulière de remballe de viandes avec dépassement des dates limites de consommation (viandes noires ou grisâtres); pratique s'effectuant prioritairement le lundi avant l'ouverture du magasin.

Le service est intervenu dans cet établissement très tôt vers 7h30.

Il a été constaté dans l'atelier boucherie en activité, en présence du responsable de rayon la présence dans une poubelle de l'atelier de barquettes sales avec films et étiquettes pour un total de 4,448kg de viande bovine.

Cette viande était remise dans des barquettes neuves prêtes à être emballées à nouveau. Les lots ayant été mélangés, la traçabilité de la viande bovine n'était plus assurée.

Deux des lots avaient été découpés et emballés alors qu'ils étaient déjà périmés.

L'allongement de la durée de vie des produits lors du remballage était de 4 à 6 jours

D'autres produits retirés de la vente attendaient dans la chambre froide. Un PV de délit pour tromperie a été dressé à l'encontre du responsable de l'établissement.

b) En matière de sécurité des produits industriels : enquête portant sur les boîtes de conditionnement pour lait en poudre élaborées par une entreprise en Côte d'Or

Suite à demande d'enquête adressée par l'ud59 à l'ud21 pour un produit de type "Lait en poudre" fabriqué par l'usine d'un grand groupe spécialisé du secteur dans lequel des consommateurs ayant acheté cette référence de lait auraient retrouvé des corps étrangers (particules noires), l'ud21 est intervenue en avril au siège de la Sté afin de connaître les principales mesures prises dans l'urgence.

Le problème avait pour source principale le vernis de rechampissage appliqué sur la soudure interne de la boîte. L'usine de fabrication a instauré un double contrôle en fin de chaîne, mis en place un nouveau registre de contrôle et fabrique désormais des boîtes sans rechampissage interne depuis la semaine 5.

Cette enquête s'est poursuivie par la surveillance des mesures de retrait/rappel au plan local des boîtes de lait incriminées auprès des 2 principaux répartiteurs de produits pharmaceutiques du département ainsi que par vérification auprès de certaines officines de pharmacie.

IV- PERSPECTIVES 2010

A) L'ORGANISATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE CONNAÎT À PARTIR DE JANVIER 2010 DE PROFONDES MUTATIONS

Les unités départementales ont été intégrées dans des directions départementales interministérielles :

- directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations pour les départements 58 et 89;
- directions départementales de protection de la population pour les départements 71 et 21.

Ces directions départementales sont placées sous l'autorité hiérarchique des préfets de département. Seul demeure un lien fonctionnel avec le niveau régional.

Le niveau régional est regroupé avec d'autres services dans la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, (DIRECCTE) et constitue le pôle C de cette nouvelle structure, chargée, entre autres, d'animer les missions CCRF exercées dans les DDI.

Au delà de la réorganisation structurelle, la répartition des compétences a également évolué. Les DDI assurent les 3 missions historiques CCRF : protection économique du consommateur, sécurité du consommateur et veille concurrentielle.

Ainsi, la mission concurrence concernant les relations interentreprises, comprenant les pratiques anticoncurrentielles et les pratiques restrictives de concurrence, sera exercée par la seule DIRECCTE, suite à l'adoption du Décret du 10 décembre 2009 précisant les compétences attribuées spécifiquement à cette direction régionale. Les DDI dans le domaine de la concurrence conserveront une mission de veille concurrentielle.

L'action des services de la CCRF placés en DDI et en DIRECCTE s'inscrira dans le cadre de la directive nationale d'orientation qui comporte pour 2010 les 4 orientations suivantes :

B) RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS COMMUNAUTAIRES DE MISE EN ŒUVRE DE PLANS DE CONTRÔLE OFFICIELS DE SURVEILLANCE DES MARCHÉS

1) Les obligations avec restitution régulière de résultats

Plans annuels microbiologie, contaminants, pesticides...

2) La mise en œuvre des plans de contrôle et de surveillance

Plans annuels liés au respect des règles des OCM (vins, fruits et légumes) et plans ESB, matériaux au contact, OGM, microbio...

3) Les dispositifs liés aux difficultés des consommateurs européens

- la gestion des alertes RASFF, RAPEX (codes 308 et 309);
- les plaintes transfrontalières (codes 2002);
- les sweep days (journées internationales de veille / internet)...

C) CRÉER LES CONDITIONS D'UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE FAVORABLE À LA REPRISE, EN DONNANT PLEIN EFFET À LA LME

- enquêtes de PAC des BIEC et DR;
- recherche d'indices PAC;
- les pratiques commerciales restrictives (relations industrie/commerce);

- les délais de paiement;
- enquêtes et actions sectorielles dans les domaines des transports, de l'audiovisuel, santé...;
- pratiques promotionnelles et soldes.

D) RENFORCER LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS, PAR L'UTILISATION DES NOUVELLES COMPÉTENCES DE LA DGCCRF ET PAR UNE ACTION RENFORCÉE POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

1) Par la mise en œuvre des nouvelles compétences et nouveaux pouvoirs de la DGCCRF

- pratiques : clauses abusives, les pratiques commerciales déloyales ou agressives;
- domaines : time-share, crédit...;
- secteurs : immobilier, FAI-téléphonie, santé...

2) Par une surveillance du marché pour garantir la sécurité des produits et services

- sécurité des produits industriels et services : cosmétiques, équipement électrique, équipements de protection individuelle...;
- sécurité des produits alimentaires non désignés par ailleurs...

3) Veiller à la loyauté du fonctionnement des marchés à enjeux économiques et sectoriels, en particulier en matière de qualité des produits et d'allégations valorisantes

Respect des règles de qualité, dans des domaines ou secteurs tels que :

- le développement durable;
- la nutrition (allégations nutritionnelles) et les produits alimentaires;
- le tourisme avec les opérations saisonnières (OIV, OFA, OVN) et plan autoroutes (CNCA);
- l'économie souterraine;
- les services (taxis, pompes funèbres, avocats, déménagements)...

E) PAR AILLEURS LA RÉGION DE BOURGOGNE A IDENTIFIÉ 3 ORIENTATIONS RÉGIONALES QUI FERONT L'OBJET D'ENQUÊTES MENÉES SPÉCIFIQUEMENT PAR LES DDI DE LA RÉGION

1) Protection des personnes âgées (les seniors)

La Bourgogne connaît depuis quelques années un vieillissement de sa population compte tenu des flux migratoires négatifs pour cette région pourtant agricole, agro alimentaire et industrielle. La relative proximité de la région parisienne pour au moins deux départements de cette région est venue augmenter le nombre de pensionnaires et au-delà le nombre d'établissements recevant des personnes âgées.

Et même si le maintien à domicile est encore privilégié par plus de 80 % de ce public et leurs familles, les anciens constituent toujours un public d'autant plus vulnérable que ce secteur, malgré un développement notable au cours des dernières années avec l'apparition de groupes privés spécialisés dans ce type d'hébergement à coté des intervenants associatifs traditionnels, reste structurellement déficitaire en nombre de places disponibles.

Déclinaison de cette proposition d'orientation régionale par les enquêtes suivantes :

- poursuite du contrôle des établissements des personnes âgées dépendantes ou non, avec notamment une vérification plus exhaustive des établissements non habilités à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale;

- vérification du respect des conditions d'information des personnes âgées et de leur famille des prestations annexes à l'hébergement proposées par des intervenants extérieurs (coiffeurs, pédicures-podologues, masseurs kinésithérapeutes, services infirmiers et para médicaux);
- contrôle du respect des conditions contractuelles des prestations de services d'aide à domicile auprès des personnes âgées dépendantes ou non, prestations rendues par des prestataires du domaine associatif comme du domaine privé.

2) Le secteur vitivinicole en Bourgogne

La viticulture et les activités qui lui sont associées est un secteur clé de l'économie de la région. La vigne est cultivée en Bourgogne sur près de 30 000 hectares et est à la source de nombreuses activités économiques dans la région, liées avant tout à la commercialisation de la production mais aussi à l'exploitation touristique de l'image positive générée par la qualité du vignoble bourguignon.

Ces activités économiques générées par la production viticole justifient que des enquêtes soient menées au niveau régional pour contrôler la transparence des relations commerciales entre opérateurs ainsi que la loyauté et la qualité des produits et prestations vendus aux consommateurs.

Déclinaison de cette proposition d'orientation régionale par les enquêtes suivantes :

- les relations commerciales viticulture/négoce;
- l'œnotourisme.

3) Le tourisme fluvial

Déclinaison de cette proposition d'orientation régionale par les enquêtes suivantes :

a) Protection du consommateur dans le secteur de la location de bateaux (à l'heure ou à la semaine)

Règlementations à vérifier :

- information du consommateur sur les prix (plus examen du site @);
- vente à distance;
- recherche des clauses abusives dans les contrats de location;
- analyse de l'offre de prestations liées (visites de caves , de musées...).

b) Protection du consommateur dans le secteur de la location de cycles à destination des plaisanciers (lors de leurs étapes) et sécurité des EPI afférents

Règlementations à vérifier :

- information du consommateur sur les prix (plus examen du site @);
- vente à distance;
- recherche des clauses abusives dans les contrats de location;
- sécurité des produits et services;
- analyse de l'offre de prestations liées (visites de caves , de musées...).

Enfin, les services s'impliqueront dans la réalisation du programme de contrôle de première mise sur le marché élaboré au plan régional.

Les établissements éligibles au contrôle de la première mise sur le marché font l'objet d'un contrôle systématique dont la périodicité varie en fonction du niveau de risque attribué. Ainsi, les entreprises à risque élevé font l'objet d'un contrôle annuel. Les entreprises à risque moyen sont vus tous les 2 à 3 ans tandis que les entreprises à risque faible font l'objet d'un contrôle tous les 3 à 5 ans.

V- EN 2010

- 75 établissements (sur les 221 établissements qui composent la base CPMM) sont programmés au titre du contrôle de la première mise sur le marché en Bourgogne;
- 6 sont à risque élevé, 44 à risque moyen et 25 à risque faible;
- 21 sont situés en Côte d'Or, 8 dans la Nièvre, 36 en Saône et Loire et 10 dans l'Yonne.;

Ces contrôles mobilisent des compétences souvent pointues (matériaux au contact alimentaire, biocides etc.) qui rendent indispensable le fonctionnement en réseau.

La mutualisation des compétences disponibles en Bourgogne entre les 4 DDI et le pôle C de la direction régionale ainsi qu'un pilotage régional des contrôles CPMM permettront la bonne réalisation de ce programme.

DÉLÉGATION AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

Déléguée: Madame Sophie PUJOLE

Adresse : Direction régionale des Finances publiques
de la région Bourgogne et de la Côte-d'Or
DA2E-DRCA
1bis, place de la Banque
21042 DIJON Cedex

Tél. : 03.80.74.94.04

Fax : 08.80.74.94.59

Mél : sophie.pujole@dgfip.finances.gouv.fr

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Depuis le Décret 2005-1031 du 22 août 2005, les délégués régionaux au commerce et à l'artisanat sont devenus chargés de missions auprès des Trésoriers Payeurs Généraux de Région. En 2009 les DRCA étaient encore placées sous l'autorité de la Directrice régionale des finances publiques, avant de rejoindre la DIRECCTE au 15 février 2010. **L'année 2009 a été la dernière année dans cette configuration, en raison de la mise en place de la DIRECCTE.** La nouvelle déléguée à la DRCA Bourgogne nommée en 10 août 2009 a dû appréhender pratiquement seule, durant le dernier semestre 2009, ses toutes nouvelles missions, (les deux cadres A de la DRFIP ayant rejoints au 1er septembre la DRFIP, et ce, du fait du transfert de la DRCA, à la DIRECCTE).

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les missions, à caractère régional et interdépartemental, s'articulent autour de cinq axes principaux :

- promouvoir l'importance du rôle des PME et des TPE dans le tissu économique local;
- valoriser sur le terrain les politiques nationales conduites en faveur des PME (FISAC);
- sensibiliser les PME aux enjeux qui conditionnent leur développement;
- veiller à la régularité du fonctionnement des chambres consulaires;
- coordonner la mise en réseau des différents acteurs locaux d'accompagnement des PME;

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

A) SOUTIEN DE LA DÉMARCHE TERRITORIALE DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES TPE, AU TRAVERS :

1) Du Fonds d'intervention pour les services, le commerce et l'artisanat

- accompagnement des projets territoriaux à la demande du porteur de projet : la déléguée régionale apporte des informations et des conseils pour le montage de toutes opérations, individuelles, rurales collectives urbaines et rurales susceptibles de bénéficier d'une des procédures existantes du FISAC. En 2009 la DRCA a reçu ou informé par téléphone, une cinquantaine d'élus ou de chefs de projets de dossiers;
- actions de communication envers les différents partenaires extérieurs, préfetures, chambres de

métiers, chambres de commerce à la parution de la dernière circulaire du 22 juin 2009 précisant les modalités pratiques du nouveau dispositif régissant le FISAC;

- participation de la DRCA à l'instruction de dossiers : Elles se déclinent en deux dispositifs. Le premier est destiné à favoriser la modernisation et l'adaptation de l'appareil commercial (FISAC). Le second, l'aide au départ, est un dispositif d'aide directe aux commerçants et artisans en fin d'activité.

a) Fisac

La DRCA donne des avis sur les projets d'aménagement portés par des entreprises individuelles, des communes, ainsi qu'à des Opérations Collectives de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural et en milieu urbain pour parvenir à une utilisation optimum du FISAC. Ces opérations concernent les pays, les groupements de communes rurales ainsi que les bassins d'emploi ruraux menacés de fragilisation par l'évolution démographique ou les mutations économiques. En 2009, l'arrivée de la nouvelle circulaire du 22 juin a eu pour conséquence, une montée en puissance du dépôt de dossiers FISAC, sur le dernier semestre 2009.

Les crédits de paiement destinés à ce fonds FISAC, sont prévus dans la loi de finances soit, pour 2009 : 95 Millions d'euros.

En 2009, 42 dossiers FISAC ont été traités en DRCA, (43 dossiers déposés et instruits en 2009 dont un annulé par le demandeur après l'avis DRCA) ; Sur ces 42 dossiers correspondant à un montant de 1 296 793,69 € de subventions demandées, seuls 32 dossiers ont obtenu leurs subventions en 2009, pour un total de **1 039 889,00 €** Les 10 dossiers restants, qui n'ont pas encore reçu de subvention en 2009, se la verront attribuer, très probablement par la DGCIS, sur le budget 2010.

Sur le département de la Côte-d'Or

12 dossiers FISAC reçus, dont 11 décisions favorables et une réservée, (un dossier annulé par le demandeur bien qu'il ait reçu un avis favorable pour des raisons de déménagement futur).

Attribution de subventions FISAC délivrée par la DGCIS : 122 139 €.

5 dossiers sont en attente d'attribution de subvention sur l'année 2010.

Sur le département de la Nièvre

10 dossiers FISAC reçus, dont 11 décisions favorables et une réservée.

Attribution de subventions FISAC délivrée par la DGCIS : 352 621 €. 2 dossiers sont en attente d'attribution de subvention, sur l'année 2010).

Sur le département de la Saône-et-Loire

12 dossiers FISAC reçus, dont 10 décisions favorables et deux réservées.

Attribution de subventions FISAC délivrée par la DGCIS : 342 431 €.

2 dossiers sont en attente d'attribution de subvention, sur l'année 2010.

Sur le département de l'Yonne

10 dossiers FISAC reçus, dont 9 décisions favorables et une réservée.

Attribution de subventions FISAC délivrée par la DGCIS : 222 698 €.

2 dossiers sont en attente d'attribution de subvention, sur l'année 2010.

b) Indemnisation de départ des commerçants ou artisans de la Bourgogne

Lors des 4 commissions d'attribution des indemnités de départ qui ont eu lieu en 2009 : 89 dossiers ont été examinés en commission: Cela correspond à, 33 demandes de commerçants agréées pour un montant d'aides allouées de 368 272€ soit trois rejets et sursis à statuer, 46 demandes d'artisans agréées, pour un montant d'aides allouées de 490 050€, soit 1 rejet et 5 demandes d'artisans qui ont été agréées, pour des primes de transmission, pour un montant de 5000 €.

2) Des fonds locaux d'adaptation du commerce rural (FLACR)

Les Fonds locaux d'adaptation du commerce rural : Le décret n° 92-952 du 3 septembre 1992 fixe les règles d'organisation et de fonctionnement des fonds locaux d'adaptation du commerce rural prévus à l'article 1648 AA du code général des impôts. Le dispositif d'aides s'applique à l'ensemble des communes rurales des départements dont la densité de population est inférieure ou égale à 1000 habitants au kilomètre carré.

En Côte d'Or

Quelques dossiers sont subventionnés dans le cadre d'un règlement intérieur daté du 1er février 2006. Ce fonds disposait en 2009 de 68 504,21 €. Pour ce département, les dossiers sont examinés en comité technique du Conseil Général. La DRCA lui donne un avis, et participe à la commission permanente qui les transmet à la direction des actions interministérielles (DACI) de la préfecture de Côte d'Or pour engagement financier. Actuellement il reste un solde de 4961,21 €, mais deux dossiers engagés en 2009, seront payés en 2010. Au final quand, tous les crédits engagés, auront été payés, il restera un solde de 5,21 € pour la Côte d'or.

Dans la Nièvre

213 896,36 euros cumulés disponible sur ce fonds au 31/12/2009) un règlement intérieur a été validé par la DRCA en décembre 2009. La commission devrait être opérationnelle en 2010.

Pour la Saône et Loire

Un règlement intérieur a été adopté au 1er juillet 2006. Il a été remis à l'ordre du jour en 2009, pour mieux correspondre aux besoins locaux. Ce fonds disposait fin 2009 de 97 530,30 €.

Quant au département de l'Yonne

Aucune commission départementale n'a encore été mise en place pour utiliser les fonds disponibles en faveur du commerce en milieu rural. L'Yonne dispose fin 2009, de 152 690 euros disponibles.

3) La promotion du label "Entreprise du Patrimoine Vivant"

Les délégués régionaux sont amenés à jouer un rôle important d'information et d'appel à candidatures auprès des entreprises détenant un savoir-faire exceptionnel et emblématique dans leur territoire d'implantation, éligibles à ce label. En 2009, la DRCA a rendu son avis sur 4 dossiers, de demandes de labellisation, présentés par des entreprises de Bourgogne : 2 entreprises situées en Saône et Loire, 2 dans l'Yonne.

4) L'appui au programme régional "Métiers d'Art"

Le prix SEMA 2009 (Société d'encouragement aux métiers d'art) est consacré aux métiers de la création contemporaine, la DRCA donne son appui à la CRMA pilote de l'organisation du prix 2009. La DRCA fait partie du jury régional.

5) L'appui au programme régional du Titre de " Maîtres-Restaurateurs "

Nombre de dossiers " Titres de Maîtres-Restaurateurs " déposés et attribués

Date de décision	Nombre de demandeurs	Titres attribués
Département de la Côte-d'Or	13	11
Département de la Nièvre	2	2
Département de Saône-et-Loire	14	14
Département de l'Yonne	2	2

La DRCA a créé la commission régionale de recours pour l'attribution du titre de Maître-Restaurateur par arrêté préfectoral du 17 septembre 2008. En 2009, aucun recours n'a été fait en Bourgogne.

6) L'appui aux commissions régionales de qualification du Titre de " Maître-artisan "

Le titre de maître-artisan garantit à la clientèle des artisans un savoir-faire ainsi qu'une qualité de produits et de services offerts. Seuls les titulaires du titre peuvent utiliser le label " maître artisan " qui s'y rattache. La DRCA participe à la commission régionale d'attribution de ce titre. En 2009, huit dossiers lui ont été proposés.

7) Promotion des dispositifs en faveur des PME/TPE

Promotion de la LME, du statut d'auto-entrepreneurs, et des NTIC : concernant les NTIC, en 2009 un appel à projet pour l'économie numérique a été effectué par la DRCA Bourgogne : Suite à un appel à projet national, un avis positif a été rendu par la DRCA pour un dossier présenté à la CCI. Ce dossier est en attente d'être sélectionné ou pas, par la DGCIS. Concernant le statut de l'auto-entrepreneur, une formation sur le statut d'auto-entrepreneur a été suivie par l'ancienne déléguée au sein de la CCI de Dijon afin d'informer au mieux les entreprises demandeuses. Une communication active sur la LME a lieu lors des assemblées générales des CMA.

B) L'ACCOMPAGNEMENT DU RESEAU DES CHAMBRES CONSULAIRES

1) Le programme d'action et de développement économique

Poursuite de la régionalisation progressive des actions collectives conduites par les chambres de métiers et du rééquilibrage financier des actions choisies au sein du DEVECO 2009 par les différentes chambres de métiers, afin que l'action "création-transmission-reprise" ne soit pas financée à plus de 60 % par le DEVECO. Pour 2009, le financement des programmes d'aide au développement économique des quatre chambres de métiers départementales et de la chambre régionale s'est traduit par la signature de conventions DEVECO d'attribution de subvention pour un total de 329 541€. En 2008 : 329 733 €

DEVECO BOURGOGNE

	CRMA	CMA de Côte-d'Or	CMA de la Nièvre	CMA de Saône/Loire	CMA de l'Yonne
Montant du DEVECO en 2009	80 810 €	73 332 €	40 699 €	80 000 €	54 700 €
	• 44,31 % CTR*	• 28,65 % CTR*	• 59,99 % CTR*	• 60,00 % CTR*	• 43,33% CTR*
	• 12,37 % TIC	• 69,99 % TIC	• 32,47 % TIC	• 21,25 % TIC	• 39,31 % TIC
	• 43,32 % dv durable	• 1,36 % dv durable	• 7,52 % dv durable	• 18,75 % dv durable	• 17,36 % dv durable

* CTR : création transmission reprise

2) La réforme des organismes consulaires

La DRCA appuie le préfet dans son rôle de tutelle administrative et financière des chambres de métiers et de commerce en participant aux diverses assemblées générales et en rendant un avis sur les budgets, les autorisations d'emprunt ou autres décisions. Depuis aout 2009, c'est désormais le DA2E qui assure la tutelle financière des chambres consulaires cette mission restera à la DRFIP lors de la création de la DIRECCTE. Elle assiste et prête conseil également pour la mise en œuvre de la RGPP auprès des chambres consulaires en cours actuellement.

a) La RGPP des chambres de métiers

Le conseil de modernisation des politiques publiques a décidé le 04 avril 2008 que les réseaux consulaires, comme l'ensemble des structures publiques, devaient " participer à l'effort de rationalisation, de mutualisation des fonctions supports, de réduction de la dispersion des structures ".

2009 - En Bourgogne, la réorganisation est en bonne voie d'aboutissement : toutes les chambres de métiers se sont prononcées pour la constitution d'une chambre unique de région. Le projet de loi visant à réformer les C.M.A est toujours en cours d'examen à l'assemblée nationale. A l'issue de son adoption, les missions dévolues au niveau régional devront être définies par décret en Conseil d'État. La

chambre de métiers et de l'artisanat de région élaborera une stratégie régionale, destinée à assurer une cohérence des actions et à lui procurer une fonction de centre de ressources. Le produit de la taxe pour frais de chambre lui sera versé, et elle en assurera la redistribution entre les quatre chambres. De même, les modalités d'élection des membres des chambres de région feront également faire l'objet d'un décret. Enfin, les élections en chambres de métiers et de l'artisanat sont fixées à la date du 13 octobre 2010.

b) RGPP Chambres de Commerce

Concernant le fonctionnement et la réforme des chambres consulaires CCI, ceux-ci semblent pour l'instant "compromis" estiment-elles, "du fait de la suppression la Taxe professionnelle" qui a mécaniquement pour effet de supprimer la taxe additionnelle à la taxe professionnelle, affectée au financement des chambres de commerce et d'industrie. Les CCI espèrent de l'État, des arbitrages plus favorables.

3) Conseil de la formation de la CRMA, participation du DRCA en tant que Commissaire du Gouvernement

La programmation régionale en matière de formation définit les thèmes de formation prioritaires, les critères et taux de prise en charge, ainsi que les modalités de prise en charge arrêtés par le Conseil de la Formation. L'année 2009, a été marquée par un début d'année enregistrant un nombre de demandes de prise en charge inférieur aux années précédentes et un nombre de demandes au dernier trimestre bien supérieur aux années précédentes. Cette situation a amené le Conseil de la Formation à se réunir dès le 22 janvier 2010 pour revoir à la baisse les taux de prise en charge 2010.

C) LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT DANS LES INSTANCES DECONCENTRÉES OU DÉCENTRALISÉES AYANT VOCATION A TRAITER DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PME ET DES TPE EN PARTICULIER

Au titre de 2009, la délégation régionale a participé à 75 réunions hors des locaux.

III- PERSPECTIVES 2010

A) LE PROGRAMME D'ACTION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 2010

A ce jour, l'enveloppe nationale consacrée au DEVECO 2010 n'est pas encore connue. Mais les enveloppes de crédits devraient être reconduites. Les objectifs 2010 sur ce dossier sont au nombre de deux : Le premier objectif 2010 est de rééquilibrer le financement des actions choisies au sein du DEVECO 2009 par les différentes chambres de métiers afin que l'action "création-transmission-reprise" ne soit pas financée à plus de 50 %, 55% par le DEVECO. (la DGCIS n'a pas à ce jour encore publié le taux retenu). L'autre objectif pour 2010 est la mise en place définitive du dispositif régionalisé de développement économique (DEVECO).

B) DÉVELOPPER LA FORMATION DES AUTOS ENTREPRENEURS GRÂCE AU CONSEIL DE LA FORMATION DE LA CRMA

En 2010, la DRCA dans le cadre de la participation du DRCA en tant que Commissaire du Gouvernement devra faire prendre en considération par le conseil de la formation, l'auto entrepreneurs. En effet, les actions de formation des auto-entrepreneurs qui sont inscrits au répertoire des métiers sont finançables par le conseil de la formation. Sont concernés, les auto-entrepreneurs qui exercent leur activité à titre principal pour qui l'inscription au répertoire des métiers est obligatoire à compter du 1er avril 2010 et ceux qui, ayant créé leur entreprise avant le 1er avril 2010 et exerçant leur activité à titre principal, choisissent de s'inscrire au répertoire des métiers, ainsi que ceux qui exercent leur activité à titre complémentaire et qui choisissent de s'immatriculer. Une compensation financière devrait être

versée aux conseils de la formation, correspondant à la contribution à la FPC des auto-entrepreneurs inscrits au RM. Elle est actuellement étudiée par le Gouvernement. Toutefois, aucun arbitrage n'a été rendu à ce stade. Sans arbitrage favorable, c'est-à-dire sans compensation, la position du Conseil de la formation de la Bourgogne risque d'être difficile vis-à-vis de la formation des auto-entrepreneurs.

C) FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES LABELS EPV EN BOURGOGNE.

Profiter de la convention signée en novembre 2009 la DGCIS et Unifrance sur l'aide à l'international, pour les entreprises labellisées " entreprises du patrimoine vivant " pour relancer auprès des chambres de métiers, et faire relayer l'information, auprès des entreprises de Bourgogne.

DIRECTION RÉGIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Directeur : M. Bernard LABACHE

Adresse : 4 bis, rue Hoche

BP 1580

21032 DIJON Cedex

Téléphone : 03.80.40.29.00

Télécopie : 03.80.43.81.79

Mail : diacdijon@sga.defense.gouv.fr

Effectif : 40 agents

Budgets :Fonctionnement : 188 946,41 €

Interventions : 2 722 757,97 €

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les directions interdépartementales des anciens combattants sont chargées du service de proximité auprès des ressortissants (anciens combattants, militaires en activité et en retraite, appelés, victimes civiles, victimes d'attentats terroristes, veuves, orphelins...) dans tous les domaines de compétence prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre : pensions d'invalidité, appareillage, soins médicaux gratuits, emplois réservés, fonds de solidarité, statuts divers d'anciens combattants, retraite du combattant. Elles assurent également des activités relatives à la mémoire, aux sépultures, aux pèlerinages sur les tombes en liaison avec la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense.

La direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale du secrétariat général pour l'administration du Ministère de la Défense contrôle et coordonne l'activité des directions interdépartementales

La direction interdépartementale de Dijon est territorialement compétente pour les régions Bourgogne et Franche-Comté.

Les principales missions sont inscrites autour des axes suivants:

- la réparation du préjudice d'invalidité;
- la reconnaissance et la solidarité;
- la mémoire et la citoyenneté.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

A) LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE D'INVALIDITÉ

1) Les pensions militaires d'invalidité

En Bourgogne, les pensions militaire d'invalidité en paiement au 31 décembre 2009 s'élèvent à 6923 (soit 4700 pensions d'invalides, 2094 pensions de veuves et d'orphelins et 129 pensions d'ascendants).

L'évolution est structurellement orientée à la baisse en raison de l'âge touchant les combattants de la deuxième guerre mondiale. Les concessions nouvelles de pensions résultant des services en temps de paix sur le territoire national ou au cours de missions extérieures ainsi que les révisions pour infirmités

aggravées infléchissent modérément cette tendance.

Les différentes demandes de pensions (première instance, aggravation, infirmité nouvelle, pensions de veuve) ont conduit à faire pratiquer 483 expertises soit dans le service soit au domicile des experts et sur-experts. Après expertise, le service des pensions a formulé 449 propositions de concession ou de rejet. Ces dernières ont donné lieu à une activité contentieuse qui s'est traduite par 83 jugements des tribunaux des pensions et arrêts des cours des pensions.

Le montant des pensions servies est le résultat de deux tendances :

- l'une en diminution en raison de la diminution des parties prenantes;
- l'autre en augmentation, avec l'application du rapport constant qui permet d'indexer les pensions militaires d'invalidité sur l'évolution des traitements de la fonction publique.

La poursuite des mesures de décrystallisation a permis de revaloriser les pensions et la retraite du combattant des anciens combattants des pays autrefois sous souveraineté française.

Les dossiers les plus sensibles ont porté sur des invalidités consécutives aux essais nucléaires et à l'amiante.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service, mais aussi afin de disposer d'une photographie de l'activité et de la productivité, des indicateurs d'activité portant sur les délais de traitement des dossiers de pensions ont été mis en place. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie ministérielle de réforme (SMR) du Ministère de la Défense. Il est à noter que le délai moyen de la direction interdépartementale de Dijon évalué à 347 jours situe cette direction en dessous de l'objectif cible.

2) Les soins médicaux gratuits et l'appareillage

L'article L115 du code des pensions militaires d'invalidité dispose que l'État doit gratuitement aux titulaires d'une pension les prestations médicales, paramédicales, chirurgicales et pharmaceutiques nécessitées par les infirmités qui ouvrent droit à pension.

Chargé de la mise en œuvre de ces dispositions, le service des soins médicaux gratuits a réglé, auprès des hôpitaux, médecins, pharmaciens et auxiliaires médicaux des prestations pour un montant de 2 105 480 € représentant 24908 feuillets de soins médicaux gratuits. Les remboursements liés aux cures thermales se sont élevés à 129 768 euros.

Le service médical a effectué plusieurs opérations liées au contrôle en liaison avec les médecins conseils des différents régimes de protection sociale.

L'article 128 du code des pensions militaires d'invalidité dispose que les invalides pensionnés ont droit aux appareils nécessités par les infirmités qui ont motivé la pension. Au sein de la direction interdépartementale des anciens combattants, fonctionne un centre d'appareillage qui, grâce à une équipe médico-technique, apporte la garantie d'un appareil de qualité, adapté à chaque cas pour la meilleure autonomie possible. Cette prise en charge doit permettre une réinsertion sociale et professionnelle la plus compatible avec le handicap.

Les ressortissants des régimes d'assurance maladie bénéficient, par convention, du service des médecins spécialistes et des techniciens du centre d'appareillage. En 2009, les consultations d'appareillage ont permis l'examen de 1707 handicapés et l'établissement de 4168 bons de commandes d'appareils orthopédiques. Pour les seuls mutilés de guerre, le montant des dépenses d'appareillage s'est élevé à 239 597 €.

L'année 2009 a été marquée par la poursuite de la participation du centre d'appareillage à l'action des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (M.D.P.H.). Cette participation s'est traduite par la mise à disposition de deux médecins spécialistes en médecine physique et réadaptation.

Cette contribution permet d'affirmer la vocation du centre d'appareillage à inscrire son action dans le cadre d'une approche globale des besoins de la personne handicapée mais aussi de démontrer que ses compétences médicales sont complémentaires pour satisfaire les besoins en matière d'aides techniques.

B) LA RECONNAISSANCE ET LA SOLIDARITÉ

L'administration des anciens combattants ne limite pas son rôle à la seule réparation du préjudice d'invalidité physique ou psychologique des anciens combattants et victimes de guerre. Elle doit également leur manifester la reconnaissance de la Nation et assurer la réparation de certains préjudices matériels et moraux.

C'est ainsi que le montant de la retraite du combattant revalorisé à 524,55 € au 1er Août 2009 a été servie à 413 nouveaux titulaires essentiellement anciens combattants d'Afrique du Nord. Actuellement, le nombre de bénéficiaires de la retraite du combattant en Bourgogne s'élève à 41096.

C) LA MÉMOIRE ET LA CITOYENNETÉ

La direction interdépartementale joue un rôle non négligeable en matière de mémoire en entretenant un patrimoine représenté par les nécropoles et les carrés militaires. Une subvention est versée aux communes pour l'entretien des sépultures des militaires "morts pour la France" dont les corps n'ont pas été restitués aux familles. La Bourgogne compte 89 carrés militaires dans les cimetières communaux dont celui de Dijon qui avec 1655 tombes est l'un des plus importants de France.

Le versement aux communes ou aux associations chargées pour le compte de l'État d'assurer l'entretien des 7030 sépultures perpétuelles des militaires " Morts pour la France " hors nécropoles nationales a représenté une somme de 8 746 €.

L'année 2009 a été le cadre d'une vaste opération de contrôle des carrés militaires effectuée par deux agents de la direction. Elle a donné lieu à l'inspection de 2757 sépultures réparties sur 27 sites en Bourgogne et Franche-Comté soit un parcours de 3000 kilomètres.

Cette vérification in situ a permis de prendre des contacts avec les mairies ou les représentants de associations locales en charge de l'entretien. Pour chaque carré militaire, un rapport a été établi avec des préconisations pour les travaux à réaliser.

A titre d'exemple, il est possible de citer la commune de Cosne sur Loire (Nièvre) qui a engagé la réfection de son carré militaire comprenant 98 stèles. Les fournitures ont été prises en charge par la direction.

De nombreuses recherches de lieu de sépultures au profit de communes et de particuliers ont été menées au cours de cette année. Deux opérations de recherche de corps militaires allemands ont été menées en coopération avec le VDK (Service des sépultures militaires allemandes) à Les Bordes (Yonne) et à Beire Le Chatel (Côte d'Or)

III- CONCLUSION

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) le premier conseil de modernisation des politiques publiques a décidé de faire de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) le guichet unique de la prestation au service des anciens.

De ce fait, la direction des statuts des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) du Ministère de la Défense et ses services déconcentrés sont appelés à fermer dans la période 2010/2011.

La fermeture de la direction Interdépartementale de Dijon est fixée au 1er Juillet 2010.

L'année 2009 a été consacrée au fonctionnement de groupes de travail chargés d'étudier les différentes hypothèses de reprise des missions du tri, de l'élimination et du transfert des archives. Cette année a également été consacrée à la mise en place des instances de dialogue et de suivi du reclassement du personnel.

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Directeur : M. Louis POULHÈS

Adresse : 39-41 rue vannerie
21 000 Dijon

Tél : 03 80 68 50 00

Site internet : www.culture.gouv.fr/bourgogne

Effectifs : 85,9 ETP DRAC/SDAP au 31/12/09

Budgets :

BOP 175 : 13 464 000 € (AE) – 15 828 000 € (CP)

BOP 131 : 7 789 000 € (AE) - 8 289 000€ (CP)

BOP 224 dont fonctions supports : 4 267 000 € (AE) – 4 309 000 € (CP)

BOP 186 : 80 M€ (AE) – 80 M€ (CP)

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Service déconcentré du ministère de la culture et de la communication placé sous l'autorité du préfet de région, la direction régionale des affaires culturelles met en œuvre la politique du ministère en l'adaptant au contexte régional. Dans ce cadre, elle :

- étudie, conserve, valorise le patrimoine;
- soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres;
- favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique;
- contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente;
- vise à l'accès de tous à la culture et à l'art;
- diffuse l'information utile à ses partenaires et au public.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

A) L'ACTION EN FAVEUR DU PATRIMOINE

1) Les monuments historiques

a) Protection

Au cours de l'année 2009, la Commission régionale du patrimoine et des sites, s'est réunie quatre fois. Sur les 28 dossiers examinés, 7 ont été refusés et 2 ajournés; 7 ont abouti à l'extension d'une protection existante et 12 ont reçu un avis favorable entraînant de nouvelles protections. Trois dossiers ont été présentés à la Commission nationale des monuments historiques, chargée de donner au ministre un avis sur le classement, dont un a reçu un avis favorable. Quatorze arrêtés de protections ont été signés par le préfet de région. La CRPS a également examiné deux dossiers de Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. Au 31 décembre 2009, 127 dossiers sont en attente de présentation : 78 devant la Délégation permanente de la CRPS, instance chargée d'une première sélection, 31 devant la CRPS, 18 devant la Commission nationale. La tendance est donc à une certaine augmentation du nombre des dossiers en attente, due en particulier aux édifices repérés dans le cadre de la réflexion sur le patrimoine du XXe siècle.

b) État sanitaire

Le ministère de la Culture a demandé que soit réalisé, pour fin 2011, un état sanitaire précis des monuments historiques - à réactualiser tous les cinq ans - qui devrait permettre d'évaluer les besoins et de prioriser les crédits d'intervention. Une méthodologie a été mise au point pour examiner les 2160 monuments protégés de Bourgogne.

c) Travaux

Après le coup d'arrêt donné en 2008 du fait de la crise des crédits de paiement, l'année 2009 a été caractérisée par le redémarrage des chantiers de restauration grâce au plan de relance. Concernant les monuments appartenant à l'État, on signalera la poursuite de la restauration de la tour sud de la cathédrale de Sens ainsi que la poursuite des études sur la tour de la cathédrale de Nevers. A Autun, la restauration du tympan a mis un point d'orgue à la restauration extérieure de la cathédrale. A Dijon, on peut signaler la mise aux normes des installations électriques de la cathédrale Saint Bénigne.

Parmi les autres grands chantiers, on peut signaler, dans la Nièvre, celui de La Charité (inscrit au CPER), avec la fin des travaux de restauration des ailes est et nord de l'ancien prieuré et la mise au point d'un schéma directeur pour définir les futures opérations et à Corbigny, la fin de la restauration des couvertures des ailes sud et est en maîtrise d'ouvrage de l'État. Une dizaine de chantiers ont été menés de front à Cluny dans le cadre du schéma directeur sur l'abbaye avec l'accompagnement du comité scientifique.

Les subventions de l'État sont ciblées en priorité sur les urgences sanitaires. Parmi les nombreuses restaurations de couvertures d'églises, on notera que les chantiers de lave trouvent leur place, permettant de maintenir un savoir-faire important dans la région.

d) Autorisations, permis de construire

Les agents de la Conservation régionale des monuments historiques ont rédigé 96 compte-rendus à l'occasion de visites sur le terrain. En outre, 81 permis de construire 43 autorisations de travaux ainsi que 5 permis de démolir ont été instruits. Deux dossiers contentieux sont à signaler : l'affaire du décor d'opales de la charcuterie, rue Monge, à Dijon : en appel au correctionnel, elle a fait également l'objet d'un recours devant le tribunal administratif. Un autre recours devant le TA concerne une demande d'extension de protection sur un édifice d'Autun, refusée par la CRPS.

2) L'archéologie

a) Archéologie préventive

Le nombre de dossiers d'utilisation du sol dont a été saisi réglementairement la DRAC a, de nouveau, été en baisse sensible en 2009, avec près de 300 dossiers reçus (pour un peu moins de 400 en 2008, et un peu plus de 500 en 2007). Le taux global de prescription de diagnostics sur les dossiers instruits est en légère augmentation par rapport à 2008 (14,5 % en 2009, pour 12,8 % en 2008): pour l'essentiel, ils concernent des secteurs en mutation où le potentiel archéologique est fort:

Le nombre de prescriptions édictées dans l'année 2009 (43 diagnostics, 11 fouilles) est compatible avec la capacité d'intervention opérationnelle annuelle de l'INRAP pour les diagnostics et de réponse des opérateurs pour les fouilles. Comme les années précédentes, cette évaluation doit être modérée par l'existence d'un " stock " d'opérations sur les années antérieures en attente de réalisation (stock en baisse cependant) ou de décisions de certains aménageurs de poursuivre leur projet.

L'INRAP est désormais en capacité de mettre en place les opérations de diagnostics dans des délais conformes aux demandes des aménageurs.

Les résultats des diagnostics réalisés en 2009 concernent toutes les périodes de l'occupation humaine de notre région, du néolithique au Moyen Âge. On retiendra la mise en évidence, à Saint-Moré (89) d'une partie de l'agglomération antique ou à Gimouille (58) d'un site inédit d'habitat groupé du Moyen Âge; sur la commune de Monthelon le diagnostic a révélé les vestiges d'un habitat gaulois et à Digoïn d'un établissement gallo-romain, pour les centres urbains anciens, on notera, à Autun les fondations du rempart gallo-romain sur son flanc extra muros , tandis qu'à Dijon, la réalisation d'un diagnostic ciblé sur

les secteurs archéologiquement sensibles de la future ligne du tramway a livré des résultats intéressants pour la période post-médiévale.

Les diagnostics totalement négatifs restent rares, mais seul un sur quatre donne lieu à prescription de fouille ou à mesures techniques négociées avec les maîtres d'ouvrage afin de concilier la préservation des vestiges tout réalisant le projet d'aménagement.

Neuf fouilles préventives ont été réalisées en 2009, menées par l'Inrap et des opérateurs agréés.

Trois opérations d'envergure se sont déroulées sur des sites assez exceptionnels : la fouille préventive sur l'emprise de la Liaison nord de l'agglomération dijonnaise a livré les vestiges bien conservés d'un hameau du premier âge du fer; sur la tracé de la déviation de la RN 7 à Magny-Cours (58), deux grands ensembles, sans doute les parties communes d'une très vaste villa, ont été documentés; à Saint-Valérien enfin (89), le long de la voie romaine reliant Sens à Orléans, un important ensemble d'ateliers métallurgiques et un aménagement actuellement pressenti comme lieu de culte ont été fouillés.

Le SRA a continué de suivre le traitement des données issues des opérations préventives et l'élaboration de rapports scientifiques portant sur des sites majeurs, ainsi que la préparation de la publication de l'exceptionnelle nécropole de l'Âge du Bronze de Migennes.

Le projet de création d'un Centre de conservation et d'étude du mobilier archéologique, à vocation régionale, adossé au centre de recherches de Bibracte avait été validé par la DAPA en 2008. Financé sur crédits centraux, le projet a avancé en 2009 (dépôt du permis de construire, appel d'offres fructueux en décembre).

b) Archéologie programmée

La recherche régionale est structurée depuis quelques années sur trois priorités correspondant aux spécificités régionales en matière de patrimoine archéologique :

la préhistoire : ancienne, avec les travaux menés sur les sites de référence des grottes d'Arcy-sur-Cure (89), grotte du Bison et grande Grotte), mais aussi sur le nouveau site de la grotte de la Verpillère II à Mellecey (71), ou sur l'occupation badegoulienne d'Oisy dans la Nièvre (c. 18 000 BP).

la protohistoire récente et le phénomène des oppida : sur le site majeur de Vix, les équipes poursuivent l'exploration des fortifications et les recherches sur l'habitat princier du Mont Lassois. Un nouveau programme triennal a débuté au Mont Beuvray; les résultats obtenus en 2009 continuent d'alimenter la réflexion sur l'urbanisme de l'oppidum. A Alésia, les travaux menés par une équipe franco-italienne des universités de Bourgogne et de Basilicate sur le sanctuaire d'Apollon moritasgus ont notablement remis en cause les plans et les datations établies lors des fouilles partielles du début du XXe s.

la période médiévale : les approches pluridisciplinaires engagées sur le site médiéval rural déserté de Saint-Martin-du-Mont se sont poursuivies. En matière de patrimoine castral, une intéressante datation précoce (Xe siècle) a pu être obtenue pour l'édification d'un premier donjon de pierre Vieux Château de Moulins-Engilbert. Après plusieurs campagnes de relevés et d'études des élévations de la crypte de la cathédrale Saint-Étienne d'Auxerre, une expertise archéologique a été réalisée dans la chapelle d'axe de la crypte. Enfin, la campagne de recherche archéologique qui accompagne le projet de restauration et de mise en valeur " Cluny 2010 ", s'est achevée dans la " galerie rouge " de l'ancienne abbaye.

c) Valorisation

Le SRA continue de suivre l'avancement du projet du MuséoParc à Alésia. Dans le prolongement de l'étude de collections lithiques issues de prospections pédestres dans la nord-ouest de la Nièvre, deux conservateurs du SRA se sont investis dans une exposition intitulée " En quête de pierre " réalisée à l'automne 2009 en partenariat avec le Musée de la Loire. Enfin, en collaboration avec les responsables scientifiques, et les partenaires concernés, la collection " Archéologie en Bourgogne " s'est enrichie de six numéros portant sur des sites de la région. Leur parution a été accompagnée d'expositions-dossier, présentées dans chacune des communes.

3) Les musées

a) Acquisitions

En 2009, le FRAM, a permis l'acquisition de collections destinées à compléter celles des musées de France. Une douzaine de musées ont pu s'enrichir de pièces significatives; trois départements ont été concernés : pour la Côte-d'Or, les trois musées de Dijon et celui de Châtillon; pour la Nièvre, le musée de Clamecy et le musée Blandin de Nevers et pour la Saône-et-Loire, les musées Niepce et Denon de Chalon, le musée Rolin d'Autun, le musée départemental de Solutré a, quant à lui poursuivi ses acquisitions dans le domaine de l'art contemporain.

b) Expositions temporaires et catalogues

De nombreuses expositions accompagnées d'un catalogue ont fait l'objet d'un soutien et en particulier, pour la Saône et Loire le musée Rolin d'Autun, le musée Denon de Chalon, le musée du Prieuré de Charolles, ou encore musée du Hiéron de Paray le Monial; pour la Côte d'Or les trois musée de Dijon; pour la Nièvre les musées de Clamecy, de Cosne sur Loire et celui de Château-Chinon; pour l'Yonne le musée de Sens.

c) Conservation et restauration

Des campagnes de conservation et de restauration ont été organisées à la suite des commissions scientifiques interrégionales. Ainsi pour la Saône et Loire ont été aidé les musées Denon et Niepce de Chalon-sur-Saône, le musée Greuze-Hôtel Dieu de Tournus et le musée du Hiéron de Paray le Monial; pour la Côte d'Or les trois musées de Dijon et le musée d'Alésia; pour le département de la Nièvre, les musées de Clamecy et de Cosne sur Loire.

d) Informatisation et numérisation

Concernant ce point l'effort de la DRAC a porté sur des campagnes pluriannuelles ou sur des réactualisations de logiciels et de formations dans ce domain. Les musées de Tournus, les écomusées du Creusot et de Pierre-de-Bresse ont poursuivi leurs travaux d'informatisation et de numérisation de leurs collections dans le cadre des missions obligatoires d'inventaire et de récolement.

e) Projet culturels et éducatifs

Les musées ont été également aidés au titre de leurs actions en faveur des publics (services éducatifs) en privilégiant des actions pour des publics dits empêchés et pour les jeunes (documents d'aide à la visite).

f) Restructuration des musées

La DRAC a poursuivi son aide pluriannuelle pour la restructuration du Musée des beaux-arts de Dijon dans le palais des ducs et des états (classé MH): les travaux de type monument historique sont terminés en ce qui concerne la restauration de l'aile Bellegarde; pour ce qui concerne le réaménagement du musée hors espaces classés et muséographie, les études se sont poursuivies. Les travaux d'aménagement du musée de Châtillon (qui abrite le célèbre vase de Vix) se sont poursuivis en 2009 et l'ouverture a eu lieu en juin 2009. Les travaux du musée municipal de Nevers, musée Frédéric Blandin consacré à la céramique et au verre, se sont poursuivis en 2009 .

4) Patrimoine architectural et urbain et promotion de la qualité architecturale

a) Qualité architecturale et promotion de l'architecture

La DRAC s'est engagée en matière de sensibilisation au patrimoine du XXe siècle. Le groupe de travail régional s'est réuni pour la première fois qui a permis d'examiner 135 dossiers, en vue de sélectionner des édifices pouvant bénéficier, soit du label " Patrimoine XXe " (envisagé pour 80 édifices), soit d'une protection au titre des monuments historiques (31 édifices à présenter à la délégation permanente de la

CRPS).

b) Espaces protégés

La DRAC a continué, avec les SDAP, d'accompagner les communes dans les procédures de création ou de révision des espaces protégés (secteurs sauvegardés de Cluny et Autun, ZPPAUP de Flavigny-sur-Ozerain et de Saint Florentin par exemple). L'objectif de diminution de la durée moyenne des études et procédures est maintenu (80 mois en moyenne sur la période 1989-2009, objectif actuel : 30 à 50 mois selon la complexité).

c) Villes et Pays d'art et d'histoire, activités pédagogiques et de sensibilisation

Au-delà du soutien aux activités du réseau des VPAH, la DRAC a lancé pour la première fois un appel à projets sur le thème de la promotion de l'architecture et du patrimoine monumental. La DRAC a organisé un examen pour l'agrément des guides-conférenciers destinés à intervenir dans les Villes et Pays d'art et d'histoire (environ 70 candidats, 28 agréés). L'année 2009 a vu l'aboutissement du dossier de labellisation " Pays d'art et d'histoire " du territoire " entre Cluny et Tournus ".

B) L'ACTION EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

1) Éducation artistique

a) Éducation artistique et culturelle

La collaboration fructueuse entre les services du rectorat et de la DRAC favorise la mise en œuvre de la circulaire sur l'éducation artistique de 2009, dont les principaux objectifs se traduisent de la manière suivante.

- favoriser la rencontre avec l'œuvre d'art pour tous les élèves et mettre en place l'enseignement de l'histoire des arts obligatoire en collège dès la rentrée 2009: La DRAC accompagne les institutions culturelles dotées de services éducatifs;
- développer une politique territorialisée d'éducation artistique et culturelle: La DRAC poursuit le suivi et/ou l'élaboration de contrats locaux d'éducation artistique (CLEA) à l'échelle de communautés de communes ou de pays. Douze CLEA, dont certains en préfiguration, permettent d'apporter un soutien artistique et culturel (parcours culturels, résidences d'artistes) au service de la population en privilégiant le milieu scolaire;
- intégrer un volet culturel faisant apparaître des collaborations artistiques et des partenariats avec les structures culturelles aux projets d'établissement ou d'école: Le rectorat, la DRAC et les services des conseils généraux et du conseil régional ont initié un plan de formation ambitieux à l'échelle de toute la région . Ces formations semblent porter leurs fruits : une soixantaine d'établissement du second degré viennent d'adresser des documents relatifs au volet culturel (20 en Côte d'Or, 9 dans la Nièvre, 16 en Saône et Loire, 11 dans l'Yonne).

b) Enseignement supérieur culture

Dans le domaine de la musique, l'année a été marquée par la transformation du CEFEDM de Bourgogne en Pôle d'enseignement supérieur de la musique (PESM), ce nouvel établissement ayant reçu l'habilitation à délivrer le nouveau diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) de niveau bac+3 à compter de la rentrée 2009-2010. Une première promotion a été recrutée, le nombre total d'étudiants devant atteindre près de 140 étudiants. La structure devrait évoluer sous la forme d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC) dans les deux prochaines années. Dans le domaine des arts plastiques, l'école nationale supérieure d'art (ENSA) de Dijon a poursuivi de nombreuses actions en collaboration avec des lieux de diffusion en région : la Porcherie à Venarey les Laumes, la Galerie Interface et l'Athéneum à Dijon, le Centre d'art de Pougues les Eaux. En juin 2009, l'école municipale d'art de Chalon a délivré sa troisième session de DNAP option Art en attribuant 14 diplômes, témoignant de la qualité de l'établissement.

2) Livre et lecture publique

a) Les bibliothèques

Au titre du dispositif du concours particulier " bibliothèques " au sein de la Dotation générale de décentralisation, l'État a aidé les constructions et aménagements mobilier et informatique de bibliothèques à hauteur de 1 016 756 € en Bourgogne en 2009. Cette aide a concerné 24 communes et communautés de communes pour 16 projets de constructions ou aménagement de bâtiments existants et 8 opérations d'informatisation ou de réinformatisation. Grâce à la dotation exceptionnelle reçue fin 2008, ayant permis de solder les restes à payer sur des projets importants réalisés ces dernières années, tous les dossiers programmés en 2009 ont été soldés sur 2009. Deux réalisations sont à distinguer plus particulièrement : la médiathèque de Montceau-les-Mines (2 971 m²) au sein de l'ensemble des " Ateliers du jour " et celle de Cosne-Cours-sur-Loire (1 820 m²) toutes les deux inaugurées en 2009. On peut mentionner également la médiathèque de Précy-sous-Thil (269 m²), belle réalisation dans un des cinq cantons de Côté d'or jusque-là dépourvus de bibliothèque.

b) Le Centre régional du livre de Bourgogne

La DRAC a confirmé son soutien au CRL Bourgogne, à parité avec le Conseil régional, pour l'accomplissement de sa mission de centre de ressource pour tous les acteurs de la chaîne du livre en Bourgogne. Conformément au projet d'établissement adopté en 2007, le CRL Bourgogne a mis plus particulièrement l'accent sur le soutien aux éditeurs et librairies de Bourgogne en 2009.

c) Les manifestations autour du livre

A noter en 2009, la 11^{ème} édition du " Festival des Contes Givrés " seule manifestation autour du livre à concerner les quatre départements (57 représentations au total), le festival " Temps de parole " en Côte d'Or, les " Rencontres jeunes dans la Nièvre ", le salon " Livre en Vignes ", la " Fête du livre d'Autun ".

d) Les bâtiments d'archives

La construction du nouveau bâtiment des archives départementales de la Nièvre a débuté au mois d'août et devrait s'achever courant 2011. Cet édifice abritera également les nouveaux locaux des archives municipales de Nevers.

e) Le patrimoine écrit (bibliothèques et archives)

Au titre de la valorisation et de la préservation du patrimoine écrit des aides ont été apportées pour un projet de numérisation porté par la bibliothèque municipale de Dijon.

f) L'action des établissements publics nationaux

On peut compléter l'action de l'État en évoquant les interventions de la Bibliothèque nationale de France (soutien de 30 000 € au CRL Bourgogne en tant que pôle associé; prise en charge de 50 % du coût des opérations de rétroconversions rétrospectives de fonds ancien en Bourgogne) et celles du Centre national du livre (bourses d'auteurs, aides aux bibliothèques, aux libraires, aux éditeurs) pour un total que l'on peut estimer à 300 000 €.

C) L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA CREATION ET DE LA DIFFUSION

1) Le spectacle vivant

a) Musique et danse

La DRAC a été destinataire de crédits centraux permettant à l'État de participer au financement public de l'Opéra de Dijon. A ce titre, une convention triennale a été signée. La maison du Patrimoine Oral d'Anost,

centre de ressources régional pour les musiques traditionnelles, est véritablement rentrée dans son mode de fonctionnement autonome. Ce projet fait l'objet d'une aide dans le cadre du programme de sauvegarde et de valorisation du patrimoine des musiques et danses traditionnelles de Bourgogne qui sont très pratiquées en région.

Dans le domaine des musiques actuelles, la nouvelle salle d'Auxerre est entrée dans sa phase opérationnelle à l'automne 2009. Le secteur du jazz fait également l'objet de l'attention particulière de la DRAC avec la signature d'une nouvelle convention triennale multipartite liant l'État au festival " D'jazz " de Nevers. Pour ce qui concerne les équipes artistiques, la DRAC a poursuivi le soutien engagé au cours des années passées, malgré une certaine érosion de l'enveloppe budgétaire, en s'appuyant notamment sur les avis des commissions d'experts nommées dans le cadre des dispositifs nationaux.

Dans le domaine chorégraphique, la DRAC a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de maillage territorial de la danse en poursuivant son soutien à la compagnie Les Alentours rêveurs de Serge Ambert à l'Abbaye de Corbigny et la compagnie Le Grand Jeté de Frédéric Cellé, en résidence au sein de l'Arc – Scène Nationale du Creusot. Dans le même esprit, la DRAC a travaillé à l'implantation de la compagnie de Joëlle Bouvier à la ferme du Grand Béon (à Soucy dans l'Yonne), ce lieu ayant vocation à devenir un véritable lieu de fabrication dédié à la danse.

b) Théâtre

Le centre Dramatique, Nouveau Théâtre de Bourgogne, implanté à Dijon a été l'objet d'une inspection à la fin du contrat de décentralisation signé par son directeur François Chattot. Celle-ci s'est révélée très positive et a conduit le ministre à proposer un nouveau contrat de 3 ans à la même équipe. La région Bourgogne est caractérisée par l'implantation de trois Scènes nationales toutes présentes dans le département de la Saône et Loire; L'Espace des Arts de Chalon sur Saône, s'affirme comme lieu de production et d'accompagnement d'équipes artistiques; L'ARC – Scène Nationale du Creusot privilégie des spectacles de petites formes proposées par ailleurs en décentralisation. En 2009, à la suite de plusieurs départs, une grande partie de l'équipe de direction a été renouvelée; Le Théâtre – scène nationale de Mâcon a poursuivi la mise en œuvre de la convention pluriannuelle d'objectifs (2007/2010) État-CAMVAL-Scop sarl. En terme de lieux, il faut citer l'ouverture des Ateliers de Jour à Montceau les Mines, vaste lieu pluridisciplinaire qui accueille le conservatoire à rayonnement communal, la bibliothèque, ainsi qu'un auditorium et un vaste lieu de création et de travail. Concernant les Arts de la rue : la ville de Chalon sur Saône reste emblématique de ce domaine sur le plan national avec le festival " Chalon dans la Rue " et L'Abattoir, lieu de fabrication et de production qui accueille une douzaine d'équipes tout au long de l'année.

2) Les arts plastiques

La Bourgogne bénéficie de la présence sur son territoire d'un ensemble cohérent et structurant d'institutions art contemporain dont les missions régionales (FRAC Bourgogne) ou départementales (Centre d'Art de l'Yonne, Centre d'art du Parc Saint Léger à Pougues) ont permis un rééquilibrage face à la densité de structures à Dijon (le Consortium, FRAC, association Interface, école nationale supérieure d'art) et la forte présence d'artistes installés en Côte d'Or.

En matière de diffusion et de soutien à la création, le FRAC Bourgogne, outre les expositions monographiques qu'il mène dans ses murs à Dijon, met en œuvre des partenariats sur l'ensemble de la région, associant présentations d'œuvres et actions de sensibilisation en direction des publics (Talent, Beaune, Ciry le Noble, Tournus).

La programmation arts plastiques " dans les murs " du Centre d'Art Contemporain Le Consortium est maintenue sur le site rue Quentin pendant la durée des travaux. Le projet d'extension des bâtiments sur le site de l'usine à Dijon dotera la ville et la région d'un équipement culturel à rayonnement national et international à l'horizon 2011. Le Centre d'Art Contemporain du Parc Saint Léger, installé à Pougues les Eaux se caractérise par un accueil d'artistes en résidence tout au long de l'année. Le Centre d'Art de l'Yonne organise chaque année son exposition thématique principale au château de Tanlay, dans la période estivale et maintient une politique de résidences d'artistes en milieu scolaire tout au long de l'année.

La commande publique passée, en 2007 à l'artiste américain Lawrence Weiner à l'abbaye de Corbigny, souhaitée par la municipalité pour signaler la présence de la création contemporaine dans un monument classé Monument historique, a été inauguré le 16 mai 2009.

3) Le cinéma et l'audiovisuel

a) Festivals

La présence de nombreux " petits " festivals de cinéma et l'absence de manifestations d'intérêt national émanant d'acteurs régionaux, ont conduit la DRAC à apporter une aide ciblée sur les trois critères suivants : l'aménagement culturel du territoire; la diffusion du court-métrage; l'action éducative auprès du public scolaire ou de quartiers défavorisés .

b) Politique de la ville

La DRAC assure le suivi du dispositif " Passeurs d'images ". Ce dispositif, à destination des quartiers défavorisés, rencontre un réel écho en Bourgogne.

c) Convention triennale CNC/Région/DRAC

Elle a fait l'objet d'un avenant en 2009. Elle permet notamment le soutien à la production cinématographique et audiovisuelle à travers un fonds d'aide. Cette convention comprend également le co-financement du dispositif d'éducation à l'image " lycéens au cinéma ".

d) Exploitation cinématographique

La DRAC a poursuivi son travail de veille sur la situation de l'exploitation cinématographique avec la mise à jour d'un annuaire régional des salles de cinéma. La région compte 56 établissements avec 141 écrans très inégalement répartis sur les départements (22 établissements en Saône et Loire, 19 en Côte d'or, 9 dans la Nièvre et 8 dans l'Yonne). La DRAC est régulièrement consultée par les exploitants comme représentation en région du CNC et notamment sur les projets de numérisation de l'équipement de projection. Ce dernier dossier fait l'objet d'une concertation avec le Conseil régional. Trois projets de multiplexes cinématographiques ont fait l'objet de CDAC, la DRAC étant le service instructeur (Macon; Nevers, deux projets dont un seul avis favorable).

e) Structuration en réseau de la profession

Dans la poursuite du travail spécifique mené en COREPS à destination du secteur professionnel, les deux DRAC de Bourgogne et de Franche-Comté ont soutenu des projets destinés à la mise en valeur du réseau. Plus généralement, l'année 2009 a vu le développement de projets " grand-est ".

III- PERSPECTIVE 2010

Pour corriger les déséquilibres territoriaux, l'aménagement culturel et le maillage du territoire constituent le principe fondamental qui oriente l'ensemble de l'action de la DRAC, en particulier dans la problématique de l'accès à la culture. Cette stratégie est mise en œuvre par les grands modes d'intervention suivants.

a) L'assistance à maîtrise d'ouvrage de projets culturels

Si l'appui financier de la DRAC constitue un instrument qui reste essentiel, le conseil auprès des élus et des responsables administratifs territoriaux désireux de définir un projet culturel ou/et se doter d'équipements, devient un mode d'action d'importance croissante. Il permet d'aider les collectivités à affiner leurs projets, sans qu'ils soient nécessairement accompagnés d'appuis en financement. Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (proche parfois de l'ingénierie de projets dans le cas des collectivités les plus démunies) requiert une plus grande transversalité des approches.

b) La politique contractuelle

L'outil contractuel permet de promouvoir des projets partagés et de renforcer la cohérence des actions

culturelles d'une collectivité, dans un cadre pluriannuel. Au niveau régional, le CPER a permis de se mettre d'accord sur les objectifs stratégiques partagés les plus importants. Les conventions de développement culturel permettent d'engager le dialogue sur un ressort territorial plus restreint. Dans les zones rurales, les pays semblent un niveau d'intervention adapté pour des projets construits dans une démarche commune d'analyse, de conventionnement et d'évaluation. L'éducation artistique et culturelle peut parfois servir de socle pour fédérer les initiatives culturelles sur un territoire.

c) L'éducation artistique en milieux défavorisés

En milieu rural, certaines collectivités affichent une offre culturelle ou socio-culturelle insuffisamment structurée. Le contrat local d'éducation artistique peut constituer un outil adaptable au contexte local. A partir du public scolaire, élargi au hors temps scolaire, voire à l'inter-génération ou aux familles, il favorise la prise en compte d'objectifs plus ambitieux et la mutualisation des moyens en s'appuyant sur les institutions culturelles (bibliothèque, école de musique, salle de spectacles) ou socio-culturelles (centre social, centre de loisirs) présentes sur le territoire. La démarche se décline également en milieu urbain défavorisé (quartiers CUCS). En s'appuyant sur les diverses structures socio-culturelles et culturelles et sur l'école, la prise en compte d'autres univers artistiques et culturels permet de favoriser l'ouverture au monde et de promouvoir des actions culturelles innovantes.

d) Le développement de l'action territoriale des grandes institutions culturelles

Pour contribuer à la correction des déséquilibres territoriaux, elles sont amenées à développer ou à consolider leurs actions hors les murs, actions de diffusion sous forme d'expositions ou de spectacles, ou actions plus spécifiques en direction des publics : participation à l'élaboration de projets culturels en zones défavorisées, en milieu rural ou urbain; actions en direction des publics dits empêchés; co-construction d'actions de sensibilisation entrant dans les volets culturels des projets d'établissement et des projets d'écoles ou formations en direction des enseignants.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Directeur : M. Jean-Roch GAILLET

Adresse : 22D boulevard Winston Churchill

BP 87865

21078 DIJON Cedex

tél : 03.80.39.30.00 Fax : 03.80.39.30.99

Mél : draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

Effectifs : 119

Budgets : 25,7 millions d'euros

I- MISSIONS

La DRAAF représente en région le ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP). Cette fonction a été affirmée en 2005 par la création du pôle " économie agricole et monde rural " (PEAMR) qui fédère l'ensemble des services qui portent les politiques du MAP en région, qu'il s'agisse des offices agricoles, du CNASEA, de l'ONF, de l'établissement public " Les Haras ", ou du réseau de l'enseignement agricole, sans oublier les fonctions économiques, sociales, statistiques et sanitaires de la DRAAF.

Si l'année 2008 a été celle de la préparation au passage à DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) et donc à l'accueil des nouvelles missions (SRAI : service régional de l'alimentation et FranceAgriMer, office unique), l'année 2009 a été marquée par l'arrivée effective de nouveaux agents, et la mise en place du CPCM (Centre de prestations comptables mutualisé).

La DRAAF a pour mission de mettre en œuvre des politiques régionales d'aménagement du territoire rural, de protection des milieux, de développement économique dans les secteurs agricoles, alimentaires et forestiers, et de promotion de l'emploi. Cette mission comprend tant un travail de réflexion et de conception d'actions, que de suivi technique et financier. Elle apporte et diffuse sa connaissance des territoires ruraux grâce à son outil statistique, au bénéfice tant de l'État que des collectivités territoriales, au premier rang desquelles se trouve le Conseil régional.

Dans le domaine de l'enseignement agricole, la DRAAF est l'autorité académique régionale. On notera l'importance que prend le Conseil régional dans l'enseignement du fait de la décentralisation : transfert du patrimoine, transfert des TOS, intervention sur la définition de la carte des formations, etc.

Au plan financier, la mise en œuvre de l'ensemble de ces missions s'est traduite par une forte implication des services dans la mise en œuvre des BOP. Leur exécution 2009 qui s'est convenablement passée a été caractérisée par la mise en œuvre de plus de 25 millions d'euros en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) pour l'ensemble des BOP :

- 143 " enseignement technique agricole ";
- 149 " forêt ";
- 154 " développement durable de l'agriculture ";
- 206 " sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation ";
- 215 " conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ".

Avec un taux de réalisation proche de 100 % pour chacun d'eux.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

A) FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

La DRAAF est autorité académique pour l'enseignement agricole. C'est le Service régional de la formation et du développement (SRFD) qui exerce ces attributions, le chef de service ayant la qualité de délégué académique. En matière de développement, les compétences sont partagées avec d'autres services, notamment celui chargé de l'économie agricole.

1) La formation scolaire

Pour l'année scolaire 2009-2010, l'enseignement agricole de Bourgogne accueille 6 662 élèves (ce qui représente 4% des effectifs de l'enseignement technique agricole métropolitain) dans 35 établissements dont 14 lycées publics, centres constitutifs de 10 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), et 21 établissements privés sous contrat (8 lycées privés à temps plein et 13 maisons familiales) :

- **3 473 élèves dans les 14 lycées publics**, soit 52% des effectifs (contre 37% en moyenne nationale), accueillis dans 9 LEGTA (dont 2 fonctionnent sur 2 sites : Semur-Châtillon, Nevers-Cosne) et 5 LPA;

- **3 189 élèves dans les 21 établissements privés**, soit 48% des effectifs principalement scolarisés dans les établissements du rythme approprié (56% des effectifs du privé), accueillis dans :

- . 8 lycées privés à temps plein dont 7 affiliés au CNEAP et 1 affilié à l'UNREP (1 406 élèves),
- . 13 établissements du rythme approprié (" maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation – MFREO ") affiliés à l'UNMFREO (1 783 élèves).

La rentrée scolaire 2009 s'est à nouveau effectuée dans un contexte de diminution des effectifs par rapport à la rentrée précédente (-1%). A l'inverse de l'année précédente, cette diminution touche uniquement le privé (-3%) – avec une diminution conséquente pour le privé à temps plein (-6%) et limitée pour les maisons familiales (-0,4%) – alors que le public augmente contrairement aux deux rentrées précédentes (+0,9% contre -1,2% et -4,3%).

La part des élèves internes reste très élevée : 64% et supérieure à la moyenne nationale qui est de 57%. Il en est de même en ce qui concerne la part des enfants d'agriculteurs : 15% en moyenne régionale et même 21% dans le public contre 12,5% au niveau national.

Les effectifs de l'apprentissage, depuis longtemps importants en Bourgogne (en janvier 2010, un peu plus de 1 460 apprentis – diplômés " agricoles " uniquement – dont plus de 90% accueillis dans des CFA publics), sont en diminution sensible (-2,6% et même -3,8% pour les CFA publics), mais continuent à représenter une part conséquente des jeunes qui suivent une formation professionnelle de l'enseignement technique agricole (environ 1 sur 4).

L'évolution majeure à la rentrée 2009 est la rénovation de la voie professionnelle avec la disparition des formations préparant à la plupart des options du BEPA (sauf pour le service aux personnes et les activités hippiques pour ce qui est de la Bourgogne) et la mise en place du bac pro en 3 ans à la rentrée 2009 (sauf pour le bac pro Services en milieu rural). Cette rénovation a concerné tous les CFA, 12 lycées publics, 2 lycées privés à temps plein et 7 MFREO. Un accompagnement des équipes pédagogiques, et particulièrement des coordinateurs de filières, a été mis en place. Il a fait l'objet d'une réunion de lancement en mars 2009 qui a regroupé près de 100 personnes et de nombreuses sessions de formation-action qui ont permis la mise au point d'outils et de méthodes harmonisés. La rentrée 2010 marquera une pause relative dans la rénovation de la voie professionnelle puisque la rénovation du secteur des services en milieu rural, qui représente une part conséquente des formations professionnelles particulièrement dans l'enseignement privé, est reportée à la rentrée 2011.

Il conviendra néanmoins de poursuivre l'accompagnement puisque la rénovation du tronc commun des classes de première et de terminale de tous les baccalauréats professionnels débute à partir de la rentrée 2010 et plusieurs spécialités du bac pro verront leurs modules professionnels modifiés à cette

même rentrée.

2) Les établissements publics

a) Il y a 10 EPLEFPA en Bourgogne :

- I -3 en Côte-d'Or (21) : EPLEFPA Beaune (4 centres : LEGTA, CFPPA, CFA, exploitation) ; EPLEFPA Dijon-Quetigny/Plombières-les-Dijon (6 centres : 2 LEGTA, CFPPA, CFA, exploitation, atelier technologique, 3 sites) ; EPLEFPA Semur-Châtillon (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation, 2 sites) ;
- II -2 dans la Nièvre (58) : EPLEFPA Nevers-Cosne-Plagny (7 centres : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA, 3 exploitations, 3 sites) ; EPLEFPA du Morvan (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation, 3 sites) ;
- III -4 en Saône-et-Loire (71) : EPLEFPA Mâcon-Davayé (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation) ; EPLEFPA Fontaines (6 centres : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA, 2 exploitations, 6 sites) ; EPLEFPA Tournus (2 centres : LPA, exploitation) ; EPLEFPA Étang-sur-Arroux (2 centres : LPA, CFPPA) ;
- IV -1 dans l'Yonne (89) : EPLEFPA des Terres de l'Yonne (5 centres : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA, exploitation, 3 sites).

b) Formation scolaire

14 lycées publics dont 9 LEGTA (2 LEGTA fonctionnent sur 2 sites : Semur-Châtillon, Nevers-Cosne, Auxerre-Champignelles) et 5 LPA, fonctionnant sur 17 sites au total.

c) Formation professionnelle continue

9 CFPPA.

d) Apprentissage

5 CFA dont 3 CFA départementaux (Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne).

e) Exploitations agricoles et atelier technologique

12 dont une pisciculture sur 2 sites (EPLEFPA du Morvan) ; 1 seul EPLEFPA n'a pas d'exploitation ou d'atelier technologique : Étang-sur-Arroux à Velet ; 2 EPLEFPA ont plusieurs exploitations : 3 pour " Nevers-Cosne-Plagny " (1 sur chaque site) et 2 pour Fontaines (1 à Fontaines et 1 à Charolles) et l'EPLEFPA de Quetigny/Plombières-les-Dijon a une exploitation et un atelier technologique.

f) Les restructurations se sont poursuivies en 2009

Après les regroupements des EPLEFPA de Dijon-Queigny et Plombières-lès-Dijon, d'une part, et des Terres de l'Yonne et de Champs-sur-Yonne, d'autre part, à compter du 1er janvier 2009, le redéploiement, sur instruction du Ministre, des effectifs élèves et des formations scolaires du site de Champignelles de l'EPLEFPA des Terres de l'Yonne et du site de Semur-en-Auxois de l'EPLEFPA de Semur-Châtillon d'ici à la rentrée 2010 a été lancé. Pour le site de Champignelles, où est maintenu le CFA départemental dont les activités sont confortées, le processus est abouti et le redéploiement a été effectué en totalité dès la rentrée 2009. Pour Semur-en-Auxois, le redéploiement en deux ans a débuté à partir de la rentrée 2009 et sera achevé à la rentrée 2010.

En 2009, le travail en réseau et l'animation ont continué notamment en matière d'action culturelle ; l'implication des établissements, avec l'appui d'une animatrice à tiers-temps, est conséquente avec le soutien de la DRAC et du Conseil régional. En particulier, les quatrièmes rencontres " cultures et territoires " qui ont eu lieu au printemps 2009 à Châtillon-sur-Seine ont constitué, comme chaque année, un temps fort.

Pour la formation continue et l'apprentissage, le travail en réseau des CFPPA et CFA permet de mutualiser les compétences et de renforcer les actions collectives. La réponse en commun de CFPPA à

des appels d'offre est positive et vise à développer et diversifier leurs activités. Cependant, le contexte de la formation professionnelle continue reste difficile et celui de l'apprentissage s'est fragilisé avec la crise économique et les mutations liées à la rénovation de la voie professionnelle pour des secteurs professionnels où il est difficile de trouver des maîtres d'apprentissage pour un bac pro en 3 ans.

La présence d'exploitations agricoles dans les établissements est un atout majeur de l'enseignement agricole public. Ces exploitations sont, outre des unités de production " grandeur nature ", à la fois des supports de formation et des lieux d'expérimentation et de démonstration en lien avec leurs territoires et leurs partenaires professionnels. En particulier, elles participent à l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de progrès par filière qui sont à l'initiative du Conseil régional. Parmi les faits marquants, on peut citer la poursuite du travail mené pour la mise en place d'actions et d'orientations allant dans le sens des politiques publiques portées par le ministère conformément aux instructions données en ce sens par la DGER : conversion à l'agriculture biologique, performance énergétique des exploitations, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

3) Le Centre interrégional de services des examens (CIRSE)

Le CIRSE, unité fonctionnelle du SRFD, assure des missions interrégionales : gestion de l'organisation des examens du Nord-Est de la France. Huit régions, dont la Bourgogne, sont concernées par l'organisation des examens suivants : CAPA, BEPA, Bac professionnel et Bac technologique.

Ceci représente 19 000 candidats répartis dans 315 établissements. Le CIRSE assure également la gestion financière des frais occasionnés par les examens, soit 5 000 examinateurs concernés chaque année.

4) BOP " enseignement technique agricole " et suivi des personnels

Le BOP déconcentré du programme 143 " enseignement technique agricole " est géré par la DRAAF : le DRAAF est RBOP et le chef du SRFD est RBOP délégué. En 2009, la quasi-totalité des crédits délégués, titre 2 et hors titre 2, ont été consommés notamment par fongibilité en hors titre 2 dans les limites autorisées par le responsable de programme qui est la Directrice générale de l'enseignement et de la recherche (DGER). Les consommations 2009 en crédits de paiement ont été de :

- 293 364 euros en titre 2 ;
- 16 242 631 euros en hors titre 2 ;
- soit un total de 16 535 995 euros.

Pour la première fois, les reports de charge vis-à-vis des établissements d'enseignement privé sous contrat ont été apurés.

Les valeurs des indicateurs LOLF de la Bourgogne (taux de réussite aux examens, taux d'insertion professionnelle à 45 mois, dépense moyenne de formation par élève pour le public...) restent majoritairement supérieures aux moyennes nationales (les valeurs 2009 ne sont pas encore disponibles).

Outre la programmation et la gestion des crédits de titre 2, principalement pour les contrats de vacation et les contrats régionaux pour le remplacement des personnels enseignants et non enseignants, le SRFD assure le suivi administratif (mobilité, avancement, notation, congés de maladie et de maternité...) des titulaires et contractuels nationaux des établissements publics et privés d'enseignement agricole, soit plus de 600 personnes.

5) La formation des agents de la DRAAF

En 2009, les agents de la DRAAF ont suivi 301 jours de formation. Ces 301 jours correspondent à 221 demandes de formation, acceptées ou refusées.

Pour 2009, on peut estimer à environ 11% des formations ont fait l'objet d'un refus, d'une annulation ou d'un désistement (25 sur 221), ce qui paraît légèrement supérieur aux deux années précédentes, mais doit toutefois être relativisé étant donné l'imprécision des outils en cette période de transition. Il est à noter qu'un seul refus a été comptabiliser, pour 22 demandes correspondant à des formations annulées

et 2 refus de la part de la structure organisatrice, ce qui n'a pas du tout la même signification : les refus qui émanent du supérieur hiérarchique sont motivés par l'inadéquation avec les fonctions exercées par l'agent d'une part, et pour des raisons de continuité du service d'autre part; les annulations peuvent être du fait de l'agent (désistement) ou de la structure organisatrice (action annulée du fait de participants trop peu nombreux ou en surnombre)

77% des agents ont suivi au moins un jour de formation dans l'année; en moyenne 2 actions par agent, d'une durée de 1 jour.

La DRAAF s'occupe en outre d'animer et coordonner la formation continue des personnels au niveau régional. Cette mission donne lieu à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme régional de formation, soit pour 2009, une centaine de sessions de formation et 1200 journées stagiaires, ainsi qu'à l'accompagnement individuel de l'évolution des compétences des agents (bilan de compétences, parcours individuel de formation...)

B) SERVICE RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION (SRAL)

Ce service de 24 agents pour 19,6 ETP qui comprend un pôle coordination programmation, un pôle mutualisation et un pôle offre alimentaire, créé en 2009, est issu de la fusion entre les services vétérinaires régionaux et le service régional de la protection des végétaux (SRPV) de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt.

Conformément au décret portant création des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), il a pour missions :

- d'assurer la coordination et la programmation des contrôles sanitaires des végétaux, des animaux et de l'alimentation. Il coordonne notamment la préparation et l'actualisation des plans d'intervention sanitaires d'urgence départementaux et élabore le plan cadre régional de contrôles. A ce titre, il participe à la répartition des moyens humains du programme budgétaire 206 "Qualité et sécurité sanitaires de l'alimentation" (190 ETP) et financiers (CP 2009 : 4 771 863 euros) entre les structures de contrôle sanitaire de la région;
- d'appliquer la réglementation relative à la surveillance biologique du territoire et au maintien du bon état sanitaire des végétaux et d'assurer les contrôles relatifs à la commercialisation et à l'utilisation des produits phytosanitaires, des matières fertilisantes et des supports de culture;
- de mettre en œuvre la politique de la qualité de l'offre alimentaire.

En 2009, les agents du SRAI étaient hébergés dans trois sites :

- Beaune, ancien site du SRPV, pour le pôle mutualisation;
- Dijon, rue Hoche, pour le pôle coordination;
- Dijon, Bd Winston Churchill, pour le chef de service et le pôle offre alimentaire.

1) Pôle coordination programmation

Il a élaboré en 2009 en liaison avec les quatre DDSV et le pôle mutualisation, le plan cadre régional de contrôles qui constitue la base du contrat passé entre la DGAL, responsable du programme budgétaire 206, et le DRAAF. Le responsable régional du BOP 206 peut ainsi s'assurer que les services opérationnels (DDSV et pôle mutualisation) chargés d'exécuter les commandes nationales dénommées ordres de service, disposent des moyens humains et financiers pour les réaliser.

Pour obtenir l'accréditation de l'organisme d'inspection DGAL, DRAAF/SRAI et DD (5 000 agents) par le COFRAC le 01/03/2010, un important travail d'harmonisation des pratiques et des procédures a été effectué en 2009 dans les services opérationnels du programme 206 sous le pilotage de la chargée de mission régionale Assurance Qualité. Elle apporte son appui aux quatre DDSV et au pôle mutualisation, réalise des audits réguliers et suit leurs indicateurs qualité. 2009 a été aussi l'année de mise en place de la démarche qualité au pôle coordination qui assure le suivi de l'exécution des ordres de service par les DDSV et la DRAAF : date limite de réponse, analyse, synthèse, traitement des difficultés de réalisation et des remarques de la DGAL (soit le traitement des "dysfonctionnements" selon la norme ISO/CEI 17020).

L'obtention de cette accréditation multisite signifie que le fonctionnement et le système qualité des 126

structures concernées (DGAL-MAAP, ex-DDSV et SRAI/DRAAF) sont fiables et homogènes. Il s'agit de la plus grande opération d'accréditation d'organisme d'inspection (tant public que privé) menée au niveau européen. Dans le domaine vétérinaire, seuls les services du Luxembourg et de la Lituanie étaient jusqu'alors accrédités.

L'harmonisation des inspections a impliqué que des grilles correspondant à chaque type d'établissements ou d'activités contrôlés soient utilisées dans toutes les structures relevant du programme 206. En 2009, 94 nouvelles grilles ont été paramétrées dans l'outil informatique métier "SIGAL". Un coordonnateur régional a facilité leur bon emploi dans les DDSV.

Ce fonctionnement en réseau nécessite également que tous les agents du programme 206 bénéficient de formations adaptées à leurs missions, obligation également imposée par la réglementation européenne sur les contrôles officiels de la chaîne alimentaire et par la norme ISO 17020. De ce fait, le SRAI a apporté son appui au service formation continue de la DRAAF pour la formation des personnels des DDSV qui ont, dans ce cadre, bénéficié de 14 sessions. Il a également organisé avec l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires et le groupement technique vétérinaire régional, des formations pour les vétérinaires libéraux ruraux, maillons essentiels de la lutte contre les maladies animales réglementées. En 2009, 120 vétérinaires ruraux (sur 340) ont suivi l'une des 8 sessions bourguignonnes portant sur les problématiques de santé publique ou la pharmacie vétérinaire.

Dans le domaine de la pharmacie le pôle a également instruit les dossiers de 6 groupements de producteurs (éleveurs) : Fédération des groupements de défense sanitaire de Bourgogne, GECSEL, Charollais horizon, Coopévolia, Groupement apicole de l'Yonne, Groupement apicole de la Côte d'Or. 5 groupements ont été autorisés à commercialiser auprès de leurs adhérents, des médicaments vétérinaires.

Le bon classement sanitaire des abattoirs constitue un objectif prioritaire de la direction générale de l'alimentation. En l'absence d'amélioration, les abattoirs non-conformes font l'objet d'un retrait d'agrément et ils doivent fermer (Mâcon août 2009). Le SRAI apporte son appui aux DDSV confrontées à des situations difficiles. La chargée de mission veille également à l'harmonisation des inspections des animaux, carcasses et des établissements d'abattage d'animaux de boucherie et de volailles. La bonne application de ces dispositions communautaires est vérifiée par l'office alimentaire et vétérinaire de l'Union Européenne.

Afin d'optimiser les plans d'urgence contre les épizooties majeures, un outil informatique a été finalisé et déployé dans les quatre départements. Sa trame concerne les actions à mettre en œuvre à chaque étape en cas de survenue de fièvre aphteuse, pestes porcines ou pestes aviaires (influenza aviaire et maladie de Newcastle).

Cette mission de coordination et programmation nécessite, en sus des réunions des directeurs départementaux organisées dans le cadre du suivi du BOP, des réunions des chefs de service et des référents techniques (12 en 2009) ainsi que de nombreux déplacements dans les services opérationnels.

2) Pôle offre alimentaire

Cette mission nouvelle pour les DRAAF, leur a été conférée par le décret du 19 décembre 2008. Elles ont dorénavant la charge de la déclinaison de la politique de l'offre alimentaire du ministère qui s'articule autour de quatre priorités :

- garantir aux consommateurs la sécurité sanitaire de leur alimentation : cette mission est portée par les services de contrôle : en 2009 DDSV et pôle mutualisation du SRAI;
- promouvoir une alimentation diversifiée, équilibrée et d'une bonne qualité gustative;
- encourager une production alimentaire écologiquement durable;
- faciliter l'accès d'une alimentation de qualité aux plus démunis.

Les trois dernières priorités doivent être déclinées dans un plan d'actions régional. Celui-ci a été établi en concertation avec les organismes intervenant dans la chaîne de l'alimentation de "la fourche à la fourchette ou de l'étable à la table" (conseil régional, chambre régionale d'agriculture, ARIA, comités de coordination des collectivités, INTERBEV, associations de consommateurs et de parents d'élèves, rectorats ...). Cinq groupes thématiques ont ainsi étudié comment mettre en œuvre des actions propices à :

- soutenir la consommation de produits bio en restauration collective, notamment celle relevant de l'État;
- favoriser les actions nutritionnelles ou d'éducation au goût destinées aux enfants, dont l'opération "un fruit à la récré";
- mieux faire connaître les signes d'identification de la qualité et de l'origine;
- développer l'information des entreprises sur l'aide alimentaire et favoriser la consommation de produits bruts par les plus démunis;
- créer des liens entre consommateurs et producteurs.

Les propositions ont été validées le 03 juillet 2009 par le comité régional de l'offre alimentaire et les actions conduites essentiellement à partir du deuxième semestre :

- financement et participation à des réunions d'information de cuisiniers sur l'introduction de produits bio en restauration collective;
- financement d'actions de communication auprès de collégiens par le syndicat des volailles fermières de Bourgogne;
- réunions d'information des collectivités territoriales sur l'opération "un fruit à la récré";
- financement de trois cuisinettes mobiles destinées aux associations caritatives qui devraient être livrées dans le premier trimestre 2010;
- financement de programmes pédagogiques en lycées agricoles relatifs au maraîchage biologique et au circuit court.

La tenue d'un stand à la foire gastronomique de Dijon (12 jours) a permis de présenter la politique ministérielle de l'alimentation au grand public. La participation à ce stand, en sus des agents de la DRAAF, d'associations caritatives, de groupements de producteurs, de cuisiniers de collectivités, d'artisans des métiers de bouche, d'organismes d'éducation au goût, de lycées agricoles ...et les activités associées ont permis d'apporter à un grand nombre de visiteurs des informations générales mais aussi de cibler des demi-journées sur des thématiques précises.

3) Pôle mutualisation

Ce pôle a pour mission :

- de mettre en œuvre de la réglementation phytosanitaire;
- de connaître la situation sanitaire des productions végétales de la région Bourgogne;
- de contribuer à la recherche appliquée (avec la mise en place d'études et expérimentation) relative à une protection raisonnée des principales cultures;
- de contribuer à une agriculture respectueuse de l'environnement, au travers du plan Ecophyto 2018.

a) La mise en œuvre de la réglementation phytosanitaire

La sécurisation des échanges internationaux par :

- la délivrance de 722 certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux avec dans l'ordre :
 - . emballage bois, fûts, produits transformés, produits, végétaux,
 - . environ 60 pays différents dont les principaux sont Chine, Chili, Australie, Nouvelle-Zélande, ...
- le contrôle systématique de tous les producteurs de plants, en vue de l'utilisation du Passeport Phytosanitaire Européen qui accompagne la circulation des plants :
 - . 67 pépinières qui représentent de l'ordre de 130 ha de plants forestiers, fruitiers, ornementaux,
 - . 40 producteurs de plants de vigne et 4 organismes producteurs de greffons (90 ha) (contrôle délégué à France Agrimer / délégation nationale),

- . 1 producteur de semences d'oignons et une coopérative (9 lots contrôlés),
- . 2 producteurs de légumes "minimottes",
- . 2 producteurs de plants floraux.

- une réglementation "norme internationale relative à la réglementation des matériaux d'emballage bois".

À l'exportation, 61 entreprises bourguignonnes adhèrent à cette norme et 14 pratiquent un traitement des bois à la chaleur.

Au cours de l'année 2009, 20 entreprises ont été contrôlées, dont deux entreprises qui démarrent leur activité en 2009.

La prévention des pullulations d'organismes nuisibles

Flavescence dorée de la vigne :

La prospection faite en partenariat avec les professionnels dans les jeunes plantations de 1 à 3 ans et sur des parcelles à risques (foyer, remontée de filière / 2006) a mis en œuvre 300 analyses.

Un nouveau cas positif a été identifié sur la commune de ROSEY (71) (même origine de contamination depuis 2006). La lutte obligatoire sur ce foyer sera mise en place au moins jusqu'en 2011.

Foyer de MELOISEY (21), pas de nouveaux symptômes. Poursuite de la lutte obligatoire au moins jusqu'en 2011.

Chrysomèle du maïs :

Il s'agit d'un grave ravageur du maïs qui provoque des dégâts notables en Europe centrale et orientale et qui après avoir atteint l'Allemagne et l'Italie se développe en Alsace et en Rhône-Alpes et a déjà frappé en Bourgogne.

Dans le cadre du dispositif de surveillance et de contrôle mis en place (réseau de piégeage), 3 foyers ont été identifiés en 2009, dans le département de Saône et Loire.

Pour chaque foyer, différentes zones autour du point de captures, ont été établies, avec des contraintes de lutte différenciées : lutte obligatoire et rotation, lutte obligatoire ou rotation. Des traitements insecticides par voie aérienne ont été faits sur près de 600 ha.

La mise en œuvre de ces dispositions, sous l'autorité du préfet de la Saône-et-Loire a nécessité le déplacement des ruchers et des réunions d'informations locales présidées par les sous-préfets. Ce dossier a fortement mobilisé la DRAAF-SRAI (7 mois agent), la DDAF et la DDSV.

Ralstonia pomme de terre :

Il s'agit d'une bactérie dont la lutte est obligatoire.

Un foyer (sur 2 parcelles d'une surface totale de 10 ha) dans le secteur de VERDUN SUR LE DOUBS, a entraîné la prise d'un arrêté préfectoral.

La production des deux parcelles a dû être détruite dans un centre agréé (520 tonnes pour un coût de 70 000 €), après une récolte réalisée en prenant des précautions pour ne pas contaminer d'autres parcelles. Le dossier d'indemnisation de la perte de récolte et la destruction des plants sera traité en 2010.

Une "bonne utilisation des produits phytosanitaires

243 contrôles relatifs à l'utilisation des produits phytosanitaires et des matières fertilisantes ont été réalisés à la fois chez les distributeurs (24) et les applicateurs (219). Dans le cadre de ces contrôles, 23 prélèvements pour analyses de résidus ont été faits.

Chez les distributeurs : 4 rappels à la réglementation ont été faits sur 24 contrôles.

Chez les applicateurs :

- pour les agriculteurs : 12 non conformités sur 154 contrôles (soit un taux de 8 % de non conformité). La majorité de ces non conformités sont mineures : 2 d'entre elles ont entraîné une sanction dans le cadre de la conditionnalité (réduction de primes);
- pour les paysagistes : 3 rappels à la réglementation (sur 29 contrôles) ont été faits, principalement sur le dispositif d'agrément;

- dans les communes : 3 non conformités (sur 35 contrôles) ont été relevées.

15 contrôles ont été réalisés sur le thème du "Paquet hygiène". Il s'agit d'une première année de contrôle.

b) La connaissance de la situation sanitaire des productions végétales de la région Bourgogne

Elle se fait, avec d'une part le dispositif de Surveillance Biologique du Territoire (SBT), animé par la chambre régionale d'agriculture (CRA) et auquel le pôle mutualisation du SRAI a participé sur le terrain, et d'autre part par la réalisation de différents plans de surveillance.

Le nouveau dispositif de S.B.T.

L'année 2009 est l'année de mise en place du dispositif de surveillance du territoire animé par la CRA. Le pôle mutualisation du SRAI a fortement contribué à l'organisation et à la mise en place de ce nouveau dispositif, il a participé à la validation des analyses et à la rédaction du Bulletin de Santé du Végétal (BSV).

La majorité des organismes intervenants dans le domaine de la protection des plantes a participé à ce dispositif, qui a concerné les principales filières végétales bourguignonnes : céréales, oléagineux, protéagineux, vigne. Pour ces différentes filières, des BSV donnant une évaluation du risque des principaux parasites ont été publiés chaque semaine pendant la période végétative : 30 BSV en grandes cultures et 17 BSV en vigne.

Les actions conduites par le pôle mutualisation du SRAI

- des suivis biologiques des principaux parasites ; piétin-verse du blé, mildiou de la vigne, pyrale maïs;
- des plans de surveillance de la résistance de certains parasites (champignons) aux produits de traitements : 9 plans de surveillance : vigne – colza – blé. Ces types de plans permettent de limiter l'usage de produits phytosanitaires lorsqu'il y a des résistances ou pour éviter leur apparition;
- des plans de surveillance pour évaluer la présence et/ou l'importance de parasites sur des cultures majeures, "mineures" en Bourgogne et sur des zones non agricoles; nématodes et bactéries de la pomme de terre – des salsifis et carottes – flavescence dorée de la vigne – capricorne asiatique / arbres.

c) La contribution à la recherche appliquée / protection raisonnée voire intégrée des cultures

Elle se fait dans le cadre d'un réseau national d'expérimentation animé par la DGAL.

Elle concerne les principales cultures de la région Bourgogne et les parasites principaux qui leur sont associés.

28 essais ont été mis en place en 2008, sur les principales cultures bourguignonnes; les résultats de ces expérimentations participent à l'information des producteurs et techniciens pour la mise en œuvre de stratégies de lutte conformes aux orientations du plan Ecophyto.

d) Contribuer à une agriculture respectueuse de l'environnement : la préparation du plan Ecophyto 2008 – 2018

Élaboré dans le cadre du Grenelle de l'environnement, ce plan prévoit la réduction de 50 % des usages des pesticides dans un délai de 10 ans, si possible.

La préparation du comité régional, présidé le mardi 26 janvier 2010 par le secrétaire général pour les affaires régionales, s'est faite dans l'année 2009, en liaison avec les MISE, les directions régionales en charge de l'environnement et de la santé, les agences de l'eau. Ce comité a validé le plan régional Ecophyto 2018.

Le dispositif de surveillance du territoire (point 2.1. précédent) correspond à l'axe 5 du plan Ecophyto : "Renforcer les réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides". Cette action a été conduite dès 2009.

4) Perspectives 2010

Le service occupant trois sites, une de ses priorités sera son regroupement dans le cadre de la future implantation de la DRAAF tout en conservant son opérationnalité. En particulier, les expérimentations effectuées par le pôle mutualisation notamment sur vignes et cassis implique en sus des parcelles, de disposer de locaux et matériels techniques pour éviter des rejets directs dans le milieu naturel et dans les réseaux d'eaux usées.

Dans le contexte de la réforme de l'administration territoriale de l'État, il sera nécessaire de conforter les actions de coordination, d'harmonisation et d'échanges techniques pour que la DRAAF facilite la mise en œuvre par les DD(CS)PP des instructions de la direction générale de l'alimentation.

La poursuite des efforts dans le domaine de l'assurance qualité tant en interne afin que le service puisse satisfaire à l'audit de fin d'année qu'en appui des DD(CS)PP dont une partie des cadres ne connaît pas cette démarche.

L'opérationnalité des plans d'urgence devra être accrue par la formation des équipes et l'élaboration d'exercices.

L'avancement du plan Ecophyto 2018 imposera la mise en place de groupes thématiques permettant de décliner plus concrètement les orientations nationales. Le bulletin de santé du végétal devrait être étendu aux plantes ornementales ainsi qu'aux zones non agricoles qui font l'objet d'une part notable des épandages de produits phytosanitaires.

La prévention des organismes nuisibles réglementés aura un volet important sur la chrysomèle du maïs (surveillance hebdomadaire de plusieurs dizaines de pièges).

C) ACTIONS ÉCONOMIQUES : AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORET

L'action économique de la DRAAF comprend trois thèmes :

- la conduite des politiques d'intervention du ministère;
- l'animation ou la participation aux réflexions des filières;
- la production d'informations économiques.

1) Les politiques d'intervention du ministère

Le pilotage régional des politiques publiques s'exerce, dans le cadre de la concertation avec les partenaires financiers de l'État et les organisations professionnelles représentatives, au sein des commissions-pivot :

- la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR), et ses sections ou groupes thématiques (dont modernisation de l'élevage, politiques agroenvironnementales, filière cheval);
- la commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) et notamment sa commission restreinte ainsi que les groupes de travail techniques (forêt, ressource, transport et débardage...).

Les activités du service en charge de l'économie s'articulent essentiellement sur la nouvelle génération de programmes de soutiens aux politiques publiques en faveur de l'agriculture et de la forêt définies pour la période 2007-2013, pilotant la mise en œuvre des crédits des programmes 149 " politique forestière ", 154 " économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires " ainsi que leur cofinancement par des crédits européens (FEADER en principal au titre des axes 1 et 2 du PDRH).

Les crédits de l'État dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie se concentrent autour de 2 enjeux : face à une concurrence grandissante, l'amélioration durable de la compétitivité des entreprises et en réponse aux attentes de la société, la diffusion de connaissances et de pratiques plus vertueuses en matière environnementale.

Sur la nouvelle programmation 2007-2013, tant au titre du Contrat de projets État-Région que du Programme de développement rural (FEADER), on retiendra toutefois un besoin important de

modernisation de la compétitivité des entreprises, tempéré par la sensibilité du secteur aux crises économiques ou sanitaires. 2009 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs de soutien exceptionnel à la trésorerie des exploitations et du volet performance énergétique du plan de relance.

Dans le domaine agroalimentaire, l'année a été marquée par l'organisation des assises de l'agroalimentaire en région en étroite partenariat avec l'association régionale des industries alimentaires et le pôle de compétitivité agroalimentaire VITAGORA, goût-nutrition-santé.

Cette manifestation a connu un beau succès en Bourgogne avec une participation conséquente principalement d'industriels. De nombreux acteurs bourguignons ont été associés aux assises nationales.

Cette manifestation, qui a été suivie d'états généraux de l'industrie et d'assises des territoires ruraux, a permis de renforcer le partenariat avec le pôle de compétitivité et le soutien à sa gouvernance.

Concernant la mise en œuvre du PRN sucre (Programme de Restructuration Nationale), suite à la fermeture de la sucrerie d'Aiserey (21), la DRAAF Bourgogne a organisé, en 2009, la concertation avec les professionnels de Bourgogne et Franche-Comté pour la rédaction du Document interrégional (DR-PRN) fixant les critères d'éligibilités et les priorités. Ces priorités s'articulent notamment autour de la mise en place d'outils avuls agroindustriels ainsi que l'accompagnement d'investissements auprès d'agriculteurs pour approvisionner ces outils avuls.

Sur l'année 2009, la DRAAF a réuni 4 comités interrégionaux de coordination et le DR-PRN a été validé par le ministère de l'agriculture le 30 avril 2009. Sur l'enveloppe totale de plus de 16 M€ de FEAGA, environ la moitié a été programmée lors 2 comités interrégionaux de programmation. Outre le pilotage de la répartition de l'enveloppe, la DRAAF a également instruit les dossiers déposés pour 3 dispositifs d'aide pour un montant total de plus de 5 M€ dont la majorité concernent les dossiers agroindustriels.

Sur la thématique "renouvellement des actifs en agriculture", l'année 2009 a vu la mise à place d'un nouveau dispositif d'accompagnement de l'installation : le plan de professionnalisation personnalisé (PPP). Ce PPP est un ensemble de préconisations (stages, formations, tutorat,...) qui doit permettre à tout candidat éligible aux aides à l'installation en agriculture à se préparer au métier d'exploitant agricole. La DRAAF a accompagné la mise en place de ce dispositif en veillant à une harmonisation régionale des procédures.

La modernisation des bâtiments d'élevage (dispositif majeur de l'axe 1 du PDRH), en régime "de croisière", a permis l'engagement de près de 300 dossiers pour un financement de 10,3 M€ tous financeurs confondus dont 4,7 M€ du FEADER.

Le soutien en faveur de la maîtrise de la consommation énergétique a concerné 46 projets (0,5M€)

Les politiques en faveur des pratiques agroenvironnementales sont regroupées principalement autour des mesures de l'axe 2 du PDRH et du plan végétal pour environnement (PVE axe 1).

Concernant les MAE, après deux années de faibles contractualisations dues au temps d'appropriation des innovations du dispositif 2007/2013, l'année 2009 a été celle de la montée en puissance et de pleine consommation des crédits. Porté par la dynamique du plan bio "Horizon 2012", les engagements ont été particulièrement soutenus pour la conversion à l'agriculture biologique, laissant présager dès à présent que la Bourgogne dépassera les objectifs nationaux fixés en termes d'engagements financiers FEADER à la fin 2010.

Dans le domaine forestier, les crédits de l'État et du FEADER ont encore été principalement ciblés sur la mobilisation des bois (renforcement de la desserte forestière et compétitivité de l'exploitation forestière) ainsi que -pour la dernière année- sur la reconstitution des peuplements sinistrés par les tempêtes de 1999. La mise en œuvre des crédits 2009 a été satisfaisante, mais les dotations initiales ont été diminuées de près de 30% en cours d'année dans le cadre du redéploiement lié au Plan Klaus. A noter toutefois le très faible nombre de dossiers au titre de la mécanisation forestière (effets de la crise), dont les crédits ont été transférés pour répondre à la forte demande sur la desserte forestière.

C'était la dernière année du "Plan scieries". Sa mise en œuvre en Bourgogne a été satisfaisante en 2009, malgré les difficultés conjoncturelles.

2) L'animation des filières

En ce qui concerne les filières animales et végétales, la priorité d'intervention demeure la modernisation compétitive des exploitations, inscrite dans des démarches de progrès technique et de développement

durable des productions, de la qualité des produits, en réponse à la demande de diversification de la consommation.

Les soutiens par les crédits de FranceAgriMer, qui regroupe l'ensemble des offices agricoles, ont porté sur l'animation technique des filières ainsi que des opérations d'expérimentation et de transfert. Dans la filière viticole les interventions en matière de recherche-expérimentation sont coordonnées avec les priorités pour la filières définies par la CRECEP. Pour toutes les filières la chambre régionale d'agriculture et ses comités d'orientation joue un rôle d'animation et les interprofessions sont sollicitées pour définir les priorités en matière d'action économique de développement de la valeur ajoutée dans les filières. Le positionnement de la filière viticole dans le cadre inter-régional du nouveau Conseil de bassin Bourgogne- Beaujolais- Savoie- Jura, a permis de stabiliser les relations entre zones différenciées du bassin et d'engager une réflexion sur la gouvernance de la filière.

Dans la filière équine, les efforts de structuration autour de pôles régionaux ou d'organisations dynamiques se poursuivent, notamment avec l'émergence du pôle Equivallée Cluny. Les crédits État CPER ont soutenu à hauteur de 187 k€ des projets de formation et d'animation de la filière ainsi que des actions de promotion et de valorisation des produits d'élevage bourguignons.

En ce qui concerne la filière forêt-bois, la préparation d'un Plan régional de mobilisation des bois, la préparation de la mise en œuvre des " mesures Urmatt ", la réflexion sur la participation des chambres d'agriculture au développement forestier, la signature du 2ème Contrat Interprofessionnel de progrès pour la filière-bois pour 2009-2013, la réalisation d'une étude de préfiguration d'un SPL (Système Productif Local) intitulé " réseau bois-construction ", la préparation des " Annexes vertes " au Schéma régional de gestion sylvicole , ont notamment permis de mobiliser les acteurs sur les principaux enjeux et les priorités de la filière pour les années à venir.

Les actions du Parc Naturel Régional du Morvan pour la mise en œuvre de la 2ème génération de la Charte Forestière du Morvan, a permis de concrétiser les premiers " contrats-forêt " en lien avec l'animation du " plan de développement de massif " du Haut-Folin. " . D'autres chartes se préparent ou se mettent en place (Hautes-Côtes, Saint-Seine l'Abbaye, Chatillonnais).

Les préoccupations liées au développement de l'utilisation de la biomasse et notamment du bois-énergie restent très présentes, notamment avec la réalisation d'une étude et les réflexions sur la disponibilité de ressource pour le bois-énergie, ainsi que les avis élaborés par la cellule biomasse pour les projets de co-génération déposés au titre de l'appel à projet CRE3; mais faute d'animation suffisante dans les territoires, le nombre de chaudières-bois installées reste encore beaucoup trop limité.

En matière d'aide aux investissements agroalimentaires, l'engagement des programmes particuliers financés sur le FEAGA et mis en place suite à la restructuration de certains secteurs comme le sucre ou le vin a eu un effet catalyseur sur l'émergence de projets qui devrait se traduire par une augmentation sensible des dossiers d'investissements aidés.

D) LE DÉVELOPPEMENT RURAL

En 2009, la mission développement rural FEADER en charge de la coordination du FEADER a rejoint le service économie dont les activités reposent désormais sur tous les axes du programme européen de développement rural. Cette réorganisation permet au quotidien une meilleure complémentarité des actions, des temps d'échange plus nombreux et une cohérence accrue dans la mise en œuvre des différents dispositifs.

L'année 2009 a été particulièrement marquée par deux abondements successifs de la maquette régionale (réforme de l'OCM vitivinicole – 5,9 M€ d'une part et bilan de santé de la PAC - 8,6 M€ d'autre part). Un important travail de concertation a été mené à ces deux occasions en lien avec les autres services de l'État, les collectivités locales, les agences de l'eau et les partenaires socio-professionnels.

En parallèle, le travail de coordination régionale s'est poursuivi, notamment avec l'actualisation du Document régional de développement rural (version 3 du DRDR),

En 2009, la DRAAF s'est également fortement impliquée sur le volet territorial du programme :

- l'animation du réseau des DDEA/ DDAF sur l'axe 3 en partenariat avec l'ASP;
- la finalisation des conventionnements LEADER;

- l'accompagnement pour la mise en œuvre de LEADER au sein des 1er GAL conventionnés et plus particulièrement auprès du PNRM pour lequel la DRAAF est service de proximité.

Pour améliorer la consommation des crédits de l'axe 3 du FEADER (et du FEDER), des réunions interfonds à destination des sous-préfets puis des animateurs de pays ont été organisées à l'automne.

L'année 2009 s'est achevée avec la tenue du séminaire de lancement du réseau rural régional qui a été l'occasion d'un échange approfondi sur les objectifs de ce nouvel outil.

E) ENGAGEMENT RÉGIONAL DE LA POLITIQUE DE FRANCEAGRIMER

Depuis mai 2009, l'ensemble du personnel (27 agents) de FranceAgriMer a été affecté à la DRAAF de Bourgogne, constituant un nouveau service en charge des missions suivantes :

- gestion des aides communautaires, avec diffusion de l'information, instruction et liquidation des aides;
- contrôles, liés ou non à paiement d'aides nationales ou communautaires (et notamment l'intervention en poudre de lait et en céréales);
- certification des produits végétaux (plants de vignes) et animaux (Pesée Classement Marquage en abattoir);
- suivi des marchés des produits agricoles régionaux;
- cautionnement des organismes collecteurs de céréales (délivrance des billets d'aval);
- suivi et gestion des enveloppes CPER.

Et plus généralement, gouvernance et animation des filières agricoles.

L'organisation du service s'articule autour de 6 pôles :

1) Pôle aide communautaire et Coordination des contrôles

L'année 2009 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle mesure d'aide à l'investissement vitivinicole issue de l'OCM vin : 212 dossiers pour une prévision d'investissement de 39 M€ et une aide potentielle de 15 M€ ont été reçus en 2009.

Le dispositif prévoit un avis régional donné par une commission qui a d'ores et déjà traité et accepté 86 dossiers. Un allègement du traitement administratif des dossiers permettra, dès début 2010, d'accélérer l'instruction.

4 contrôleurs effectuent des missions de contrôle sur un périmètre d'intervention régional, hormis en ce qui concerne la certification des bois et plants de vigne pour laquelle les agents interviennent également sur 3 autres régions (Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté).

Le contrôle de la filière " viticole " représente 37% de la charge d'activité du secteur, pour la filière " viande " 28%, la filière " céréales " 18% et la filière " lait " 17%.

En 2009 la région bourgogne est intervenue sur le département de l'aube (contrôle abattoir et équarrissage).

La région Franche-Comté a renforcé l'équipe pour la réalisation des missions principalement pour les filières " Lait " et " Céréales ".

2) Pôle Animation Filières Animales

En complément de l'animation des filières qu'il dispense avec le service Économie Forestière, Agricole et Rurale, ce pôle met en œuvre les crédits d'orientation programmés (446.429 € en 2009) dans le cadre des contrats de projets État-Régions (CPER) 2007-2013 en faveur des secteurs de la viande et du lait. Les actions soutenues, adaptées en fonction des caractéristiques de chaque secteur de l'élevage ont pour objectif la prise en compte des attentes sociétales en matière de sécurité alimentaire, de respect de l'environnement et du bien être animal, la diffusion du progrès génétique, la modernisation et l'amélioration de la compétitivité des exploitations et l'adaptation de la production aux besoins des marchés. Les principaux bénéficiaires, au nombre d'une cinquantaine par an, sont les groupements de producteurs ou d'autres organisations intervenant auprès des éleveurs (chambre d'agriculture, etc.).

L'impact de ces programmes est particulièrement important dans les secteurs d'élevage orientés vers la production de viande, puisque le taux de pénétration dans les élevages adhérents à une filière organisée oscille dans une fourchette comprise entre 37 % (porcs) et 100 % (aviculture).

En 2009, et dans le cadre de l'interrégionalité propre au service FranceAgriMer, ce pôle a consacré environ 80% de son intervention dans la gestion d'un peu plus de 260 demandes de versement, déposées dans le cadre des contrats de projets (CPER) 2007-2013 des régions Auvergne, Centre et Limousin, mais aussi de la Convention Inter régionale Massif Central (6 régions) et du programme national " Aide à l'amélioration de la valorisation du Lait en zone de Montagne ". En cumul, le montant des aides demandées a porté sur environ 3,5 M€. L'inter régionalité touchant à sa fin pour ce volet d'actions, un appui méthodologique a été enfin dispensé aux agents des 3 Draaf concernés pour leur permettre une reprise à l'avenir de la gestion de ces dossiers.

3) Pôle Animation Filières Cultures spécialisées

Pour la filière viticole: la gestion du potentiel viticole sur tout le quart Nord Est occupe une grande partie de l'activité avec la notification des autorisations de plantation (1 700 notifications dont 700 en Bourgogne), la saisie des achats de droit de plantation. En 2009 le pôle a aussi assuré la mise en place de la circulaire relative à l'aide à l'investissement vinicole.

Pour la filière fruits et légumes: gestion de la mesure " Rénovation du verger " pour le quart Nord Est. Suivi et instruction des CPER.

Pour la filière horticole : suivi et instruction des CPER.

Pour l'apiculture : diffusion de renseignements sur les mesures gérées en direct par le siège FAM à Montreuil.

Pour les Plantes Aromatiques et Médicinales : pour la campagne 2008-2009 l'animation a été assurée par l'office ONIPPAM.

Hormis la gestion de dossiers, le pôle est un interlocuteur privilégié entre l'administration et les professionnels.

4) Pôle animation filière Grandes Cultures

Ses missions comportent :

La prise en charge de la politique nationale du secteur avec l'octroi de la garantie d'aval aux collecteurs agréés (8 actuellement en Bourgogne - le financement cumulé garanti de juillet 2009 à février 2010 à porté sur la somme de 475 M€)

La gestion du marché céréalier avec la mise en place régionale du mécanisme de l'intervention et du stockage public (actuellement 150 000 tonnes d'orge sont prises en charge par l'antenne régionale soit 15 % des offres nationales)

La gestion des aides spécifiques (programme d'aides à l'amélioration de la qualité sanitaire des céréales)

Les animations diverses auprès des organismes professionnels (comité régional des céréales, rencontres régionales)

5) Pôle suivi des marchés

Le Pôle Suivi des Marchés enregistre et synthétise les données économiques de production et de prix pour les filières céréalière, viticole et bovine, données complétées par des enquêtes. Il acte également des cotations officielles transmises à Bruxelles. Enfin, il suit l'évolution des marchés, établit des prévisions et contribue à la veille régionale afin d'anticiper les crises agricoles.

En 2009, la collecte céréalière enregistrée pour la Bourgogne a représenté près de 3 300 000 tonnes. Les abattages bovins en Bourgogne et Franche-Comté ont représenté environ 160 000 bêtes, soit 64 000 tonnes. L'observatoire économique mené sur le bassin viticole Bourgogne – Beaujolais – Savoie – Jura a concerné 2 700 000 hectolitres de vins produits sur 55 000 hectares.

6) Pôle Qualité Produit

Dans le cadre de la certification des Bois et Plants de Vigne et de la délivrance du Passeport Phytosanitaire Européen (délégation DGAL), le Service Régional FranceAgriMer est amené à réaliser des contrôles administratifs et de terrain auprès des professionnels du Nord-Est. En 2009, 86 pépiniéristes ont été contrôlés correspondant 28,5 millions de plants mis en œuvre (dont, pour la Bourgogne, 26 pépiniéristes et 6,4 millions de plants), ainsi que 45 ha de vignes-mères de greffons lors des prospections sanitaires d'automne (dont 19,5 ha en Bourgogne). L'année 2009 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle segmentation des vins au niveau communautaire se traduisant par le passage des Vins de Pays en Indication Géographique Protégée (gestion INAO) : des réunions d'informations et de concertation ont été organisées à destination des producteurs de Vins de Pays du Nord-Est. En parallèle à la mise en place de cette transition, la dernière campagne d'agrément en Vin de Pays menée par le Service Régional FranceAgriMer a conduit à l'agrément de 8 400hl dans le Nord Est, dont 2 660hl en Bourgogne (à noter que 1 700hl ont été agréés dans la Nièvre, sous supervision FranceAgriMer Angers). A compter du millésime 2009, le Service Régional FranceAgriMer a en charge la certification des vins sans indication géographique avec mention du millésime et/ou du cépage (33 opérateurs déjà habilités dont 20 en Bourgogne).

F) LE RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE RÉGIONALE DE 2010 EST EN MARCHE

Outre les activités classiques de production et de diffusion, le service conforte en 2009 l'appropriation de nouveaux outils de gestion et de nouvelles méthodes de collecte en vue du prochain recensement agricole.

À ce titre, il participe au niveau national à quatre groupes de travail : préparation du questionnaire et des instructions, recrutement des enquêteurs, confection des outils et tableaux de diffusion, introduction des machines de saisie portable. La Bourgogne est région test pour l'application permettant l'établissement de liste des exploitations à enquêter en lien avec les communes.

2009 voit la mise en œuvre sur le terrain de 50 tablets PC, ce qui impose une lourde charge de préparation des machines, y compris au niveau sécurité des données, et de formation du réseau traditionnel des enquêteurs. Dès l'automne, l'ensemble des communes de la région statue avec nos enquêteurs pour définir la liste des unités à enquêter un an plus tard, soit une estimation de 24 000 contacts.

Commence également en fin d'année une campagne de communication afin de susciter des candidatures pour la mission d'enquêteur, le réseau devant à peu près doubler ses effectifs dès septembre 2010.

Le service assure en 2009 le bouclage de l'enquête sur les bâtiments d'élevage bovin, ovin, caprin, porcin et l'enquête eau et assainissement auprès de 200 communes, en plus des opérations annuelles de collecte et de données de synthèse. De nouvelles modalités d'établissement de la statistique agricole annuelle exigent adaptation et surveillance particulière de la continuité des séries.

Outre les études actualisées annuellement sur les IAA, les revenus, les comptes, la forêt et le bois, le service a analysé le poids des aides publiques auprès des exploitations agricoles suite à la mise en place des Droits à Paiement Unique en 2006, ainsi que la filière laitière régionale. Les publications conjoncturelles régulières sont confortées. L'expertise en matière d'étude des revenus, la disponibilité de nombreuses sources administratives placent le service en position stratégique pour contribuer à l'analyse du bilan de santé de la Politique Agricole Commune. En lien avec les services d'économie, il établit également les bases de l'observatoire viticole du Bassin Bourgogne – Beaujolais – Jura – Savoie.

Le service contribue à la majorité des pages d'information du site internet de la DRAAF, dans sa rubrique " La Bourgogne en chiffres " qui complète au mieux le site statistique national Agreste.

Le service participe aux travaux de divers organismes régionaux et y remplit un rôle d'expert en tant que de besoin : Chambre Régionale d'Agriculture, Association Régionale des Industries Alimentaires, Comité Régional des céréales, INSEE (conjoncture), Agence de l'environnement (Alterre), VITAGORA Il alimente le débat sur l'emploi dans la filière bois dans le cadre de l'Université d'été, et accompagne le programme de l'INRA sur l'innovation dans les IAA.

Par ailleurs, le service assure les compétences DRAAF sur les Systèmes d'Information Géographique, en particulier lors de phases de crise sanitaire comme la chrysome du maïs. Il est membre actif du

réseau des géomaticiens régionaux (MAAP, MEEDDM) et participe à GéoBourgogne. Il soutient le groupement des DRAAF sur ces problématiques.

G) PERSPECTIVE 2010

Le recensement de l'agriculture mobilisera l'ensemble de l'équipe en mode projet. Le défi à relever est de taille : pour la première fois ce recensement est organisé à partir du niveau régional. Si les méthodes modernes favorisent la qualité et la rapidité, le système est néanmoins fragile car conditionné au bon fonctionnement technique et logistique et pose un problème d'encadrement à distance des enquêteurs.

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Directeur : M. Patrice RICHARD

Adresse : 2 place des Savoirs
21035 DIJON CEDEX

tél : 03 80 41 98 80

Fax : 03 80 41 99 56

Mail : dr21-direction@sante.gouv.fr

Site internet : <http://bourgogne.sante.gouv.fr>

Effectifs : 92.23 etpt

Budgets : 106,1 M€ pour 10 BOP (dont 16.86M€ pour les rémunérations des 310 agents des DDASS et DRASS, et 1.55M€ pour le fonctionnement de la DRASS) ; 1,4 Md€ pour l'enveloppe sanitaire et 439,1 M€ pour l'enveloppe médico-sociale

Présentation générale du service

La direction régionale des affaires sanitaires et sociales a été créée en 1977. Ses missions sont définies par le décret n°94.1046 du 6 décembre 1994.

Le Directeur de la DRASS est également vice président de la commission exécutive de l'ARH en application du décret n° 96.1039 du 29 novembre 1996, relatif à la convention constitutive type des agences régionales de l'hospitalisation (ARH).

Par ailleurs, il dirige le groupement régional de santé publique en application du décret du 26 septembre 2005 dont le conseil d'administration est présidé par le préfet de Région.

Enfin, le DRASS est le chef du pôle régional santé publique et cohésion sociale.

La D.R.A.S.S. a pour mission, dans le champ sanitaire, social et médico-social, l'observation et l'analyse des besoins, la planification et la programmation, l'allocation des ressources affectées aux établissements et services de ce champ, le contrôle de l'application de la législation et de la gestion des organismes de sécurité sociale, la coordination des actions entre les échelons départementaux (DDASS).

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Les missions de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales sont fixées par les décrets n°94.1046 du 6 décembre 1994 relatif aux missions et attributions des DRASS et des DDASS et n° 96.1039 du 29 novembre 1996, relatif à la convention constitutive type des agences régionales de l'hospitalisation (ARH).

Le décret du 26 septembre 2005 relatif aux groupements régionaux ou territoriaux de santé publique s'est concrétisé en 2006 par l'installation du GRSP Bourgogne, le 28 novembre 2006 dont le conseil d'administration est présidé par le préfet et dont la direction est assurée par le directeur de la DRASS. A ce titre le DRASS a la responsabilité de la mise en œuvre du PRSP (Plan régional de santé publique).

Enfin, le DRASS est le chef du pôle régional santé publique et cohésion sociale.

Sous l'autorité du préfet de région, la DRASS élabore et anime la politique régionale de santé publique intégrant les volets relatifs à la veille et à la sécurité sanitaires et à la santé environnementale ; elle assure la mise en œuvre des politiques nationales dans les domaines médico-sociaux et sociaux, contrôle les organismes de sécurité sociale ; elle élabore le programme régional et interdépartemental d'inspection, de contrôle et d'évaluation et participe à sa réalisation ; elle assure la gestion des praticiens hospitaliers, le suivi des internes de médecine et de pharmacie et l'organisation bi-annuelle de leur choix

de poste, les examens et concours du secteur médical, paramédical et social, ainsi que les relations avec les centres de formation (agrément, fonctionnement pédagogique).

Au sein de l'agence régionale de l'hospitalisation, la DRASS participe à la mise en œuvre de la politique régionale d'offre de soins hospitaliers. Le DRASS et le médecin inspecteur régional de la santé sont membres de la commission exécutive, le DRASS en étant un des deux Vice Présidents, l'autre étant le directeur de la CRAM.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

A) LE DOMAINE DE LA SANTÉ

1) Le champ de la Santé Publique

a) La politique régionale de santé

Dans le cadre du Groupement Régional de Santé Publique (GRSP), les services de l'État ont poursuivi la mise en œuvre de la politique régionale de prévention et de promotion de la santé conformément aux orientations du Plan Régional de Santé Publique.

Le montant des interventions du GRSP s'est élevé en 2009 à 5 750 130 euros soit une progression de 3% sur le montant 2008. La lutte contre les maladies infectieuses et la promotion de la vaccination ont fait l'objet d'une attention particulière avec des crédits mobilisés à hauteur de 2 320 741 euros. La prévention des cancers du sein et colo-rectal a été renforcée au niveau régional par la fusion des structures de gestion de la Côte d'Or et de la Nièvre. 2009 a également vu l'aboutissement du schéma régional d'addictologie adopté conjointement par le préfet de région et le directeur de l'ARH en Octobre.

La politique de territorialisation a continué sa progression avec la réalisation du premier portrait de pays, celui du pays Chatillonnais qui servira de trame pour les prochains portraits (Autunois, Nivernais Morvan, Tonnerois). Durant 2009, l'équipe du GRSP a rencontré les représentants de 10 pays ou communautés d'agglomération de la région afin d'initier la démarche de territorialisation. (Bourgogne Nivernaise, Nivernais Morvan, Tonnerois, Chatillonnais, Autunois Morvan, Charollais Brionnais, Villes de Sens, Auxerre, Nevers, Chalon/Saône).

La politique de contractualisation avec les grands opérateurs régionaux s'est poursuivie, notamment avec la signature d'un contrat cadre avec l'ORS de Bourgogne, le réseau IREPS/CODES, la Mutualité, la MSA pour le développement du plan " Sénior Bourgogne ", AIDES Bourgogne et le réseau ANPAA.

Le GRSP a également procédé à l'évaluation intermédiaire du Plan régional de Santé Publique et a élaboré une programmation 2010-2011 de ses priorités d'actions dans l'attente du futur schéma régional de prévention que l'agence régionale de santé devrait finaliser d'ici fin 2011.

b) La Cellule "prévention et gestion des crises"

L'année 2009 a été marquée par la mise en œuvre des mesures de surveillance et de gestion de l'épidémie de pandémie grippale au nouveau virus A-H1N1. Dès le mois d'avril, la cellule régionale d'appui (CRA) a été mobilisée pour coordonner l'action des services de la DRASS et de l'ARH et apporter un soutien méthodologique aux cellules de crise des 4 DDASS. La CRA a ainsi tenu 36 conférences téléphoniques. La DRASS a également défini avec le Doyen de l'UFR de médecine les modalités de mobilisation des étudiants médecins pour assurer en complément des médecins et infirmières le fonctionnement des centres de vaccination.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Régional d'Alerte et de Gestion des Situations d'Urgence Sanitaire, les cellules Prévention et gestion des crises de Bourgogne et la CIRE CE ont organisé le 19 novembre à Dole la 2ème journée interrégionale dédiée aux alertes sanitaires.

c) La coordination régionale des vigilances et de la gestion des risques

L'ARH de Bourgogne a signé un contrat d'objectifs avec la DHOS définissant ses axes de travail prioritaires dont l'un des thèmes concerne la coordination des vigilances et la gestion globale des risques. Une série d'indicateurs permet de suivre l'état d'avancement de la politique de l'ARH dans ce domaine. Ceux-ci sont directement liés aux travaux du groupe de coordination régionale des vigilances et de la gestion des risques dont les résultats sont exposés ci-dessous pour l'année 2009.

Les indicateurs des vigilances et de la gestion des risques

Pour la cinquième année consécutive et afin de connaître le niveau régional de chaque vigilance réglementaire, de leur coordination et de la gestion des risques, les indicateurs ont été recueillis et analysés sur la base des données déclaratives fournies par 92 % des établissements. L'objectif est de permettre à chaque établissement de pouvoir se situer parmi les établissements comparables et ainsi de mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer l'organisation et l'efficacité de chacune des vigilances, de leur coordination et de la gestion des risques (GDR).

Concernant les vigilances, si des améliorations de certains champs sont notables, notamment en terme de désignation des correspondants ou de formation, il reste encore une marge de progrès importante principalement sur le nombre de signalements ou déclarations qui reste depuis 2005 nettement en dessous des chiffres attendus au regard des chiffres nationaux.

Pour ce qui concerne la politique de gestion des risques qui est mise en œuvre en 2008 dans 95 % des établissements (12 % de plus par rapport à 2007), on peut s'interroger sur la diminution d'environ 10 % du nombre de déclaration des effets indésirables.

La journée régionale " Coordination des vigilances et gestion des risques "

Le thème de la journée de formation annuelle qui s'est tenue à Autun le 20 octobre 2009 était " La gestion des événements indésirables au quotidien dans les établissements de santé : des enjeux réglementaires, juridiques à la mise en œuvre d'actions opérationnelles centrées autour du patient ". Elle a réuni près de 150 participants. Les présentations des intervenants sont en ligne sur le site de la DRASS de Bourgogne (<http://bourgogne.sante.gouv.fr/veille-alerte-securite-sanitaire/vigilance-gestion-des-risques/formation.html>).

Programme des audits qualité croisés

En 2009, 17 établissements bourguignons ont participé au programme régional d'audits qualité croisés (pour mémoire:15 en 2008) sur un total de 20 établissements participants. Trois thèmes ont été initialement développés : la communication du dossier patient, la gestion des DASRI et le circuit du médicament. Un quatrième thème a été testé et validé pour être retenu pour 2010: information autour d'un patient porteur d'une BMR (bactérie multirésistante) ainsi qu'un thème sur la gestion des plaintes. En 2009, 9 auditeurs ont été formés (pour mémoire 12 en 2008).

Le site Internet

La rubrique "Vigilances" du site Internet est régulièrement mise à jour et comporte notamment les différentes présentations qui ont servi de support lors des journées de formation ainsi que le bilan régional des indicateurs, les bulletins "Vigibourgogne", pharmacovigilance et hémovigilance, l'annuaire en ligne et un résumé de chaque vigilance.

L'espace professionnel mis en place sur le site de la DRASS en 2008, dans le but de mutualiser documents, diaporamas, procédures et autres productions pour aider notamment les petits établissements qui ne disposent pas encore de ressources suffisantes pour concevoir in extenso leurs propres outils en matière de vigilances et GDR, n'a cependant pas été beaucoup alimenté par les établissements.

Les bulletins Vigibourgogne, pharmacovigilance et hémovigilance

Le bulletin Vigibourgogne, outil de communication du groupe de coordination régionale, le bulletin du centre régional de pharmacovigilance et le bulletin d'hémovigilance sont envoyés à chaque établissement, à chaque vigilant et aux organismes institutionnels de la région. trois éditions ont été réalisées en mars, août et novembre 2009.

L'annuaire des vigilants

L'annuaire des vigilants en ligne sur le site de la DRASS permet de recenser l'ensemble des directeurs et vigilants de la région ainsi que les présidents du CLIN, de la COMEDIMS et du comité

d'hémovigilance de même que les gestionnaires de risque. Sa mise à jour complète a été réalisée en 2009 avec réédition papier, adressée à tous les établissements bourguignons. Ces données permettent de développer la transmission rapide d'informations par messagerie et le développement du travail en réseau.

d) La santé environnementale

Le plan régional santé environnement

Un séminaire régional organisé le 23 janvier 2009 a marqué le lancement de l'élaboration du second PRSE en Bourgogne. Quatre rencontres départementales ont permis de prolonger la phase de concertation dans chaque territoire. Six groupes de travail représentatifs des acteurs de chaque département ont été constitués pour proposer les objectifs prioritaires du plan et ont d'ores et déjà formalisé des propositions. La finalisation du PRSE 2 est prévue en 2010.

le conseiller médical en environnement intérieur

La profession de Conseiller médical en Environnement Intérieur (CMEI) figure dans les recommandations de l'HAS (Haute Autorité de Santé) concernant l'éducation et le suivi des asthmatiques. Elle est intégrée dans le PNSE 2 (Plan National Santé Environnement action 23) au titre du plan Asthme. Ce sont des conseillers pouvant se rendre à domicile et proposer des mesures ciblées d'amélioration de l'environnement pour des personnes souffrant de différentes pathologies, notamment l'asthme ou des allergies. Un appel à projets destiné à développer ces postes a été lancé. Un poste cofinancé par le GRSP et la mutualité française a été créé en Bourgogne. Une évaluation de l'action menée auprès des malades (Bilan coût/avantages de ces conseillers) est prévue en fin 2010.

Bâtiment et santé - l'impact des matériaux sur la qualité de l'air

Le PNSE 2 prévoit la mise en place d'un étiquetage des caractéristiques sanitaires et environnementales des matériaux de construction. En Bourgogne, cette démarche est reprise dans le plan régional santé environnement en cours d'élaboration ainsi que dans le plan régional santé travail. Le 17 novembre 2009, la DRASS, en partenariat avec la DRTEFP, a organisé une journée technique "matériaux de construction et enjeux sanitaires" à l'attention des associations et des entreprises du bâtiment. Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, le CHU de Strasbourg, la direction générale de la santé, ALTERRE Bourgogne, le réseau d'allergologie de Franche-Comté et l'ordre des architectes ont été les principaux intervenants de cette journée qui a réuni plus de 60 participants. Cette journée faisait suite à l'étude "état des lieux relatif aux polluants dans les matériaux de construction", réalisée par le CAREPS pour le compte de la DRASS et de la DRTEFP. L'intégralité de cette étude est téléchargeable sur le site de la DRASS, <http://bourgogne.sante.gouv.fr/>.

Qualité des eaux distribuées

Les bilans sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour chaque unité de distribution sont désormais en ligne pour 2 départements sur 4 (Côte d'or et Saône-et-Loire). En 2010, tous les résultats et notes joints à la facture d'eau seront disponible en ligne. Un dispositif sécurisé de consultation en ligne des données sur l'eau (périmètres de protection, arrêté de DUP, rapport hydrogéologiques) pour les bureaux d'études est également opérationnel.

La prévention des pollutions des zones de baignades

Un bilan sur la qualité des eaux de baignades a été présenté à la presse au début de la saison estivale. Les communes ayant l'obligation de définir le profil de leur zone de baignade (identification des risques), la DRASS a élaboré un document type, transmis aux DDASS à l'attention des communes gestionnaires pour les informer des évolutions réglementaires en cours.

Prévention des nuisances sonores auprès des jeunes

Une étude d'évaluation de l'impact des spectacles pédagogiques "Peace & Love" a été menée durant l'année scolaire 2008-2009, sur un échantillon de 365 élèves de toute la région Bourgogne, avec l'aide du réseau des infirmières scolaires de l'Académie de Dijon. Il s'agissait d'évaluer les acquisitions de connaissances et les modifications de comportement des élèves concernant la prévention des risques auditifs. Près d'un tiers des élèves interrogés affirment avoir modifié leur comportement depuis.

2) Le champ des soins

a) Les établissements de santé

Le bilan de la campagne tarifaire

La consommation régionale des crédits d'assurance maladie des établissements de santé publics et privés participant au service public atteint 1,442 Milliard d'€, et affiche, par rapport à 2008, une évolution de 3%, conforme au taux de progression de l'ONDAM hospitalier (+3%). A noter que l'augmentation des recettes liées à l'activité, de l'ordre de 15,5 millions d'€, traduit une activité soutenue des établissements, mais résulte également, d'un effet prix significatif induit par la nouvelle version de tarification(V11), mise en place cette année, et de la poursuite de la convergence permettant aux établissements historiquement sous-dotés de bénéficier d'une augmentation mécanique de leurs recettes.

Par ailleurs, la démarche de conclusion de plans de retour à l'équilibre avec les établissements en difficulté financière s'est poursuivie en 2009 et conduit à observer des efforts significatifs entrepris par les établissements concernés.

Dans ce contexte, la situation financière régionale montre un recul, de l'ordre de 30%, du déficit global, qui s'établit à environ 22.4 Millions d'€ en 2009 contre 31.6 Millions d'€ en 2008. Ce résultat affiche toutefois de fortes disparités, d'ordre géographique et selon les catégories d'établissements.

L'organisation des soins

La révision du volet soins de suite et réadaptation du SROS s'est achevée le 28 septembre 2009 et se traduira par de nouvelles autorisations au premier semestre 2010 intégrant la réforme des conditions d'implantation et de fonctionnement de cette activité. L'année 2009 a donné lieu également à de nouvelles autorisations en cancérologie intégrant la référence à des seuils d'activité minimum, si bien que le Comité régional d'organisation sanitaire (CROS) s'est réuni à huit reprises dans l'année. Enfin, on peut mentionner les restructurations intervenues sur les sites de Montceau-Le Creusot et de Chatillon/Montbard avec, pour les premiers, la conclusion d'un GCS ayant conduit à répartir les activités (dont la maternité sur le site du Creusot) et, pour l'autre, la fermeture de la maternité et de la chirurgie avec la mise en place d'un centre périnatal de proximité et une réorganisation des activités de médecine, gériatrie et imagerie. De même, la clinique et l'hôpital de Paray le Monial regrouperont leurs activités de chirurgie sur un seul site suite à la signature d'un accord-cadre.

La santé mentale

malgré la fin de l'accompagnement financier national du plan psychiatrie santé mentale en 2009, plusieurs structures nouvelles sont en voie de constitution, notamment le centre de ressources régional pour les auteurs d'infractions sexuelles auprès du CHS de la Chartreuse. Un soutien spécifique des personnes incarcérées est également prévu pour la prise en charge psychiatrique des détenus du centre de détention de Joux la Ville, dans l'Yonne. De manière générale, la problématique de la santé des détenus est une orientation prioritaire nationale qui s'est déclinée en région avec la mise en place d'une commission santé-justice en novembre. Cette instance a vocation à aborder avec l'administration pénitentiaire et les représentants des établissements de santé concernés toutes les questions liées à l'articulation du soin, tant somatique que psychiatrique, et de la justice, comme par exemple le suicide ou les addictions, afin d'adapter la réponse aux besoins de cette population.

b) Les professionnels de santé

1571 diplômes para médicaux, certification et VAE compris ont été délivrés en 2009, dont 622 relatifs aux infirmiers et 692 relatifs aux aides soignants.

En 2009 a été organisé un concours de psychologue de la fonction publique hospitalière, avec 90 candidats pour 12 postes ouverts.

Le service a accompagné, avec la conseillère pédagogique, le processus de mise en place de la formation relative au nouveau diplôme d'État d'infirmier et sa reconnaissance dans le processus LMD.

La gestion du dossier d'autorisation d'user du titre d'ostéopathe, engagée depuis 2007, s'est poursuivie suite à la prolongation des délais de demande, avec l'instruction de 32 nouveaux dossiers, dont 14 ont obtenu une autorisation.

B) LE DOMAINE DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL

1) Le domaine du médico-social

Le PRIAC, qui est l'outil de programmation sur ce secteur, est un document glissant, qui est appelé à être actualisé chaque année.

Il répond à des objectifs d'harmonisation de niveau d'équipement, d'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins, et de diversification des réponses pour permettre un réel choix de vie.

En 2009, cette phase d'actualisation du PRIAC a été élaborée en tenant compte des éléments suivants :

- du cadrage national pour les années 2010 et 2011, en priorisant les opérations programmées;
- des besoins de la région, de manière plus prospective, pour les deux dernières années 2012 et 2013 afin d'assurer leur remontée vers la CNSA.

Dans le cadre de l'actualisation de cette programmation, l'articulation avec les autres services de l'État (Éducation Nationale, DRE pour les PLS), et les collectivités locales s'est renforcée (conseils généraux, MDPH, conseil régional sur la professionnalisation). Un groupe de travail composé de membres du CROSMS (représentants d'associations et de fédérations notamment) a également participé activement à cette réflexion relative à l'évolution de l'équipement de la région.

Le plan de relance de l'économie a bénéficié également au secteur médico-social. Il a permis de financer des opérations en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées :

- 27 lits supplémentaires d'EHPAD en 2010, 53 places en 2011 et 53 places en 2012;
- 11 places de foyers d'accueil médicalisé pour adultes handicapés par an, pour un montant annuel de 284 331€ sur 2010, 2011, et 2012.

La mise en œuvre de la politique de contractualisation sur le secteur médico-social s'est concrétisée en 2009 par la signature de 4 nouveaux CPOM dans la région (8 ont été signés en 2007 et 2008).

Le tableau ci-dessous recense les créations de places en institutions et services qui ont été financées dans le cadre des mesures nouvelles 2009 allouées à la région en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées :

Personnes âgées	
Structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	170
Services de soins infirmiers à domicile	117
Accueils de jour / hébergements temporaires	81
<i>Total des mesures nouvelles</i>	2 663 550 €
Personnes handicapées	
Maisons d'accueil spécialisé et foyers d'accueil médicalisé	55
Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés	23
Services de soins infirmiers à domicile	16
Établissements et services d'aide par le travail	29
Groupes d'entraide mutuelle	0
Instituts médico-éducatifs	7
Instituts éducatifs thérapeutiques et éducatifs	21*
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile	15
antennes CAMSP	0 €
<i>Total des mesures nouvelles assurance maladie</i>	3 691 661 €
<i>Total des mesures nouvelles État (1 mois de fonctionnement de 29 pl ESAT)</i>	28 275 €

* 21 dont 6 de requalification de capacités d'IME en ITEP

Sur le secteur des personnes confrontées à des problèmes d'addictions, la campagne budgétaire 2009 a

permis de porter l'enveloppe à 6 669 562 € permettant de renforcer les prises en charge pour notre région et d'acter avec l'administration centrale la nécessité d'un rattrapage de crédits de manière pluriannuelle.

Les dispositifs d'aide à l'investissement dans le secteur médico-social

Dans le cadre du contrat de projet État – Région 2007 2013, l'engagement de l'État s'élève à 5,286 M€ pour 10 opérations de modernisation de structures d'hébergement pour personnes âgées.

Pour les opérations engagées avant 2008, dans le cadre de la circulaire du 18 juin 2009, 697 623,66 € ont été délégués : 548 728,16 € ont été subdélégués (le solde de 148 895,50 € a été retourné à la DGAS en novembre 2009) pour des opérations du CPER 2000-2006 (20 358,05 €) et 128 537,45 € pour les 3 opérations du CPER 2007- 2013 ayant bénéficié d'AE en 2007. Une opération du CPER 2000-2006 reste à finaliser pour un montant de CP de 279 094,33 €.

Début 2009, le volume du plan d'aide à l'investissement de la CNSA 2009 (PAI 2009) a été majoré dans le cadre du plan de relance de l'économie. Ceci s'est traduit en région Bourgogne par le soutien apporté à 2 opérations (une sur le secteur handicap et une sur le secteur dépendance) à hauteur de 585 000 € mais avec un fort effet levier. Les deux opérations ont vu leurs travaux engagés en avril 2009.

Fin 2008, la CNSA a par ailleurs décidé d'inscrire une première tranche de reprise des engagements de l'État pour les opérations inscrites au CPER 2007 2013 et non engagées. Pour la région Bourgogne, une opération a été ainsi inscrite au titre du PAI 2009 pour 880 000 €. Les travaux sont engagés.

Le plan d'aide à l'investissement de la CNSA 2009 a également permis de soutenir dans son volet "régulier" 1 opération dans le domaine des personnes handicapées pour 1 107 000 M€ et 7 opérations dans le domaine des personnes âgées pour 6 402 000 M€.

Fin 2009, l'état d'engagement des opérations des Plans d'Aide à la Modernisation 2006 et 2007 et du Plan d'Aide à l'Investissement 2008 de la CNSA était de 18 opérations sur un total de 31 opérations, pour un engagement global de 31,5 M€.

2) Les professions sociales

541 diplômes ont été délivrés dont 387 en formation et 154 en VAE (pour 402 dossiers VAE étudiés).

Le service a mis en place le nouveau diplôme TISF et celui du DEEJE dont la DRASS assure l'organisation pour l'interrégion (Franche Comté, Alsace, Bourgogne) et qui a concerné 119 candidats.

L'Université de Bourgogne a obtenu une déclaration préalable pour la mise en œuvre du nouveau référentiel de formation sur les mandataires judiciaires dans le cadre de la réforme des tutelles.

3) L'action sociale

Outre la construction et le suivi des 4 BOP sociaux (dont le 303 et le 104 par délégation du SGAR depuis 2009), le service a spécifiquement piloté la réforme du financement de l'État sur les tutelles et animé les travaux d'élaboration du schéma régional des activités tutélaires.

Il a poursuivi le travail de révision des schémas AHI avec l'adoption d'orientations régionales validée en CAR en Juin et a procédé à la mise à plat des financements du BOP 177 sur l'urgence sociale, l'hébergement et le logement d'insertion en vue du rééquilibrage des dotations départementales et pour préparer les orientations du futur service public de l'hébergement.

4) Le domaine de l'inspection, du contrôle et de l'évaluation

a) La Mission Régionale et Interdépartementale d'Inspection et de Contrôle (MRIICE)

La mise en œuvre du programme régional d'inspection (PRIICE 2009) a porté sur les priorités suivantes

- la lutte contre la maltraitance, dans le cadre du programme pluriannuel 2007-2011, avec la mise en place en fin d'année des "contrôles restreints". Ils sont destinés à renforcer la prévention, par le biais d'investigations davantage ciblées, réalisées le plus souvent en mode inopiné. Depuis 3 ans plus de 80 contrôles ont pu être effectués, en conformité avec les objectifs fixés par le ministère;
- les risques environnementaux : périmètres de captage, prévention des légionelles, contrôles

amiante;

- la réalisation d'une synthèse portant sur les inspections sanitaires des établissements pénitentiaires de la région, effectuées dans le cadre d'un plan triennal 2006-2008. La présentation à la commission santé-justice a permis de constater une amélioration de la prise en charge sanitaire des détenus et le renforcement des liens entre les administrations concernées.

5) Inspection régionale de la pharmacie

Dans le domaine de l'inspection, du contrôle, de l'évaluation : si des inspections de fonctionnement ont bien été réalisées dans des officines de pharmacie, des laboratoires de biologie médicale privés et publics, des pharmacies à usage intérieur des établissements de santé, des structures dispensant de l'oxygène à usage médical, ainsi que des inspections des conditions de désinfection des endoscopes dans les établissements de soins publics et privés, leur nombre n'est pas significatif car 2009 a été surtout marquée par les actions liées à la gestion de la pandémie grippale à partir du mois de Septembre. Dans ce cadre, des réunions ont été menées avec les professionnels pour mettre en œuvre en partenariat toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la pandémie. Des documents d'information ont été réalisés et des documents de rappel des règles d'hygiène adressés aux pharmaciens à l'attention de leurs patients.

Dans le domaine de la gestion du risque en matière de dépendance, la DRASS s'est inscrite dans l'expérimentation ARS de travail en partenariat avec l'URCAM sur le thème de la gestion du risque avec les travaux menés par l'Inspection Régionale de la Pharmacie dans le domaine de la sécurisation du médicament dans les Etablissements Hébergeant des personnes âgées dépendantes EHPAD qui ont fait l'objet de communications dans 4 réunions départementales d'information et d'échanges avec les professionnels.

En interne, l'IRP a vu son organisation évoluer avec la mutualisation de la gestion des dossiers traités jusqu'alors par les DDASS, anticipant ainsi le fonctionnement ARS à venir.

A noter que le PEPS (Portail d'échanges des pharmaciens inspecteurs de santé publique) est géré en Bourgogne pour le plan national. Cet outil majeur permet une veille juridique dans les domaines de la pharmacie et du médicament ainsi qu'un recueil des procédures de travail répondant aux besoins des services. Une réunion des correspondants thématiques de toutes les régions s'est tenue en 2009 à Dijon. Le comité de pilotage national a souligné, au cours de sa réunion annuelle, l'intérêt de ce réseau d'information dans le cadre du fonctionnement des ARS.

C) LE DOMAINE DE LA GESTION DES RESSOURCES

La gestion des ressources internes a été particulièrement orientée autour de 4 axes structurants :

- la mutualisation et la régionalisation;
- l'accompagnement au changement;
- la communication et le dialogue social;
- le développement de la professionnalisation.

Le choix stratégique local de développer la mutualisation et la régionalisation des fonctions support a d'une part, optimisé la gestion des ressources internes et d'autre part, très avantageusement anticipé et facilité la mise en œuvre des réformes et de la RGPP qui conduisent en avril 2010 au regroupement au sein de l'Agence Régionale de Santé de la DRASS, des DDASS et de l'ARH.

Pour accompagner le changement à conduire par la direction et l'encadrement, un séminaire " management " a été organisé en juin 2009. Ce séminaire s'est déroulé en deux temps : le matin, deux interventions consacrées à la responsabilité du manager dans l'atteinte des objectifs et aux rôles du manager, l'après-midi, des travaux de groupe en ateliers portant sur les objectifs, la gestion des compétences, les tableaux de bord, les motivations, les procédures et transmission des savoirs et la gestion des tensions et des conflits. Cette action a favorisé l'adhésion et la diffusion par les encadrants des actions de préfiguration à conduire dès la mi-année 2009.

La communication interne et externe ainsi que le dialogue social ont été particulièrement denses. 4 petits

déjeuners du personnel, 7 réunions des instances représentatives du personnel, 2 lettres d'information interdépartementales dont un numéro spécialement consacré aux objectifs des DRASS et DDASS, l'inauguration en avril 2009 par Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre chargée de la Santé, du bâtiment le Diapason, siège de la future Agence Régionale de Santé.

La professionnalisation des fonctions et métiers s'est traduite notamment par l'adaptation du plan de formation régional et interdépartemental aux besoins et priorités des services.

En matière d'éco-responsabilité, la mise en œuvre du Plan de déplacement Inter-administration associant les DRASS, DDASS, ARH, URCAM et CNFPT a porté sur les déplacements domicile/travail et professionnels. Une convention "voie libre 11+1" a été conclue en septembre 2009 avec KEOLIS/DIVIA pour une vingtaine de salariés. Celle-ci permet au salarié de bénéficier d'un mois gratuit d'abonnement au réseau de transport en commun et d'un remboursement plus rapide par l'employeur de sa participation.

En matière de contrôle de gestion, le pilotage des politiques publiques s'est notamment traduit par le renseignement des indicateurs de performance 2008 des BOP sociaux (106, 157 et 177), du BOP 204 (prévention et sécurité sanitaire) et du BOP support (124). Une restitution des indicateurs par établissement a été faite pour les opérateurs sociaux. Les cibles 2009 des indicateurs du BOP 204 ont également été fixées.

III- PERSPECTIVES 2010

La DRASS perd ses missions dans le champ social transférées à la DRJSCS le 1er Janvier 2010 et disparaît le 1er Avril 2010 pour se fondre dans l'agence régionale de santé avec l'ARS, les DDASS, l'URCAM et les agents de la CRAM et de la direction régionale du service médical, chargés de l'offre de soins.

DIRECTION INTER-RÉGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Directeur : M. Marc BRZEGOWY

Adresse : 4, rue de Patay

BP 52 03

45052 ORLEANS Cedex 1

Tél. : 02 38 54 87 40

Fax : 02 38 62 54 14

Courriel : dirpjj-centre@justice.fr

Effectifs : 510 ETP (plafond d'emplois)

Budget : 18 168 300 € (titres III, V et VI du BOP 2010)

La Protection judiciaire de la jeunesse est une direction du Ministère de la Justice, chargée d'une mission d'éducation et de prévention auprès des mineurs délinquants ou en danger.

Depuis le 1er janvier 2009, les quinze directions régionales (DR) de la Protection judiciaire de la jeunesse ont été remplacées par neuf directions interrégionales (DIR). Les quatre départements de Bourgogne relèvent désormais de la DIR Centre, située à Orléans (45).

Au total, la DIRPJJ Centre couvre actuellement 10 départements, correspondant à 6 directions départementales (DD : Eure-et-Loir, Loiret, Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne) et 2 directions interdépartementales (DID : Indre-et-Loire/Loir-et-Cher; Cher/Indre).

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Sous l'autorité du Garde des sceaux, ministre de la Justice et des libertés, et dans le respect des attributions dévolues aux préfets de région et du département, les directions interrégionales sont chargées, en application du décret n°2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la PJJ, qui a abrogé le précédent décret n°88-42 du 14 janvier 1988 :

- de la déclinaison en objectifs stratégiques des orientations nationales de la PJJ;
- de la concertation entre les institutions intervenant au titre de la justice civile et pénale des mineurs;
- d'organiser les relations avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les collectivités territoriales afin d'assurer la représentation et la contribution de la PJJ aux politiques publiques dans le cadre régional;
- d'organiser la complémentarité des interventions des différents acteurs concourant aux missions de protection judiciaire après évaluation des besoins de prise en charge des mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire en liaison avec les autorités compétentes;
- de préparer et d'exécuter le budget dans le respect des attributions dévolues aux préfets de région et de département pour les investissements et la comptabilité publique;
- de la gestion des ressources humaines, du recueil et de l'analyse des besoins individuels et collectifs de formation ainsi que de l'élaboration du plan individuel de formation;
- d'instruire pour le compte du préfet de département les procédures d'autorisation de création, d'habilitation, de tarification et de fermeture des établissements, services et lieux de vie et d'accueil prenant en charge directement les mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire;

- de programmer et de conduire les missions de contrôle et d'audit des établissements, services et lieux de vie et d'accueil concourant à la mission de protection judiciaire de la jeunesse.

Pour garantir une aide aux décisions de l'autorité judiciaire et une prise en charge adaptée, de qualité, pour les mineurs sous main de justice, la direction interrégionale Centre dispose d'un secteur public et d'un secteur associatif habilité. Ce dernier comprend un certain nombre d'associations en charge de l'exécution des diverses missions qui lui sont confiées (investigation, réparation ou placement).

Ainsi, dans l'interrégion PJJ Centre, le secteur public est constitué fin 2009 de 20 services ou établissements :

- onze services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO), dont cinq sont situés en Bourgogne (Dijon, Nevers, Auxerre, Chalon-sur-Saône et Mâcon). Ces services peuvent comporter une ou plusieurs Unités Éducatives de Milieu Ouvert (UEMO), réparties sur le territoire. Une Unité Éducative d'Activités de Jour (UEAJ) est souvent rattachée à ces services pour proposer des activités de jour aux mineurs;
- sept établissements de placement éducatif (EPE), dont quatre situés en Bourgogne (Dijon, Nevers, Auxerre, Chalon-sur-Saône) et deux Centres éducatifs fermés (CEF) situés à Châtillon sur Seine (Côte d'Or) et la Chapelle St-Mesmin (banlieue d'Orléans).

Le secteur associatif habilité comprend 52 établissements et 29 services (dont 23 établissements et 10 services sur les seuls départements bourguignons), qui prennent en charge des mesures d'investigation, de réparation, de placement ou bien proposent des activités d'insertion aux mineurs sous main de justice.

Parmi ces établissements, figurent deux CEF (à Dreux en Eure-et-Loir et à Autun en Saône-et-Loire) et deux CER (à Trouhans en Côte d'Or et à Gurgy dans l'Yonne). Ces quatre structures sont en tarification exclusive État.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

L'activité 2009, caractérisée par la construction d'un nouveau territoire (la réunion des régions Centre et Bourgogne) et par la mise en place de nouvelles méthodes de travail, s'est traduite par :

A) L'OUVERTURE DE PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS DÉDIÉS (EXCLUSIVEMENT OU NON) À LA PRISE EN CHARGE DE MINEURS DÉLINQUANTS

- ouverture du CEF associatif de Dreux (28), en novembre 2009 dont le projet est porté par l'association Diagrama. Cet établissement, d'une capacité de douze places, accueille des mineurs garçons de 16 à 18 ans;
- ouverture du Centre éducatif renforcé (CER) de Gurgy (89) qui fonctionne sur deux sessions annuelle et qui s'adresse à des mineurs âgés de 14 à 17 ans (sept places);
- ouverture en mars 2009 d'un Internat Socio-Educatif Médicalisé pour Adolescents (ISEMA) en Eure-et-Loir, dans le cadre d'un partenariat PJJ, Conseil général et DDASS. Cet établissement à caractère expérimental, d'une capacité de douze places (six pour des mineurs relevant de la PJJ et six pour des mineurs du Conseil général) a pour vocation d'accueillir des mineurs cumulant des troubles d'origines diverses (sociale, familiale, psychologique, ...) sans pour autant relever d'une hospitalisation. Une prise en charge pluridisciplinaire à vocation thérapeutique et éducative est prévue pour des jeunes âgés de 10-18 ans.

B) LA POURSUITE DE LA POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT DES HABILITATIONS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DU SECTEUR ASSOCIATIF

Déléguée par le préfet au directeur interrégional de la PJJ.

C) LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DU PLACEMENT JUDICIAIRE MENÉ À 2007

Visant à garantir l'adaptation de l'offre du secteur public (qui s'est traduit par la fermeture le 1er septembre 2009 du Foyer d'action éducative d'Issoudun) et la réalisation d'un nouveau schéma pour la période 2009-2011 dans le cadre du nouveau périmètre Centre-Bourgogne qui a conduit à une stabilisation de l'offre de placement sur l'inter-région.

D) LA MISE EN PLACE DES ORIENTATIONS RÉCENTES EN MATIÈRE PÉNALE

Et notamment des dispositions de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance :

- le développement progressif des mesures éducatives d'activité de jour confiées par les magistrats. Cette mesure pénale qui s'adresse prioritairement aux mineurs déscolarisés, en voie de déscolarisation ou en marge des dispositifs de formation de droit commun consiste dans la participation du mineur à des activités d'insertion professionnelle ou scolaire;
- développement des aménagements de peines, notamment à partir des services de milieu ouvert qui ont pour mission d'accompagner éducativement les mineurs incarcérés (Quartier mineurs de Varennes le Grand, Dijon, Tours, Bourges et Orléans) et de préparer leur sortie;
- généralisation des Bureaux d'exécution des peines (BEX), permanence éducative permettant d'informer les mineurs non connus antérieurement, et leur famille, du contenu des décisions judiciaires prises à leur égard : les quatre départements bourguignons disposent de ce dispositif ou d'un dispositif approchant sous forme de mission;
- développement des mesures alternatives aux poursuites (rappel à la loi devant le délégué du procureur, classement sans suite, classement sous conditions, ...) et des stages collectifs prononcés à titre de peine ou de sanction éducative (stage de citoyenneté, stage de formation civique...). Ces stages collectifs, axés sur les devoirs qu'imposent la vie en société, les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine, sont organisés avec des partenariats divers : municipalités, services des pompiers ou du SAMU, associations intervenant auprès de publics en difficulté... Dans l'Yonne, par exemple, les adolescents pris en charge dans le cadre d'un stage de citoyenneté sont amenés à intervenir bénévolement dans une maison de retraite.

E) LA POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE STRUCTURATION JURIDIQUE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA PJJ

Définie par le décret n° 2007-1573 du 6 novembre 2007 qui a pour objectif de finaliser la création des établissements et services de la PJJ afin de rendre plus lisible son action. Ainsi, tous les projets de service et d'établissement du secteur public des dix départements de l'inter-région ont été actualisés et présentés en CROSMS en juin 2009 (région Centre) et septembre 2009 (région Bourgogne). Cette structuration se décline en établissements et services, puis en unités éducatives qui y sont rattachées.

La participation dans les départements à l'installation ou au fonctionnement des cellules de recueil des informations préoccupantes, prévues par la loi du 5 mars 2007 relative à la réforme de la protection de l'enfance qui a pour objet la subsidiarité de l'intervention judiciaire

F) LE MAINTIEN PAR LES SERVICES DE LA PJJ EN 2009 DE LEUR IMPLICATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA POLITIQUE DE VILLE :

- participation de la PJJ de la Nièvre aux cinq Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) existant dans le département : Château-Chinon, Clamecy, Cosne-sur-Loire, la Charité-sur-Loire et Nevers;
- participation de la PJJ de Saône-et-Loire à la mise en place de l'Observatoire départemental sur l'usage des produits addictifs.

Enfin, au 1er janvier 2009, l'organisation administrative et financière a été modifiée. Les directeurs interrégionaux, responsables de BOP, sont alors devenus responsables d'une seule Unité opérationnelle (UO) qui regroupe l'ensemble des départements de l'inter-région.

A cette date, une plate-forme de mandatement (logiciel NDL) a été mise en place à Dijon dans l'attente de l'installation des futurs centres de services partagés (plates-formes ministérielles Justice entre la PJJ, l'administration pénitentiaire et les services judiciaires) et de l'entrée en application du logiciel interministériel de gestion financière Chorus.

III- PERSPECTIVES 2010

La DIRPJJ s'attachera à poursuivre la mise en œuvre du Projet Stratégique National 2008-2011 de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse autour des axes suivants :

- améliorer la qualité de l'aide à la décision des magistrats de la jeunesse, en développant la complémentarité avec le secteur associatif habilité en matière d'investigation (uniquement au pénal pour les Recueils de Renseignements Socio-Éducatifs et au civil et pénal pour les Enquêtes sociales et les Investigation d'orientation éducative) et en s'attachant à la qualité des rapports, au respect des délais (de prise en charge et de durées des mesures) et en prenant en compte au plus près les besoins des juridictions;
- poursuivre le recentrage au pénal de l'activité, initié depuis plusieurs années, avec un objectif approchant les 100 % en 2011 (l'activité au pénal a atteint 90 % en 2009).

La circulaire d'orientation sur l'action d'éducation dans le cadre pénal du 2 février 2010 vient ainsi rappeler la spécificité du cadre pénal de l'action d'éducation et préciser les principales composantes de l'action d'éducation dans ce contexte afin d'aboutir à un développement des savoir-faire dans la prise en charge des mineurs délinquants.

La prise en charge au pénal devra s'appuyer également sur la mise en place d'activités de jour, que le mineur soit pris en charge en milieu ouvert ou fasse l'objet d'une mesure de placement. Cette activité de jour qui s'adresse aux mineurs qui ne sont pas inscrits dans un dispositif de droit commun (formation professionnelle, scolarité ou emploi) va venir structurer l'action éducative menée par la PJJ. Cet axe constitue un des objectifs principaux des nouvelles orientations de la PJJ d'ici 2011.

S'agissant du placement judiciaire, son organisation doit permettre de disposer d'une prise en charge continue et structurante pour les jeunes, avec un taux de prescription judiciaire de 100 % dans les établissements de placement du secteur public. Par conséquent, la DIRPJJ est particulièrement attentive à la montée en charge progressive des établissements qui ont ouvert en 2009 (CEF de Dreux, CER de Gurgy (89) et ISEMA) et à l'activité des structures déjà existantes avec un objectif 2010 de taux d'occupation différent selon la catégorie d'établissement : 80% pour les CEF et CER et pour les Établissements de placement éducatif de 90% pour ceux disposant d'une capacité d'accueil de 10 jeunes et de 75% pour ceux ayant une capacité de 12 jeunes.

Un projet de CER, porté par l'association ADIASEAA, est actuellement à l'étude dans le département de l'Indre. Si ce projet a reçu un accord de principe de la DPJJ, l'aspect immobilier reste cependant à finaliser.

Enfin, afin d'améliorer la qualité de l'action éducative, la PJJ veillera à garantir la pluridisciplinarité du travail éducatif (place des infirmiers et des assistants de service social).

Développer le contrôle et l'audit éducatif des services prenant en charge des jeunes au civil comme au pénal, afin de garantir des parcours institutionnels de qualité aux publics pris en charge. L'objectif fixé est que tous les établissements et services du secteur public et associatif habilité fassent l'objet d'un audit, sur la base d'une programmation annuelle, a minima tous les 5 ans. Il est également prévu que les directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse soient auditées tous les trois ans.

La section audit de la DIRPJJ actuellement organisée à Orléans et Dijon verra ses effectifs renforcés sur Dijon en septembre 2010. Cette section structure son projet de fonctionnement en application de la circulaire du 5 novembre 2009 relative à la mise en œuvre de l'audit territorial par les directions interrégionales.

Cette démarche qualité suppose que parallèlement, en application des dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, chaque établissement et service du secteur public mettent en place d'ici la fin 2010 une première démarche d'évaluation interne.

L'année 2010 sera également marquée par une importante réforme territoriale de la PJJ, initiée dès 2008 avec le passage à 9 DIR.

Le décret du 2 mars 2010 déjà mentionné donne compétence aux DIR de définir les objectifs stratégiques pour décliner les orientations nationales et aux directions territoriales celle de leur mise en œuvre opérationnelle. Si l'échelon de gestion est désormais la direction interrégionale (DIR), le niveau du contact politique et institutionnel doit être défini selon les missions et les problématiques locales. Le territoire d'action de la PJJ au niveau local doit être celui qui sera estimé pertinent c'est à dire celui qui permet de présenter toutes les garanties du déploiement d'un parcours de prise en charge des jeunes cohérent et sans rupture. Ce territoire qui peut être départemental, interdépartemental ou régional est pensé comme le territoire adapté à la mise en œuvre opérationnelle des orientations nationales.

Ainsi, dans l'interrégion les huit directions départementales et interdépartementales existantes (représentant dix départements, six en région Centre et quatre en Bourgogne) seront progressivement remplacées d'ici la fin 2010 par des directions territoriales dont le contour est actuellement à l'étude.

S'agissant de la région Bourgogne, un projet de créer une direction territoriale unique localisée à Dijon est envisagé.

Enfin, il est à noter que la direction territoriale siège de région peut être chargée par délégation du directeur interrégional d'assurer la représentation et la contribution de la PJJ aux politiques publiques de niveau régional, en matière de santé et d'insertion professionnelle.

Depuis le 1er janvier 2010, le logiciel interministériel de gestion financière Chorus entre progressivement en application. A compter de cette même date, le mandatement des opérations d'équipement qui était assuré dans certains départements par les DDE (lorsque les préfets de département leur avaient donné délégation) est désormais géré (autorisations d'engagement et crédits de paiement) par le logiciel Chorus et sur le BOP PJJ.

La DIR Centre située actuellement à Orléans dispose donc d'une plate-forme de gestion, d'une partie de son pôle d'audit et du pôle territorial de formation à Dijon. Dans le cadre d'une volonté ministérielle de faire coïncider les sièges des DIRPJJ avec celui des directions interrégionales des services pénitentiaires, il est envisagé le transfert de la DIRPJJ Centre à Dijon d'ici fin 2011. Le périmètre de l'interrégion Centre demeure actuellement distinct pour la Protection judiciaire de la jeunesse et pour la direction de l'administration pénitentiaire ; la région administrative Champagne-Ardenne relevant à ce jour de la DIRPJJ Grand Est.

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Directeur : M. Pascal REGARD

Adresse : 12, rue Montmartre

BP 41071

21010 DIJON Cedex

Tél : 03 80 58 20 34

Fax : 03 80 58 20 47

Mail : dr-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

Site internet : www.douane.gouv.fr

Effectifs : 205 agents au 31 décembre 2009

La direction générale des douanes et droits indirects dispose en Bourgogne d'une direction interrégionale (direction interrégionale de Dijon) et d'une direction régionale (direction régionale de Bourgogne).

Le directeur interrégional à Dijon (M. Philippe DELASALLE) est responsable de la réalisation du budget opérationnel de programme pour les régions de Bourgogne, du Centre et de Franche-Comté.

Le directeur régional de Bourgogne (M. Pascal REGARD) a la charge des services opérationnels et de l'action économique pour les quatre départements couvrant la région Bourgogne et disposait au 31 décembre 2009 d'un effectif réel de 205 agents, dont 49 agents pour les services de la surveillance.

La direction régionale se compose de deux divisions, cinq bureaux de douane, trois centres de viticulture et deux antennes ainsi que de trois brigades de surveillance intérieure.

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

A) LA MISSION FISCALE

La douane perçoit des droits et taxes au profit du budget de l'Union Européenne, de l'État et des collectivités locales et divers organismes.

L'essentiel des perceptions est constitué par les accises sur les produits pétroliers, les alcools et les tabacs.

Dans le domaine des contributions indirectes, la douane fait respecter les règles de production, de commercialisation, de détention et de circulation (vins, alcools) et gère le réseau des débitants de tabac.

B) LA MISSION À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

La douane veille au respect des règles communautaires, afin de préserver la loyauté des échanges entre l'Union Européenne et les pays tiers, dans le cadre des accords commerciaux qui ont été conclus.

Elle accompagne les entreprises importatrices et exportatrices, en leur proposant des procédures adaptées à leurs opérations de commerce international.

Elle élabore et diffuse les statistiques du commerce extérieur à partir des déclarations en douane dans les échanges avec les pays tiers et des déclarations d'échanges de biens au sein de l'Union Européenne.

C) LA MISSION DE PROTECTION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UNION EUROPÉENNE ET LA LUTTE CONTRE LES GRANDS TRAFICS

La douane participe, de façon permanente, à la protection du budget communautaire par des contrôles sur l'espèce, l'origine, la valeur des marchandises d'origine tierce et sur le transit.

Elle a renforcé la lutte contre les contrefaçons, les stupéfiants et la contrebande de tabac.

Elle lutte contre le trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction.

Elle assure la protection du consommateur par des contrôles sur les produits industriels soumis à des normes techniques et en collaborant aux contrôles sanitaires.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

A) L'ACTION ÉCONOMIQUE ET FISCALE

1) L'activité de dédouanement et les recettes collectées.

La direction régionale de Bourgogne a traité 65 036 déclarations en douane en 2009, soit une diminution de 16,3% par rapport à 2008 (77 736 déclarations).

Elle a perçue les recettes suivantes :

- pour le budget de l'État;
 - . 444,4 millions d'euros relatifs à la fiscalité pétrolière (y compris TVA pétrole),
 - . 43,4 millions d'euros de TVA (autre que TVA pétrole),
 - . 5,5 millions d'euros de taxe sur les véhicules routiers,
 - . 5,6 millions d'euros d'autres taxes.
- pour le budget de l'union européenne;
 - . 20,2 millions d'euros de droits de douane.
- pour le budget des collectivités locales;
 - . 170,6 millions d'euros de recettes dont 108,7 millions au titre de la TIPP.
- pour le budget d'autres attributaires;
 - . 0,06 millions d'euros.

Les perceptions globales ont diminué de 2,2% par rapport à 2008.

Les perceptions globales provenant des produits pétroliers (TIPP plus TVA) augmentent de 6,8% par rapport à 2008.

La part de la TIPP revenant à l'État croit de 0,6% tandis que celle revenant aux régions et départements progresse beaucoup plus sensiblement avec 19,6 % d'augmentation par rapport à 2008.

2) L'action économique à destination des entreprises

La direction des douanes de Bourgogne a principalement orienté son action en faveur des entreprises autour des axes suivants :

a) La démarche qualité

Une convention de partenariat a été signée entre la douane et la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) de Saône-et-Loire ayant pour objectif l'information et la communication réciproques. La douane s'est engagée en particulier à accompagner et à appuyer les adhérents de la

CGPME dans leurs activités, principalement à l'export.

b) L'audit des entreprises

Une démarche personnalisée en faveur des PME a été conduite en 2009. Vingt entreprises bourguignonnes ont bénéficié de conseils réglementaires adaptés à leur situation spécifique. Une étude globale de la situation douanière de ces sociétés a ainsi permis de mettre en place une solution personnalisée adaptée à chacune d'entre elles et de sécuriser leur dédouanement.

Dans le domaine des contributions indirectes, 4 audits conseil d'entreprises spécialisées dans le négoce en vins et spiritueux ont été effectués et 8 conventions personnalisées ont été signées avec des opérateurs exerçant également dans ce secteur d'activité.

c) La reconquête du dédouanement

Des entreprises dédouanant dans l'Union européenne et recevant ensuite les marchandises en France ont aussi été contactées afin de les conseiller pour procéder à ces formalités sur le territoire national.

d) La mise en œuvre de la télé-procédure GAMMA

Simplifiant l'établissement des documents d'accompagnement des produits circulant en suspension d'accises (alcools et boissons alcoolisées, tabacs et produits énergétiques)

Dans le cadre du déploiement du télé-service Gamma, la direction régionale des douanes de Bourgogne a animé 13 réunions d'information à destination de tous les acteurs concernés et assuré 12 sessions de formation de viticulteurs. Enfin, elle a formé des salariés de 8 organismes de formation sur la Bourgogne.

B) LA MODERNISATION DU DÉDOUANEMENT

La mise en œuvre des principaux objectifs de la modernisation du dédouanement qui portent sur une plus grande personnalisation de l'offre douanière en fonction des opérateurs, la dématérialisation poussée des formalités, l'adaptation des missions aux flux et aux besoins des opérateurs économiques a conduit à une révision de l'architecture des bureaux de douane.

En 2009, le bureau de douane de DIJON a été érigé en bureau principal. A ce titre, outre le contrôle des déclarations de douane sur le département de la Côte d'Or, il gère toutes les conventions et toutes les autorisations de régime économique accordées aux opérateurs en Côte d'Or et en Saône-et-Loire.

Corrélativement, le bureau de CHALON-SUR-SAONE est devenu bureau de contrôle. Il est chargé de la vérification des déclarations et des marchandises sur le département de Saône-et-Loire tandis que celui de MACON, fermé au dédouanement, n'exerce plus ses activités que dans le domaine des contributions indirectes et de la fiscalité douanière (taxe à l'essieu, TIPP,...). Enfin l'antenne des douanes du CREUSOT a été fermée.

C) LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

1) Le bilan de l'année 2009

Dans le domaine de la contrebande de tabac et cigarettes, 46 constatations portant sur 11 900 kg de marchandises ont été réalisées par les services de la surveillance, dont 222 300 paquets de cigarettes de contrefaçons. Le poids des quantités saisies qui augmente de 11 663 kg par rapport à 2008 est imputable à deux dossiers portant respectivement sur 7 240 kg et 4 446 kg de cigarettes dissimulées dans des véhicules poids lourds.

Dans le domaine des stupéfiants, 197 infractions ont été relevées, entraînant la saisie de :

- 117,348 kg de résine de cannabis (+43,9% par rapport à 2008);
- 1,070 kg d'herbe de cannabis (- 98% par rapport à 2008);
- 3,529 kg de cocaïne (+ 66%);

- 2,892 kg d'héroïne (- 95,1%);
- 0,5 kg d'opium;
- 0,034 kg de champignons hallucinogènes;
- 18 cachets d'ecstasy (- 93,7%).

S'agissant des contrefaçons, le nombre d'articles saisis (hors cigarettes) s'élève à 8 884 articles pour une valeur de 856 590 € contre 884 pour une valeur estimée à 250 660 € en 2008.

Dans le domaine des contributions indirectes, le contrôle des entrepositaires agréés, viticulteurs et négociants, a permis de relever 173 infractions ayant donné lieu à la perception de 0,20 million d'euros de pénalités.

Globalement, au titre de l'année 2009, la direction régionale des douanes de Bourgogne a récupéré dans le cadre de la lutte contre la fraude 2,13 millions d'euros de droits et taxes et recouvré 0,43 million d'euros de pénalités.

Sur le plan du contrôle des opérations commerciales et de la viticulture, la " cellule régionale d'orientation des contrôles " poursuit le développement des analyses de risque en vue d'affecter un coefficient de risque à chaque opérateur fiscal et économique.

Enfin, un agent des douanes est détaché au sein du GIR, en appui des services de Gendarmerie et de Police, pour rechercher les infractions douanières.

III- PERSPECTIVES 2010

Divers objectifs, s'inscrivant dans le cadre du contrat pluriannuel de performance 2009-2011 ont été assignés à l'administration des douanes, tant en matière de contributions indirectes et de fiscalité que de douane. On peut, sans en dresser la liste exhaustive, évoquer les principaux.

A) DANS LE DOMAINE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Des procédures dématérialisées et simplifiées seront proposées aux opérateurs intervenant dans ce secteur.

Établissement des documents d'accompagnement des produits soumis à accises y compris les produits pétroliers et les tabacs manufacturés destinés aux entrepositaires agréés, à l'horizon 2010/2011 dans le cadre de la téléprocédure GAMMA. A compter du 1er janvier 2011, tous les opérateurs devront être en mesure de recevoir et d'émettre des documents d'accompagnement électroniques lors de leurs échanges intra-communautaires;

Mise en ligne de la déclaration de récolte des viticulteurs dès octobre 2010 et de la déclaration de stock dès juillet 2011;

Dématérialisation des déclarations de modification de structure des exploitations viti-vinicoles, d'arrachage et de plantation.

B) DANS LE DOMAINE DE LA FISCALITÉ

La fiscalité est l'un des objectifs prioritaires que la douane va relever dans les années à venir. L'administration des douanes se fixe pour objectif, d'ici 2012, de faire de la fiscalité douanière en matière d'environnement constituée principalement par la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), un levier essentiel pour compenser les dommages causés à l'environnement et développer les comportements écologiques des entreprises et des citoyens.

Par ailleurs le gouvernement français s'est engagé à créer une taxe pour les poids lourds (TPL) qui, dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement, tend à réduire les impacts environnementaux du transport routier des marchandises, tout en dégagant des ressources pour financer de nouvelles infrastructures nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de transport durable.

C) DANS LE DOMAINE DU DÉDOUANEMENT

La douane a pour objectif de simplifier et d'accroître les services offerts aux entreprises en matière de dédouanement, afin de faciliter et de soutenir leurs activités à l'international. Elle souhaite offrir aux opérateurs un dédouanement plus rapide et de meilleure qualité.

La démarche de modernisation du dédouanement entreprise en 2009 va se poursuivre, avec une dématérialisation poussée des formalités et l'instauration d'une relation fondée sur une connaissance approfondie de l'opérateur et une personnalisation accrue de l'offre douanière en fonction des besoins de l'entreprise (mise en place du statut d'OEA – opérateur économique agréé et d'EA exportateur agréé).

La réorganisation des services douaniers engagée en 2009 sera définitivement achevée en 2010 avec trois types de structures complémentaires qui permettront d'assurer efficacement la mission de dédouanement :

- le bureau disposant d'une taille suffisante et exerçant à ce titre l'intégralité des fonctions (gestions de procédures, supervision des contrôles, sélection et réalisation des contrôles) : DIJON (mutation réalisée en 2009);
- les bureaux tournés vers la sélection et la réalisation des contrôles : CHALON-SUR-SAONE (mutation réalisée en 2009);
- les bureaux chargés de la fiscalité et des contributions indirectes, qu'ils soient fermés au dédouanement comme à MACON (mutation réalisée en 2009) ou ouverts au dédouanement comme à NEVERS et AUXERRE (mutations à intervenir en 2010).

D) DANS LE DOMAINE DE LA SURVEILLANCE DOUANIÈRE

Afin de renforcer leur caractère opérationnel, la fusion sur un site unique en Côte d'Or des brigades de surveillance intérieure de DIJON et CHALON-SUR-SAONE est à l'étude et devrait intervenir à la fin de l'année 2010 ou au cours de l'année 2011.

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES CENTRE-EST DIJON

Directeur interrégional : M. Philippe PEYRON

Adresse : 72, A rue d'Auxonne
BP 13331
21033 DIJON cedex

Tél : 03 80 72 50 00

Fax : 03 80 67 20 55

Effectifs au 1er janvier 2010 : 2804 agents

Masse salariale au 1er janvier 2010 : 137 974 020 €

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La direction des services pénitentiaires (DISP) Centre-Est DIJON est l'une des 9 DISP réparties sur le territoire national. La DISP est un service déconcentré de l'administration pénitentiaire dont les missions sont l'exécution des décisions et sentences pénales et l'aide à la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire.

Cet échelon de l'administration pénitentiaire est chargé d'animer, de contrôler et de coordonner l'activité des établissements pénitentiaires, ainsi que des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) placés sous son autorité.

La compétence territoriale de la DISP Centre-Est DIJON s'étend sur les 3 régions administratives de la Bourgogne, du Centre et de la Champagne-Ardenne (depuis le 1/01/2009).

Au sein de la région Bourgogne, 3 types de structure :

- le siège de la DISP à Dijon;
- 5 établissements pénitentiaires de 2 types :
 - . 3 maisons d'arrêt : Auxerre (102 places) ; Dijon (187 places) ; Nevers (116 places)
 - . 2 centres pénitentiaires (établissements comprenant au moins deux quartiers à régime de détention différents) : Varennes le Grand (71) comprenant une maison d'arrêt de 200 places et un centre de détention de 193 places ; Joux la Ville (889) comprenant un centre de détention de hommes de 502 places et un centre de détention de femmes de 100 places.

Au 1er janvier 2010, l'effectif de la population pénale écrouée dans ces établissements était de 1697, contre 1785 au 1er janvier 2009, soit une baisse de 4,92 %.

2 établissements avaient toujours une densité carcérale supérieure à 150% (nombre de personnes sous écrou présentes en détention, hors PSE, SL, PE) : 154 % au quartier hommes de la MA de Dijon (162% au 1/01/2009) ; 151% à la MA d'Auxerre (166% au 1/01/2009).

- 4 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) soit un par département :
 - . SPIP Côte d'Or (siège à Dijon),
 - . SPIP Nièvre (siège à Nevers),
 - . SPIP Saône et Loire (siège à Chalon sur Saône),
 - . SPIP Yonne (siège à Auxerre).

Ils ont pour mission, auprès des établissements et en milieu ouvert, de favoriser l'accès au droit et aux dispositifs d'insertion de droit commun des personnes placées sous main de justice.

Au 1er janvier 2010, 6151 mesures en milieu ouvert concernant 5580 personnes étaient en cours de suivi dans les SPIP.

Les ressources humaines au 1er janvier 2010 comptaient 850 agents pour la Bourgogne répartis dans les établissements pénitentiaires (617), dans les SPIP (72) et au siège (123 + 38 agents composant l'équipe régionale d'intervention et de sécurité qui a vocation à intervenir sur la Bourgogne, le Centre et la Champagne Ardenne).

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

- mise en place effective de la nouvelle carte pénitentiaire suite au décret paru le 31 décembre 2008, entré en application au 1er janvier 2009. Cette modification a notamment induit : une prise en charge nette de 900 personnels et de 1400 personnes détenues supplémentaires ainsi que la gestion d'une deuxième maison centrale (sur 4 en France);
- poursuite du processus de labellisation des quartiers arrivants. Le Centre pénitentiaire de Varennes le Grand a été labellisé le 19/02/2009;
- le développement des aménagements de peine et des alternatives à l'incarcération reste un dossier majeur de la politique menée par la DISP. En Bourgogne, le taux des détenus condamnés bénéficiant d'un aménagement de peine est passé de 10,78% au 1er janvier 2009 à 11,11%, avec des résultats inégaux entre établissements : une progression de 23% à la MA Dijon et de 33% à la MA Auxerre mais légère baisse du nombre de PSE au CP de Varennes;
- la DISP développe également la recherche de solutions de placement extérieur et a lancé une expérimentation pour l'hébergement et l'accompagnement des personnes sous PSE fin de peine en partenariat avec la société dijonnaise d'aide par le travail (SDAT);
- la DISP de Dijon s'est particulièrement investie sur le dossier de prévention du suicide avec , en Bourgogne, une action de partenariat avec l'Association d'Accueil des Familles (action financée en partie par le GRSP).

III- PERSPECTIVES 2010

- mise en œuvre des mesures inscrites dans la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, mesures d'application immédiate ou nécessitant des décrets d'application à paraître en fin de 1er semestre;
- intégration des nouveaux modes de gestion CHORUS avec la formation aux différents modules de tous les agents, des gestionnaires (économies) au personnel d'encadrement pour l'aide à la décision et au pilotage;
- suivi du dossier d'implantation d'un quartier courtes peines (QCP) sur l'agglomération dijonnaise. Deux sites proposés font l'objet d'études dont les résultats à venir (2010) conditionneront le calendrier des opérations;
- l'annonce officielle de la fermeture de la maison d'arrêt de Dijon compensée par la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire sur la circonscription laisse présager du lancement d'études préalables dès 2010;
- perspective de spécialisation d'un établissement (centre de détention de Joux la Ville dans l'Yonne) pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel. Travail sur ce dossier en partenariat avec le CHS de la Chartreuse;
- poursuite de la labellisation de quartiers arrivants : la maison d'arrêt de Dijon et la maison d'arrêt d'Auxerre sont les 2 prochains établissements bourguignons dont la labellisation devrait intervenir dès 2010.

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉGION BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Directrice : Mme Gisèle RECOR, administratrice générale des finances publiques

Adresse : 1 bis place de la Banque
21 042 DIJON CEDEX

tél : 03.80.59.27.64

Fax :03.80.50.14.75

Mail : drfip21@dgfip.finances.gouv.fr

Effectifs : 1 076

Budget : 65 Millions

La DRFIP de la région Bourgogne et du département de la Côte d'Or : une direction en pleine construction

La direction régionale des finances publiques de la Côte d'Or a été créée le 06 juillet 2009. Elle est issue de la fusion de la trésorerie générale et de la direction des services fiscaux de la Côte d'Or.

Implantée à Dijon, cette nouvelle direction est dirigée par Mme Gisèle RECOR, administratrice générale des finances publiques.

Elle emploie 1076 agents.

Elle est organisée en 3 pôles :

- **le pôle gestion fiscal** piloté par M. Pierre VERGUIN, administrateur des finances publiques, chargé de l'assiette, du recouvrement, du contrôle et du contentieux de la fiscalité des professionnels et des particuliers;
- **le pôle gestion publique**, piloté par M. Gilles MARCHAL, administrateur des finances publiques, chargé des missions effectuées auparavant par la trésorerie générale pour le compte de l'État et des collectivités locales;
- **le pôle du pilotage et des ressources humaines** piloté par M. Jean-Marie VINCENT, administrateur des finances publiques, chargé de la gestion des ressources humaines et des moyens matériels et de la stratégie.

I- LES MISSIONS DE LA DRFIP EN CÔTE D'OR

A) L'INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La fusion permet d'**offrir un service complet et pro-actif à l'attention des élus locaux**, qui expriment une attente forte en matière de conseil budgétaire et fiscal.

Le conseil en matière de fiscalité locale est enrichi. Les collectivités ont dorénavant un interlocuteur unique au sein de la nouvelle direction au lieu de deux. Les bases de la fiscalité directe locale leurs sont transmises avant la fin du mois de février.

La tâche des gestionnaires est également simplifiée. Ainsi, la dématérialisation des mandats et des titres est proposée. Un portail internet d'accès à l'application de gestion des comptes des collectivités locales est progressivement mis en place.

Une aide au diagnostic et au conseil est proposée pour faire face à leurs difficultés financières et économiques.

LES CHIFFRES CLEFS
706 communes
2 722 comptes de gestion
74 analyses financières
9 conventions de dématérialisation
transmission des bases de la fiscalité locale au 20 février 2009 pour 93 % des collectivités

B) UN SERVICE FISCAL AU SERVICE DES PARTICULIERS

Parmi les objectifs prioritaires de la réforme, figure l'**amélioration de la qualité du service rendu aux usagers** grâce au guichet fiscal unifié.

Ce guichet prend deux formes : d'une part, dans les villes où existent un centre des impôts et une trésorerie, **un service des impôts des particuliers (SIP)** est créé par le regroupement des deux services ; d'autre part, dans les communes où il n'existe pas de centre des impôts, un accueil fiscal est assuré par la trésorerie.

Sur le département, trois SIP ont été créés en 2009 (Beaune, Semur-en-Auxois et Montbard). Trois le seront en 2010 (Dijon Sud, Dijon Nord en janvier et Châtillon-sur-Seine en juillet).

L'accueil fiscal de proximité a été généralisé en septembre 2009 dans tous les services fiscaux locaux de la DGFIP. Les contribuables peuvent obtenir, indistinctement auprès du Centre des finances publiques de leur choix, qu'il s'agisse de la trésorerie ou d'un centre des impôts, ou d'un service des impôts des particuliers lorsqu'il est créé, des renseignements et des documents, déposer l'ensemble de leurs dossiers fiscaux concernant le calcul ou le paiement de l'impôt. Quel que soit le service auquel ils s'adressent, ils n'auront plus à effectuer plusieurs démarches.

Par ailleurs **l'offre de services dématérialisés est améliorée** : télédéclarations, télépaiements, accès internet au compte fiscal.

Les services de la direction sont également présents aux côtés d'autres institutions pour aider les particuliers en difficultés. Ainsi 1954 dossiers de surendettement ont été déposés en 2009 et 1697 ont été traités dans le cadre de la **commission de surendettement des particuliers** de Côte D'Or.

Enfin dans le cadre de sa démarche de qualité de service, **trois sites sont dorénavant certifiés** : le centre des finances publiques de Beaune, et les trésoreries de Gevrey et de Pouilly.

LES CHIFFRES CLEFS
520 500 habitants
290.245 foyers fiscaux imposables à l'impôt sur le revenu
311.440 taxes foncières
78 211 télé déclarations d'impôts sur le revenu
99.40 % de réponses dans les 48 h aux courriels des contribuables

C) UN SERVICE FISCAL AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

Dans le contexte de la crise économique, la DRFIP a été en 2009 **un interlocuteur privilégié et incontournable** de la vie économique locale.

Les services de la DRFIP se sont particulièrement mobilisés pour soutenir les entreprises en participant activement au plan de relance de l'économie et en supervisant son application.

Par ailleurs, la DRFIP participe au soutien des entreprises en difficultés au travers de la CCSF (commission des chefs de service financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage).

Enfin la DRFiP veille au remboursement rapide des sommes que l'État doit aux acteurs économiques (notamment les remboursements des crédits de TVA dont les demandes peuvent être désormais mensuelles), afin de renforcer leur trésorerie en cette période difficile.

LES CHIFFRES CLEFS
54 059 contribuables professionnels
Délai de paiement de l'État : 18.63 j
97.41 % des entreprises déclarent dans les délais leurs impôts professionnels (TVA / IS / TS)
93.88 % des professionnels respectent les délais des échéances déclaratives
10 CCSF en 2009
85 dossiers traités en CCSF pour 72 plans accordés (+35 % comparé à 2008) concernant 1125 emplois

II- LES MISSIONS RÉGIONALES

A) LE CONTRÔLE FINANCIER EN RÉGION

Le service du contrôle financier en région Bourgogne assure le contrôle général des dépenses déconcentrées. Ce contrôle s'exerce sur tous les documents de programmation budgétaire ainsi que sur les actes engageant financièrement l'État.

Ce service a reçu au total 53 budgets opérationnels de programme pour 2010.

B) LE RESPONSABLE DE LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

Depuis le 1er janvier 2009, une nouvelle politique immobilière a été engagée : l'État poursuit dorénavant un triple objectif : disposer d'un patrimoine adapté à ses besoins, créer les conditions pour offrir un cadre de travail de qualité aux fonctionnaires et en réduire le coût pour le bénéfice de tous les contribuables.

Au plan régional, cette action est pilotée par le responsable de la politique immobilière de l'État, placé auprès du directeur régional des finances publiques et interlocuteur privilégié du préfet de Région.

C) LE SERVICE DE L'ACTION DE L'ACTION ET DE L'EXPERTISE ÉCONOMIQUE

L'action de ce service porte en priorité sur la soutenabilité des projets d'investissements de l'État, du secteur hospitalier et des établissements publics nationaux. Toutefois, la place prépondérante qu'occupent les collectivités locales en matière d'investissement public dans un contexte de décentralisation accrue explique l'évolution du champ d'action de la MEEF au profit de l'ensemble des collectivités publiques.

III- PERSPECTIVES 2010

A) POURSUIVRE LES MISSIONS

Pendant cette période de fusion conduite en 2009 et 2010, la DRFiP de la Côte-d'Or veille à maintenir la qualité de ses prestations et l'efficacité de ses services. Les résultats obtenus l'an passé témoignent de cette volonté de progresser dans son rôle d'administration de service au service des particuliers, des professionnels et des institutions publiques.

Ainsi en période de crise économique, la DRFiP a pu participer activement au dispositif exceptionnel de

soutien à l'économie.

B) METTRE EN PLACE UN PÔLE DE RECOUVREMENT SPÉCIALISÉ EN MATIÈRE FISCALE

Si la majorité des contribuables respecte un réel civisme fiscal, une minorité ne s'astreint pas à la même discipline et nécessite un travail important des services fiscaux de l'État.

Le pôle de recouvrement spécialisé se mettra en place en 2010 sur le département. Il permettra un recouvrement offensif, rapide et pugnace des dettes fiscales des professionnels et des particuliers. Il prendra en charge les créances dont le montant, le risque de non-recouvrement ou la complexité des procédures à engager justifient l'intervention d'une équipe de spécialistes (notamment créances issues du contrôle fiscal externe).

C) FAIRE ÉVOLUER LES CIRCUITS DE LA DÉPENSE DE L'ÉTAT EN CONSTANTE AMÉLIORATION

Une nouvelle application de gestion de la dépense est en cours de déploiement dans les administrations : Chorus. Cette application est au cœur d'un projet stratégique de refonte des systèmes d'information financière de l'État. Elle est le nouvel outil informatique commun et intégré destiné à la gestion financière, budgétaire et comptable de l'État qui implique l'ensemble des administrations.

La nouvelle organisation mise en place à partir de 2009 simplifie les démarches administratives, améliore le service rendu, renforce le consentement à l'impôt et le civisme fiscal, en contribuant efficacement à la modernisation de la gestion publique.

DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE

Directeur : M. Bernard DECARIS

Adresse : 15-17, Avenue Jean Bertin
BP 16610
21066 DIJON Cedex

Tél : 03 80 29 40 52

Fax : 03 80 29 41 03

Mail : bernard.decaris@recherche.gouv.fr

Effectifs : 3

Budgets : 1 252 560 € (budget déconcentré)
+ 404 913 € (sur BOP central)
+ 500 000 € (plan de relance)

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie est une administration du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargée de l'action déconcentrée de l'État dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, en interaction avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, le monde socio-économique et le grand public.

Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie assiste le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique et technique dans la région.

Il est conseiller du recteur pour ce qui concerne ses attributions en matière de recherche et de technologie.

Missions principales de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie :

- veiller à la cohérence des initiatives prises dans la région avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation et les programmes d'action mis en place dans ce cadre;
- favoriser, dans la région, les actions des établissements publics ou des organismes relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche;
- mener ou susciter toutes les actions nécessaires en vue de l'émergence ou du renforcement de pôles de recherche et de technologie ouverts sur le monde socio-économique;
- développer les actions de valorisation, organise les transferts de technologies de la recherche publique vers les entreprises et encourager la diffusion des nouvelles technologies vers les petites et moyennes entreprises en liaison étroite avec le pôle Innovation et développement économique du SGAR;
- promouvoir la diffusion de la culture et de l'information scientifiques et techniques;
- proposer la répartition et l'attribution de subventions dans les domaines mentionnés au I qui sont examinées par le comité de l'administration régionale;
- concourir avec les services déconcentrés de l'État compétents, notamment le rectorat, à la mise en œuvre des mesures visant à développer la recherche et l'innovation dans les entreprises et à promouvoir l'emploi scientifique;
- instruire et contribuer à l'évaluation des projets de recherche, de transfert et de diffusion

technologiques, en particulier dans le cadre des programmes européens;

- lorsque l'appréciation du caractère scientifique et technique d'un projet de dépenses de recherche d'une entreprise le nécessite, l'administration fiscale peut consulter la Délégation à la recherche et à la technologie afin d'obtenir une prise de position formelle portant sur le caractère scientifique et technique de leur projet de dépenses de recherche;

- dans le cadre d'une procédure de rescrit en matière de crédits d'Impôts recherche, le délégué régional à la recherche et à la technologie peut être saisi directement par les entreprises afin d'obtenir une prise de position formelle portant sur le caractère scientifique et technique de leur projet de dépenses de recherche.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

Les actions menées en 2009 s'inscrivent dans la réalisation du Contrat de Projets État-Région 2007-2013. En ce qui concerne le volet recherche académique, la structuration en 4 pôles régionaux de recherche est effective. Il s'agit de :

- sciences des matériaux et ingénierie des procédés;
- agroalimentaire, bio géosciences et agro environnement;
- santé, sciences et technologies de l'information et de la communication;
- sociétés, identités, territoires et patrimoines.

Dans ce cadre, **6 grands projets de recherche structurants pour la Bourgogne avaient été évalués et validés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** et peuvent bénéficier de subventions destinées à financer des équipements scientifiques.

Un grand projet fédérateur visant à soutenir l'innovation à travers la valorisation de la recherche et le transfert de technologie a, lui aussi, été évalué positivement. Son objectif est de conforter le potentiel de la recherche pour participer au développement économique de la Bourgogne. C'est un projet ambitieux qui doit donner des résultats mesurables.

Le soutien à SYNERJINOV, à Bourgogne Innovation, « Cellule de Diffusion technologique (CDT) » qui bénéficie de ce label, aux plates-formes technologiques ayant reçu le label PFT en particulier Plateform3D au Creusot, à l'incubateur PREMICE, au GIE Pharinage et aux « Centres de Ressources Technologiques (CRT) » est effectif et accompagne l'aménagement d'un Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat.

L'évaluation de SYNERJINOV, structure de mutualisation des actions de valorisation de la recherche, a été effective et a conduit à une analyse positive. Celle-ci s'est traduite par un renouvellement du financement de ce programme pour une durée de trois ans.

Bourgogne Innovation qui a une reconnaissance de CDT, la structure SERAM, relevant de Paris Tech Cluny qui a un label CRT et un label Institut Carnot ainsi que le CRITT 2ABI et le CIM d'Auxerre déjà titulaires du label font l'objet d'un suivi.

Le soutien aux actions de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle est programmé dans le cadre du CPER 2007-2013 et a été réalisé en 2009. Le CCSTI de Bourgogne a reçu en 2008 le label « Science et culture, Innovation » sous réserve de mettre en place un conseil scientifique. Celui-ci a été mis en place en 2009. Il a organisé une journée séminaire permettant une réflexion approfondie sur les futures actions de développement de cette structure.

A l'issue de cette troisième année d'exécution du CPER, le bilan est de 6 208 197 € engagés sur les 3 annuités du CPER soit 36,52%. Une priorité forte a porté sur les financements des équipements scientifiques structurants en focalisant sur les fédérations de recherche et sur l'interrégional.

Une nouvelle méthode d'étude et de sélection des projets a été initiée en 2009 en lien avec le conseil régional qui a conduit à 4 accords cadres passés avec chacun des grands groupes de recherche de Bourgogne. Cette méthode a été également étendue à Welience et au CCSTIB.

La mise en place de l'Agence Nationale de la Recherche a conduit à la modification des conditions

d'attribution des aides et à une bonne efficacité dans la mise en place effective des moyens financiers aux laboratoires de recherche. Les laboratoires de la région Bourgogne ont participé activement aux appels d'offre de l'agence. La région est maintenant en 13ème position des régions françaises pour une valeur des contrats de 5 991 000 €.

L'Incubateur régional PREMICE fonctionne sous forme d'une structure associative pour laquelle le DRRT est commissaire du gouvernement. Le bon niveau d'activité de l'incubateur lui a permis d'avoir une conclusion très positive suite à un audit réalisé sur commande du MESR conduisant à un nouveau contrat avec le ministère lui assurant un financement de l'État pour une durée de trois ans. Il a toutefois été recommandé de veiller à la sélectivité des projets faisant l'objet d'une aide à la création. La subvention du MESR pour l'année 2009 a été de 238 000 € pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'accueil et à l'accompagnement de 7 projets d'incubation éligibles.

Le concours national de création d'entreprises de technologies innovantes annuel, organisé par le MESR, financé par l'ANR et par OSÉO bénéficie maintenant d'un partenariat avec le Conseil régional. Les projets déposés doivent affronter une très vive concurrence nationale, aucun quota régional n'étant défini a priori. La priorité est donnée aux projets présentant un fort potentiel de développement. Dans ce contexte très stimulant, deux projets de création-développement et deux projets en émergence ont été primés au niveau national auxquels s'ajoutent les projets soutenus par le Conseil régional.

Une opération expérimentale a été organisée fin 2008 intitulée « concours de projets étudiants pour la création d'entreprises de technologies innovantes » en partenariat entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et OSÉO Innovation. Quatre régions sont concernées : Bourgogne, Bretagne, Lorraine, Poitou-Charentes. Celle-ci a été effective pour le concours 2009 avec deux projets retenus en Bourgogne.

Il s'agit de :

- faire émerger et récompenser des projets de création d'entreprises de technologies innovantes dans le cadre des cursus de l'enseignement supérieur, portés par des équipes pluridisciplinaires et encadrés par des enseignants;
- favoriser chez les étudiants l'émergence de la culture d'entrepreneur;
- encourager la mixité des approches pédagogiques entre les enseignants et les professionnels de la création d'entreprise innovante;
- définir les conditions d'une généralisation de cette expérience en 2010 pour la création d'une éventuelle troisième catégorie dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

A) LES AIDES À L'INNOVATION EN ENTREPRISES

Plusieurs présentations structurées du dispositif Crédit d'Impôt Recherche et du dispositif Jeunes Entreprises Innovantes ont été réalisées en 2009. Elles s'ajoutent à de nombreuses interventions sur ce sujet lors de manifestations variées. L'objectif visé est de permettre au dispositif bourguignon de bénéficier de ces mesures fiscales à la hauteur de son importance économique ce qui n'était pas le cas précédemment. La priorité donnée à l'information des responsables d'entreprises devrait se traduire dans les années à venir par une augmentation du nombre d'entreprises bénéficiaires. En 2009, 31 nouvelles entreprises bénéficient du CIR ainsi que 9 nouvelles « Jeunes Entreprises Innovantes » qui s'ajoutent à celles bénéficiant précédemment de ces mesures fiscales d'aides (respectivement de 157 et 18) et ont fait l'objet d'une expertise scientifique de la DRRT.

Welience a reçu l'agrément Crédit d'Impôts Recherche.

Plusieurs communications sur l'importance de la réalisation des thèses de doctorats d'Université en entreprises ont été réalisées, en focalisant sur l'intérêt du dispositif des contrats CIFRE. 24 nouveaux dossiers ont fait l'objet d'une expertise par la DRRT et ont reçu une décision positive.

III- PERSPECTIVES 2010

- mettre en œuvre les volets « Enseignement Supérieur, Recherche et Compétitivité » et « Espace

Régional de l'Innovation et de l'entrepreneuriat » du CPER;

- accompagner les établissements d'enseignements supérieurs et de recherche en Bourgogne dans leurs projets de PRES et de projets de réponses aux appels à projets du « Grand emprunt »;
- accompagner par le soutien à la recherche une offre de formation attractive (Masters et Doctorats);
- accompagner la dynamique des deux pôles de compétitivité : VITAGORA, associé au pôle de compétence AGRALE, et le Pôle Nucléaire Bourgogne pour l'industrie du nucléaire. Les projets significatifs de R & D issus de la collaboration entre les entreprises et les laboratoires de recherche seront soutenus;
- renforcer le soutien aux CRITT et aux plates-formes technologiques labellisées;
- développer les plateformes techniques fédérant les équipes de recherche et ouvrant des coopérations avec les entreprises (ex: METAMAT, PIAE, Plateform3D);
- accompagner l'uB Filiale Weliance, SAS , notamment en participant au conseil de surveillance et du maintien du label CRT aux CRITT gérés par uB Filiale;
- la mission de promotion des structures de transfert de technologie sera renforcée par un soutien à Bourgogne Innovation;
- soutenir les objectifs de l'Incubateur PREMICE permettant de faire émerger davantage d'entreprises innovantes à forte croissance de développement;
- associer davantage les établissements de recherche à la définition des objectifs de l'Incubateur;
- la participation aux conseils scientifiques de l'Université de Bourgogne, de l'ART ParisTech Cluny et de SupAgro Dijon permettra d'aider à la mobilisation des équipes de recherche dans les établissements bourguignons;
- renforcer l'autonomie du jury régional du concours création d'entreprises de technologies innovantes.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Directeur : M. Christophe QUINTIN

Adresse : 15-17 avenue Jean Bertin

BP 16610

21066 DIJON CEDEX

tél : 03 80 29 40 00

Fax : 03 80 29 40 93

Mail : drire-bourgogne@industrie.gouv.fr

Site internet : www.bourgogne.drire.gouv.fr

Effectifs : 125 agents

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La DRIRE est un service déconcentré du MEEDDM conduisant des activités pour plusieurs ministères (industrie, environnement, recherche, transport, travail). Ses missions principales sont les suivantes :

- **développement économique** (accompagnement du développement des PME/PMI, anticipation des mutations industrielles);
- **inspection des installations classées;**
- **contrôle** des organismes intervenant dans le domaine des équipements sous pression et des canalisations, de la métrologie, des contrôles de véhicules (PL et VL);
- **réception des véhicules** au titre du code de la route;
- **instruction** des procédures dans le domaine de l'énergie (certificats d'économie d'énergie, zones de développement de l'éolien, concessions hydroélectriques, ouvrages de transport, certificats d'obligation d'achat pour l'énergie électrique produite à partir de sources renouvelables, etc.);
- **inspection du travail** dans les mines et carrières, dans les ouvrages de production d'électricité concédés et sur le réseau de transport d'électricité.

La DRIRE assure des missions inter-régionales dans le cadre de la réception des véhicules et des équipements sous pression.

Outre le siège, situé à Dijon, la DRIRE Bourgogne comporte trois groupes de subdivisions (Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Nièvre/Yonne).

Pour mémoire : la DRIRE Bourgogne héberge deux entités de l'autorité de sûreté nucléaire : la direction des équipements sous pression nucléaires et la division de Dijon. Le directeur de la DRIRE est également délégué territorial de l'ASN pour les régions Bourgogne et Franche-Comté.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

L'année 2009 a été très marquée par le travail de préfiguration de la DREAL et de la DIRECCTE.

A) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- visite de 200 entreprises;
- suivi des contrats professionnels de progrès (CPP) signés en 2005, 2006 et 2008. Mise en œuvre

- de programmes d'actions dans les secteurs automobile, emballage-conditionnement, services;
- participation à l'élaboration du contrat professionnel bois signé mi 2009. Implication très active avec les autres membres de la future DIRECCTE dans la préparation, la négociation et la signature du premier CAPéCO (contrat d'appui à la performance économique et au développement des compétences) signé à l'automne avec la plasturgie. Les CAPéCO réunissent les objectifs et ambitions des anciens COT (contrat d'objectifs territoriaux – formation) et des anciens CPP;
 - montage, instruction et financement de 48 actions collectives, dont plus de 80 % relevant des filières et pôles, pour un montant total de soutien de 2,974 millions d'euros dont 1,363 sur crédits DRIRE;
 - poursuite de la structuration des deux pôles de compétitivité VITAGORA et PNB et des autres pôles d'excellence de Chalon-sur-Saône, Magny-Cours, Dijon et Auxerre;
 - l'année 2009 a vu en particulier la signature du contrat de performance de VITAGORA et l'élaboration d'une nouvelle stratégie par le PNB, dont la reconduction de la labellisation est attendue au printemps 2010;
 - développement d'actions collectives spécifiques au secteur des services, suite à l'étude publiée en février 2009 (sociétés d'ingénierie, entreprises du secteur de la propreté...);
 - suivi particulier du secteur de l'industrie automobile et de la sous-traitance en lien avec les autres partenaires de la DIRECCTE;
 - montage, instruction et présentation de 12 dossiers au titre des soutiens des fonds européens sur l'axe 1 du PO FEDER relatif à la recherche, à l'innovation et au transfert. L'assiette totale de ces dossiers représente 4,875 millions d'euros, l'aide FEDER 1,78 millions d'euros;
 - avis sur l'ensemble des dossiers d'aide présentés par les entreprises au titre des procédures de soutien individuel du CPER, d'OSEO Innovation, de PREMICE;
 - participation active aux travaux régionaux d'élaboration de la stratégie régionale d'innovation adoptée à l'automne 2009;
 - publication du cahier des charges de positionnement stratégique des zones d'activités régionales, outil destiné entre autres aux collectivités locales pour augmenter le niveau de différenciation de leurs projets;
 - réalisation d'une étude sur l'économie du bassin du Charollais, publiée début 2010;
 - mobilisation dans la gestion de la crise économique et financière et du plan de relance de l'économie;
 - organisation des États Généraux de l'Industrie en Bourgogne, sur les 5 thématiques proposées au plan national et sur le secteur particulier de l'industrie nucléaire;
 - préparation de la création début 2010 de la DIRECCTE : réunions avec les services associés, montage de dossiers communs, première présentation de l'activité à la préfiguratrice et future directrice.

La DIRECCTE Bourgogne a été créée officiellement le 15 février 2010. Dans le cadre du pôle 3E (Entreprises, Économie, Emploi) la nouvelle stratégie d'action auprès des entreprises rassemblera encore plus fortement qu'en 2009 l'ensemble des composantes du développement économique, avec un lien tout particulier entre innovation, développement international et ressources humaines.

B) ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

520 inspections ont été réalisées en 2009, soit au-delà des 473 de 2008. 76 d'entre elles ont été inopinées.

113 rapports ont été présentés devant les conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ou devant les commissions départementales de la nature, des paysages et des sites.

1) Dans le domaine des risques

Les 20 établissements seveso seuil haut de la région ont été inspectés dans l'année. Dans 3 de ces établissements (Dijon Céréales, PSV et Titanobel à Michery) ainsi que sur la plate-forme regroupant les établissements Bioxal, Europeroxydes, ALEM, l'inspection inopinée a porté sur la mise en œuvre du plan d'opération interne. Les inspecteurs ont testé le comportement des exploitants en situation accidentelle (diffusion de l'alerte, mise en œuvre des moyens de protection et de secours).

La DRIRE a aussi participé à quatre exercices relatifs à des plans particuliers d'intervention : il s'agissait là de tester non seulement le comportement de l'exploitant, mais aussi celui des services de l'État et des services publics de secours. 2 de ces exercices ont été couplés avec la mise en œuvre inopinée des POI de ces établissements.

6 silos « à enjeux très importants » ont été inspectés. Il apparaît que les dispositions réglementaires sont respectées de manière globalement satisfaisante. Toutefois, la DRIRE a proposé une mise en demeure pour un des silos du département de l'Yonne.

La DRIRE a réalisé ses premières inspections sur l'application du règlement REACH, relatif aux produits chimiques. 9 établissements et 18 substances ont ainsi été contrôlées. Les inspections menées n'ont pas mis en évidence de non-conformité significative.

Après avoir tenu une réunion avec AREVA et l'ASN, la DRIRE a inspecté la trentaine d'anciens sites miniers anciennement exploités par la société AREVA situés dans la Nièvre (autour de la commune de Dommartin) et dans la Saône-et-Loire (principalement au sein de la concession de Grury), afin de vérifier l'état des sites et de leur environnement. Ces inspections n'ont pas mis en évidence d'anomalie majeure. Toutefois, quelques actions correctives seront prochainement mises en œuvre sous la responsabilité de l'ancien exploitant. Une présentation des résultats de ces inspections a été faite lors d'une réunion d'information des maires concernés.

L'action de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique prévoit à l'horizon 2013, un volet « surveillance des rejets des substances dangereuses dans le milieu aquatique », visant les substances dangereuses émises par l'activité spécifique de chaque site et tenant compte de l'état du milieu réception. Dans ce cadre, la DRIRE a préparé de l'ordre de 80 rapports, en vue d'un passage en CODERST, proposant une campagne de 6 analyses mensuelles de paramètres identifiés comme potentiellement présents dans les rejets.

65 inspections de carrières ont été réalisées sous l'angle de la sécurité des travailleurs, dont 25 dans le cadre de l'action nationale sur les véhicules sur pistes.

Une partie du village de La Chapelle-sous-Dun se trouve sur d'anciennes galeries minières à faible profondeur. Pour des raisons de sécurité publique liées à cette situation, un projet d'expropriation portant notamment sur 4 maisons (6 propriétaires) a été mené. Dans le cadre de cette instruction, une première rencontre avec le conseil municipal et les propriétaires s'est déroulée en juin. Cette rencontre a été suivie d'une présentation des cartes d'aléas faite au conseil municipal puis aux habitants à l'occasion d'une réunion publique. L'instruction de la DUP a abouti à la signature de l'arrêté au cours du 2^e semestre 2009.

2) Dans le domaine de l'information

Dans le cadre d'une expérimentation nationale, plus de 97 % des rapports établis à la suite des inspections sont publiés sur internet;

Les 15 CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation) de la région ont été réunis, les comptes rendus sont mis à disposition sur internet au fil de l'eau.

À la demande de la commission européenne, la France a organisé un séminaire européen sur les décharges. Il a eu lieu à Dijon dans les locaux de la DRIRE, les 11 et 12 juin, avec une vingtaine de participants. L'ordre du jour incluait : présentation de la situation européenne et de la situation française, flash sur quelques dossiers d'actualité en Bourgogne, présentation par l'ADEME, l'INERIS et le BRGM des avancées françaises sur la barrière passive et sur le bio-réacteur, visite du site SITA de Drambon. Nos interlocuteurs, notamment le représentant de la commission européenne, ont été satisfaits de ces deux journées.

Le lancement de la concertation sur l'élaboration du second plan régional santé environnement s'est déroulé au cours d'un séminaire le 23 janvier 2009, présidé par le préfet de région.

À la suite de ce séminaire, compte-tenu notamment du fil conducteur du PNSE 2 relatif à la réduction des inégalités de santé environnementale, une seconde étape de concertation de proximité est parue indispensable. De ce fait, des réunions départementales ont eu lieu entre juin et septembre 2009. Par ailleurs, 6 groupes de travail (relatifs à l'air, l'eau, l'habitat, le bruit, les expositions professionnelles et la formation-information) associant l'ensemble des acteurs bourguignons intéressés par le sujet ont débuté leurs travaux courant juin 2009, les réflexions vont se poursuivre jusqu'au printemps 2010.

La gouvernance de ce travail d'élaboration du PRSE 2 est constituée d'un comité de pilotage (COPIL), qui est présidé par le préfet de région et comprend les services de l'État, les associations, des représentants des employeurs et salariés et des collectivités; le Conseil Régional y est notamment présent en tant que partenaire privilégié. Ce COPIL s'est réuni le 1er octobre 2009. Le plan régional santé environnement 2 devrait donc être approuvé en 2010. Il permettra de hiérarchiser les enjeux territoriaux en matière de santé environnementale, de coordonner des acteurs d'horizons et de compétences différents et de répondre aux préoccupations de la population concernant l'impact sanitaire des dégradations de l'environnement.

3) ECOPOLES SERVICES à Vic de Chassenay

2009 a été également intense concernant ce centre de stockage de déchets non dangereux, en effet :

- suite des affaires judiciaires : l'année 2009 a surtout vu sur ce thème le déroulement de l'expertise judiciaire concernant principalement la conformité de la barrière passive à ce qui est attendu. Les investigations de terrain se sont déroulées du 11 au 26 juin 2009, elles ont notamment montré la présence d'au moins trois pierres dans la barrière passive. Un pré-rapport a été adressé aux différentes parties, ce qui a conduit l'inspection à préparer une note en réponse. Fin 2009, le rapport définitif n'était pas produit.
- suite à la tempête du 10 février 2009, des dégradations, notamment concernant les filets, se sont produites sur le site, entraînant un fonctionnement en mode dégradé du site. Une inspection inopinée a été conduite afin de s'assurer que les mesures compensatoires mises en place étaient suffisantes pour un fonctionnement dans le respect des exigences environnementales.

Réunion de la CLIS le 23 octobre 2009 : du fait du contexte, le site a bénéficié de huit visites.

4) Des efforts d'investissement pour réduire les risques, les pollutions et les consommations d'eau

a) Eau

Réduction d'eau chez ARCELORMITTAL SN ALLOYS à Imphy (58) : la société ARCELORMITTAL a commencé, avec un léger retard dû à la crise économique, d'importants travaux concernant la mise en circuit fermé des eaux de refroidissement de son aciérie. Le montant de l'investissement de près de 6 M€ permettra l'économie d'environ 2 millions de m³ d'eau prélevés chaque année dans le milieu naturel.

b) Air

Ateliers de Joigny (89) : la société Ateliers de Joigny a notamment procédé à la rénovation des installations pour le traitement thermique des résidus des wagons gaz, (torchère) pour plus de 1 M€.

c) Déchets

Centre de stockage de résidus miniers de Gueugnon (71) : Les travaux proposés par AREVA pour supprimer les points chauds (c'est à dire les points à radioactivité anormale) du parking, des berges de l'Arroux et du pourtour de l'ancienne usine, ont été présentés en CLIS les 22 janvier et 22 avril 2009. En avril, le préfet a souhaité qu'il y ait un vote formel, même s'il a bien été rappelé que la CLIS n'était pas une instance décisionnelle. La CLIS a voté en faveur des travaux proposés par AREVA. Les travaux ont débuté à l'été, après qu'un APC a autorisé le stockage des terres extraites sur l'installation de stockage existante. Durant les travaux, la DRIRE et l'ASN ont effectué des visites d'inspection, sur le chantier pour

l'ASN, sur le stockage pour la DRIRE, inspections auxquelles les membres de la CLIS ont été associés. Fin 2009, il subsistait un problème sur la pose du revêtement sur le parking. A ce sujet, AREVA proposait de présenter la solution retenue en CLIS début 2010.

d) Sols pollués

Société PIQUES à Poncey sur l'Ignon : il s'agit d'un ancien dépôt de déchets contenant de l'amiante, laissé en place par l'exploitant qui a été reconnu insolvable. Sur ce site, une intervention de l'ADEME a été décidée. Afin d'optimiser le coût de traitement du site, une visite s'est déroulée le 20 avril 2009 avec le BRGM et les conclusions de cet organisme ont été versées au dossier. La solution qui serait retenue correspond à un confinement sur place, avec prise de servitude.

C) CONTRÔLES TECHNIQUES ET ÉNERGIE

1) Contrôles des véhicules

En 2009, 55 centres de contrôles de véhicules légers, 11 centres de contrôles de véhicules poids lourds et plus de 230 contrôles de poids lourds ont été surveillés ou supervisés par la DRIRE.

En fin d'année 2009, l'offre pour les contrôles des poids lourds est passée en Bourgogne de 18 à 19 centres de contrôles dont 6 installations auxiliaires. Cela représente un total de 22 lignes de contrôles pour la région.

L'année 2009 a été marquée par un nombre croissant de plaintes exprimées par les usagers principalement à l'encontre des centres de contrôles techniques de véhicules légers. Un des motifs récurrents ayant motivé le dépôt des 7 plaintes instruites par la DRIRE est lié à la notion de vice caché non détecté par le contrôle technique suite à l'achat d'un véhicule d'occasion. La DRIRE a engagé des actions spécifiques pour ces dossiers en programmant des opérations de surveillance adaptées.

2) Réceptions des véhicules

L'activité de la DRIRE Bourgogne en matière de réception «industrielle» de véhicules et de citernes de transport de marchandises dangereuses affiche une baisse de l'ordre de 15 % par rapport 2008. Cette même évolution est constatée pour les réceptions à titre isolé de véhicules importés ou modifiés. La crise économique mondiale qui frappe depuis 2008 notre société n'est pas étrangère à cette dégradation significative de l'activité industrielle des constructeurs et importateurs de véhicules et d'équipements de la région. Cette baisse d'activité s'est cependant traduite au niveau de la DRIRE par une plus forte sollicitation des constructeurs du fait d'une complexité plus importante de leurs dossiers ainsi que par une nécessité économique d'intervention dans les délais les plus courts. 188 dossiers qualifiés de « réceptions complexes » et bénéficiant d'une organisation de traitement renforcée, dont 46 (40 en 2008) pour le transport de matières dangereuses, ont été instruits en 2009 (220 dossiers en 2008) permettant ainsi la mise sur le marché des véhicules des constructeurs ou importateurs de la région. En outre 796 autres réceptions à titre individuel ou autorisations de transports (de personnes ou de marchandises dangereuses) ont été instruites.

En octobre 2009, s'est tenue à Dijon une rencontre entre les représentants du ministère en charge des transports, le pôle de compétence «véhicules» Bourgogne/Franche-Comté et les constructeurs de véhicules des deux régions afin de faire le point de la situation des constructeurs par rapport aux évolutions induites par la directive européenne 2007/46/CE du 5 septembre 2007, relative aux réceptions européennes, dont l'application optionnelle a été rendue effective à la date du 29 avril 2009 dans tous les états membres de l'Union Européenne. La DRIRE a consacré cette année un effort important pour accompagner techniquement et administrativement les constructeurs concernés par ces évolutions réglementaires.

3) Pôle de compétence «véhicules»

Le pôle de compétence «véhicules» Bourgogne/Franche-Comté a réalisé 260 réceptions complexes en 2009, a animé et participé à des actions de formation nationales, et a assuré la maintenance de procédures nationales de réceptions de véhicules. Une baisse d'activité de l'ordre de 9 % par rapport à

l'année précédente a été enregistrée en 2009. Cette baisse relativement faible par rapport aux conséquences de la crise économique s'explique en grande partie par la nécessité de reconsidérer de nombreuses réceptions tant au titre du code de la route qu'à celui de la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses, du fait de l'adoption et de l'application de nouvelles dispositions techniques visant à l'amélioration de la sécurité des véhicules ainsi que de nouvelles normes de construction des citernes destinées au transport de marchandises dangereuses.

4) Métrologie

Dans le cadre d'instructions nationales, la DRIRE procède à la surveillance des organismes qui ont fait l'objet pour le compte des préfets de département, d'une reconnaissance administrative par le biais notamment de la délivrance d'un agrément pour les activités du type fabrication, réparation, visite périodique...relatives à certaines catégories d'instruments de mesure (pesage, chronotachygraphes, taximètres, opacimètres, analyseur de gaz...).

En 2009, 156 actions de surveillance (9 audits, 32 visites de surveillance approfondies et 115 visites de supervision inopinées), ont été conduites auprès de ces organismes permettant ainsi d'évaluer la qualité de leurs prestations.

De plus, afin de s'assurer de l'exactitude des mesures réalisées par les instruments de mesure, de leur utilisation correcte (en particulier la prise en compte de la tare pour les balances) et du respect de la périodicité des contrôles réglementaires auxquels ils sont astreints, la DRIRE effectue des contrôles sur le terrain auprès des détenteurs (station services, commerces, industriels.....). En 2009, sur près de 630 sites en région Bourgogne, environ 3000 instruments ont été contrôlés (50% d'instruments de pesage, 45% de "pompes essences"...). 5 % des instruments ont été refusés à l'issue de ces contrôles.

5) Équipements sous pression

Pour les équipements sous pression, 11 actions de contrôles d'organismes habilités ont été menées en Bourgogne (visites approfondies d'agences, visites de supervision inopinées ou revues de contrat entre l'organisme et la DRIRE).

Des actions de surveillance du parc d'équipements sous pression de détenteurs ont été conduites par la DRIRE dans 5 établissements industriels de la région, dont 3 dans le cadre d'une opération « coup de poing » organisée au niveau national et portant sur des installations de production de froid. Elles mettent en évidence que certains équipements sont dans des situations réglementaires non conformes nécessitant des régularisations et que les conditions d'intervention des organismes habilités peuvent être améliorées.

6) Canalisations de transport

Le 27 janvier 2009, le préfet de Saône et Loire a signé le porter à connaissance aux élus concernés en matière de canalisations de transport de matières dangereuses. Cette transmission a finalisé, conformément aux instructions de la DGPR, l'ensemble des porter à connaissance pour ces canalisations en région Bourgogne dans l'attente de l'analyse des études de sécurité remises par les transporteurs fin 2009. Au total 467 communes ont donc été informées des risques présentés par ces ouvrages entre 2007 et 2009.

7) Distribution du gaz

Le 05/03 est survenu une fuite de gaz sur une canalisation de distribution en gare de Dijon avec évacuation de plus de 1000 personnes des bureaux et immeubles du voisinage et blocage de 2500 personnes en raison de l'arrêt de la circulation des trains. A la demande de la préfecture la DRIRE a conduit une inspection réactive qui s'est poursuivie les jours suivants par de nouvelles visites du chantier et des rencontres des entreprise impliquées et de l'opérateur GrDF. Le rapport adressé par la DRIRE à la préfecture a donné lieu à une saisine du procureur de la république par le préfet et à des courriers à GrDF et à l'entreprise à l'origine de l'accrochage.

En novembre GrDF a présenté un état du dossier des sous-profondeurs de pose d'ouvrages de

distribution détectées dans certaines concessions de l'Yonne mises en place entre 2004 et 2007. Après quelques sondages et analyses partiels ces sous-profondeurs peuvent atteindre 25 cm dans quelques communes. L'instruction de ce dossier se poursuivra en 2010.

III- PERSPECTIVES 2010

Le 11 janvier 2010, la DIREN, la DRE et la DRIRE (hormis le développement industriel et la métrologie) ont fusionné pour former la DREAL Bourgogne. Les perspectives 2010 de la DREAL sont présentées dans une note spécifique.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

Directeur : M. Hugues DOLLAT

Adresse : DIREN Bourgogne

6 rue Chancelier de l'Hospital

BP 1550

21035 DIJON Cedex

tél : .03 80 63 18 50

Fax : 03 80 63 18 51

Mail : diren.bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.bourgogne.ecologie.gouv.fr

Effectifs : 52

La DIREN est un service déconcentré du MEEDDM, placé sous l'autorité des préfets de région et de départements. Chargée d'animer, de coordonner et de piloter l'ensemble des services de l'État qui mettent en application les politiques du Ministère autour de trois grands programmes : prévention des risques et lutte contre les pollutions, gestion des milieux et biodiversité, soutien aux politiques environnementales et développement durable.

La DIREN a un effectif de 52 agents. Elle est implantée sur 2 sites distants de quelques centaines de mètres.

L'année 2009 a été très marquée par le travail de préfiguration de la DREAL.

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Ses missions principales sont les suivantes:

- connaître et faire connaître les caractéristiques de l'environnement bourguignon, ses évolutions passées et à venir, les menaces qui pèsent sur lui, les enjeux à prendre en compte : il s'agit de produire des données environnementales (gestion de réseaux de mesures d'hydrométrie, de piézométrie, de qualité des eaux), ou de les acquérir, puis de les mettre à disposition de tous;
- analyser les enjeux environnementaux bourguignons et les faire partager (profils environnementaux);
- définir les modalités régionales d'application des politiques nationales et veiller à leur mise en œuvre par une animation et un appui des services départementaux DDE, DDEA et DDAF (risques naturels, gestion de l'eau, protection de la biodiversité et des paysages dont Natura 2000);
- évaluer au plan environnemental les politiques, les actions mises en œuvre et leur performance (appui aux préfets autorités environnementales);
- animer les réseaux d'acteurs, (ceux dont les décisions ou l'activité ont des conséquences sur l'environnement) en les incitant à prendre en compte les enjeux et les risques dans leurs projets, et à mettre en œuvre un modèle de développement plus durable;
- police des sites.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

La finalité de l'action de la DIREN est de faire partager une compréhension des enjeux, pour agir ensemble au service de la qualité de l'environnement et de la rechercher d'un mode de développement plus durable. Pour cela elle s'appuie sur quatre thématiques principales :

A) PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA RESSOURCE EN EAU

1) Production et valorisation de données relatives à la quantité et la qualité des eaux

a) Dans le domaine quantitatif

La DIREN a assuré la gestion du réseau hydrométrique et la fourniture de données issues de ses 110 stations réparties sur le territoire régional. Ces données ont servi à alimenter la base hydro, les services de prévision des crues et ont été valorisées au niveau régional par le biais de 12 bulletins hydrologiques mensuels, d'un bulletin réalisé en partenariat avec France 3 toutes les 2 semaines (la DIREN Bourgogne est la seule DIREN réalisant ce bulletin télévisé d'informations hydrologiques) et la fourniture hebdomadaire du 15 mai au 20 novembre des constats de franchissement de seuils auprès des préfetures et services polices de l'eau des 4 départements de la région (données utilisées pour la mise en application des mesures de restrictions d'usages par arrêtés préfectoraux). En complément de ces données hydrologiques, la DIREN a réalisé chaque mois une synthèse cartographique de l'évolution de la situation des nappes. On retiendra de cette année, une absence de crues majeures, une persistance tardive de l'étiage et un niveau préoccupant des eaux souterraines en particulier dans le nord ouest de la région.

b) Dans le domaine qualitatif

Le laboratoire d'hydrobiologie a effectué son programme de prélèvements et d'analyses relatif au suivi du paramètre diatomées (120 stations) et a assuré la maîtrise d'ouvrage des paramètres macro invertébrés et macrophytes par le biais de 2 appels d'offres. La réalisation de prélèvements de poissons et de sédiments et le financement d'analyses relatives aux PCB a été réalisé sur plusieurs sites (3 pêches et 3 sédiments). Les données obtenues et celles à venir contribuent à enrichir la connaissance de la contamination des milieux aquatiques et des organismes vivants par ces polluants et sont utilisés par les autorités préfectorales lors de la prise d'arrêtés interdisant la commercialisation ou la consommation de poissons sur certains cours d'eau (exemple de l'Ouche en Côte d'Or en 2009). Dans ces deux domaines d'activités, un effort important a été réalisé sur le volet de l'assurance qualité : le laboratoire a obtenu le maintien de son accréditation COFRAC et une démarche qualité a été initiée et mise en œuvre pour la production et la valorisation des données hydrométriques.

c) Animation et coordination du réseau des services de l'État et établissements publics dans le domaine de l'eau

Au-delà du pilotage budgétaire et de la déclinaison régionale des priorités de la politique de l'eau, la DIREN a participé activement aux MISEs des 4 départements et a organisé des rencontres régulières avec les services départementaux, l'ONEMA, les agences de l'eau, pour accompagner et coordonner la mise en œuvre d'actions prioritaires. Dans le domaine de la police de l'eau, la DIREN a instruit 22 dossiers de demandes de transactions pénales pour des délits.

d) La mise en œuvre de la DCE

Celle-ci a été marquée par l'approbation en fin d'année des 3 SDAGE couvrant le territoire bourguignon. La DIREN s'est impliquée dans la consultation du public et des assemblées, le suivi des travaux au niveau des bassins et dans l'élaboration et la diffusion d'une méthodologie de territorialisation des plans d'actions des MISE, en lien avec la DCE, qui servira de base à la révision des plans stratégiques des MISE en 2010.

Dans le domaine des pollutions diffuses, la DIREN a participé à la finalisation des arrêtés des

programmes d'actions départementaux Directive Nitrates et a proposé des avis sur l'évaluation environnementale de ces programmes. D'autre part, le service s'est impliqué dans le suivi des actions relatives aux captages prioritaires, dans la mise en place d'ECOPHYTO 2018 et a participé aux travaux du PRSE II. Le suivi de l'avancement des procédures relatives à la directive ERU et le rapportage des données au niveau national ont été poursuivis. Enfin, le chantier de la continuité écologique des cours d'eau a été ouvert avec une participation aux premiers travaux relatifs à la révision des classements des cours d'eau (actions à conduire en 2010 et 2011) ainsi que la coordination de l'élaboration des listes d'ouvrages prioritaires à traiter d'ici 2012 dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Dans le domaine quantitatif la DIREN a fourni un fort appui pour l'acceptation locale de la démarche de classement en ZRE de 3 sous bassins en déficit quantitatif (Ouche, Vouge et Tille) et a contribué activement à la mise en place des études de volumes prélevables sur ces territoires. Ce travail s'est notamment concrétisé début 2010 par la signature de l'arrêté du préfet de bassin Rhône Méditerranée instituant ces trois nouvelles ZRE.

e) Dans le domaine de la politique territoriale

Le service a été présent dans les phases clés du lancement, de l'élaboration et de la mise en œuvre des procédures de type SAGE (5 SAGE suivis en 2009), du contrat de vallée inondable du Val de Saône et de multiples démarches contractuelles. La Bourgogne est couverte par une vingtaine de procédures globales couvrant près de 70 % du territoire. L'investissement de la DIREN a été particulier sur les territoires de l'Ouche, de la Vouge, de la Tille, de l'Armançon, du Val de Saône, de l'Arroux-Bourbince, de la Seille, des Hauts de Seine, du Sud Morvan, ...

B) ENRAYER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ ET LA BANALISATION DES PAYSAGES

La perte de la biodiversité touche aussi la Bourgogne et la banalisation des nos paysages régionaux (qui sont l'un des atouts touristiques principaux de la région) sont autant de menaces pour l'avenir de nos territoires. Pour enrayer ces dégradations plusieurs leviers sont actionnés : la consolidation du réseau NATURA 2000, la mise en œuvre d'une stratégie partagée pour la biodiversité, la prise en compte des paysages, la sensibilisation aux enjeux de la préservation de la biodiversité locale, l'intégration du patrimoine naturel et paysager dans les aménagements sont autant de pistes...

1) Natura 2000

Le réseau Natura 2000 finalisé en 2007 couvre 12,5% du territoire régional. Un important travail a été réalisé pour la maintenance du réseau de sites, aboutissant notamment à la signature de 3 arrêtés ministériels de désignation de sites au titre de la directive « Habitats, faune, flore ».

La rédaction de 6 DOCOB a été lancée en 2009. Ainsi, plus de 80% des sites sont dotés d'un DOCOB finalisé ou en cours d'élaboration et la quasi-intégralité des sites dotés d'un DOCOB achevé sont animés. L'implication des élus progresse : ainsi, pour les grands sites désignés en 2007 comme les Amognes ou le Clunysois, les comités de pilotage et la maîtrise d'ouvrage des DOCOB sont pris en charge par des collectivités. Cette implication politique est stratégique pour bien acter que les projets Natura 2000 sont des projets de territoires.

La DIREN a également assuré l'animation technique et financière des DDAF/DDEA et des opérateurs et animateurs des sites Natura 2000 bourguignons : contrats Natura 2000, chartes...

A noter également la fin du programme LIFE « ruisseaux de têtes de bassin et faune patrimoniale associée » porté par le parc naturel régional du Morvan sous la forme d'un colloque de restitution qui a permis de restituer les enseignements acquis lors des actions menées, de les confronter avec des expériences européennes et de tirer des conclusions avec les décideurs et financeurs potentiels locaux afin de pérenniser les démarches initiées.

2) Les protection réglementaires

a) La protection des espèces

La DIREN a assuré l'instruction et le suivi des demandes de dérogation à l'application du régime de protection des espèces prévu par le code de l'environnement et la convention de Washington sur le

commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

b) Les réserves naturelles nationales

La récente Réserve naturelle de la Combe Lavaux est dotée d'un plan de gestion approuvé par son comité de gestion depuis septembre 2007. Ce plan a fait l'objet en 2008 d'une analyse par les experts du comité national de protection de la nature (CNP) et a été validé par le conseil national de protection de la nature en 2009. La révision du plan de gestion de la réserve naturelle du Val de Loire a également été validée. Concernant la réserve naturelle de la Truchère-Ratenelle, le plan de gestion a été évalué et est en cours de révision.

c) Les arrêtés de protection de biotope

Modification de l'arrêté de protection de biotope de la Basse Vallée du Doubs; suivi de l'arrêté de protection de biotope du tunnel du bois clair devant amener à sa révision en 2010.

d) Parc national entre Bourgogne et Champagne

La DIREN a suivi la démarche de concertation menée par la DDAF 21 autour de ce projet de création d'un parc national sur les forêts de feuillus de plaine, couvrant les massifs forestiers du Châtillonnais.

3) Les actions partenariales en faveur de la biodiversité

a) Plans nationaux d'actions pour les espèces menacées

Sur les 44 plans nationaux de restauration en cours ou en projets sur le territoire métropolitain suite au Grenelle, la Bourgogne est concernée à ce jour par 13 plans : Milan royal, Rôle des genêts, Butor étoilé, Chouette chevêche, Groupe « Pies-grièches », Loutre, Groupe « Chiroptères », la Cistude d'Europe, le Crapaud-sonneur ventre jaune, le groupe « Odonates », les papillons « Maculinea », les « pollinisateurs », le Flûteau nageant.

Ces plans connaissent des degrés d'avancement variables au niveau national. La DIREN a dressé un état d'avancement et animé en région les déclinaisons de chacun d'eux.

b) Le secrétariat du Conseil Scientifique Régional pour le Patrimoine Naturel (CSRPN)

La DIREN assure le secrétariat et l'animation de ce comité d'experts. Le principal sujet traité par le CSRPN en 2009 est relatif à la modernisation de l'inventaire ZNIEFF. Le CSRPN a également été mobilisé sur d'autres sujets comme : le projet de parc national « entre Champagne et Bourgogne », les mesures compensatoires pour le Rôle des genêts développées par APRR dans le projet A406 Mâcon-Sud, la définition et la cartographie des enjeux avifaunistiques vis-à-vis du développement de l'énergie éolienne en Bourgogne, le plan national d'action pour le Milan royal, le projet de ligne à grande vitesse Rhin-Rhône – branche Sud.

c) Mesures agri-environnementales

La DIREN a apporté son soutien à la mise en place des mesures agri-environnementales (MAE), en collaboration avec la DRAF, la DDAF et les porteurs de projets. La DIREN co-préside, avec la DRAF, la commission régionale agri-environnementale (CRAE).

7 MAE relatives à l'enjeu Biodiversité ont été animées en 2009 dont nouvellement les côtes calcaires en Côte d'Or et le Val de Loire en Saône-et-Loire.

d) Rédaction des annexes vertes au schéma régional de gestion des espaces sylvicoles

Ces annexes (article L11 du code forestier) sont une simplification administrative destinées aux forestiers privés et établissent des règles de gestion assurant la compatibilité des plans de gestion des forêts avec diverses législations comme les réserves naturelles, les arrêtés de protection de biotope, les sites Natura 2000, les sites classés et inscrits... C'est le CRPF qui est chargé de rédiger les annexes

vertes : la DIREN s'est mobilisée pour participer à tous les groupes de travail. Elles devraient être finalisées en 2010.

e) Vers une stratégie régionale pour la biodiversité

Une étude de diagnostic du réseau écologique régional en préalable à l'écriture de la stratégie régionale de la biodiversité a été lancée en 2009 par le Conseil régional en étroite collaboration avec la DIREN et en partenariat avec les structures concernées. Des échanges entre les différents partenaires ont également eu lieu sur la question des corridors en Bourgogne : plusieurs études sont en cours sur différents secteurs de la région. Ces échanges ont permis de confronter les premiers retours d'expérience sur le sujet en attendant la fourniture d'une doctrine nationale sur les trames vertes.

La DIREN a également soutenu le programme d'ALTERRE en faveur de la biodiversité : installation d'un comité technique chargé de définir les orientations de travaux; puis de présenter un programme de sensibilisation/communication sur la biodiversité et mettre en œuvre le projet d'un observatoire des bonnes pratiques en faveur de la biodiversité.

f) Appui aux partenaires

La DIREN apporte son soutien aux nombreux partenaires de la protection des milieux naturels : conservatoire des sites naturels bourguignons, société d'histoire naturelle d'Autun, parc naturel régional du Morvan, Étude et Protection des Oiseaux ...

En particulier, la DIREN soutient et participe au suivi technique des projets lancés en 2008 : Réseau de sites naturels équipés pour le public inauguré officiellement en 2009 (labellisation de 32 sites naturels équipés pour le public dont 3 pour les personnes à mobilité réduite), réseau Mares de Bourgogne (programme d'action en faveur de la préservation des mares en Bourgogne, réservoirs de la biodiversité locale), et base de données sur les sites protégés (base de données étendue devant permettre de synthétiser tous les sites et territoires faisant l'objet de mesures de préservation active de la biodiversité) donnant lieu désormais à l'animation d'un réseau de gestionnaires.

4) Sites et paysages

a) Sites classés

La DIREN a assuré l'instruction des demandes d'autorisations de travaux en sites classés.

Les sites suivants ont fait l'objet d'un suivi particulier :

Vézélien

Le plan de gestion des espaces forestiers et viticoles du site classé du Vézélien a été finalisé.

Une étude bilan de l'urbanisation du site classé dont l'objectif est d'établir un état des lieux de l'urbanisation sur l'ensemble du site classé est en cours. Elle devrait aboutir à des recommandations et à l'élaboration d'un guide architectural.

Solutré

L'étude d'extension du site classé sur les départements de la Saône et Loire et du Rhône se poursuit avec la phase de concertation. C'est la DIREN Bourgogne qui pilote la démarche. Les réunions ont débuté avec les élus concernés, les forestiers et les viticulteurs, les différents services de l'État. Le périmètre précis de l'extension devrait être établi en 2010 pour être proposé au Ministère .

Opération Grand Site; en co-pilotage avec les partenaires concernés, le programme d'actions pluri-annuel engagé avec les communes du site, le conseil régional, le CAUE, les services de l'État se poursuit dans de bonnes conditions. Le programme d'actions se poursuit avec l'important projet de création de la maison de site, l'aménagement des boucles de randonnées autour des Roches, la valorisation du patrimoine et du paysage.

Canal du Nivernais

La DIREN travaille avec les syndicats mixtes du canal du Nivernais sur une étude générale paysagère sur l'ensemble du linéaire du canal. Il s'agit de synthétiser les principales études sur ce thème afin de déterminer les secteurs à enjeux paysagers et les outils existants et à mettre en place pour préserver et

mettre en valeur ces paysages.

Candidature des vignobles de Bourgogne pour un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO

Les « climats du vignoble de Bourgogne » est le titre retenu pour présenter la candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des côtes de Nuits et de Beaune. La DIREN participe aux travaux conduits par l'association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne.

Lancement de l'atlas des sites inscrits

Lancement de l'étude bilan des sites inscrits de Bourgogne sur le même modèle que le classeur établi pour les sites classés. La région Bourgogne comprend 173 sites inscrits. L'étude bilan se déroule sur les 4 départements de la région Bourgogne et se fera en plusieurs étapes : l'analyse des 73 sites inscrits du département de la Côte d'Or s'est achevée en 2009, le travail se poursuit sur le département de l'Yonne.

Atlas des paysages

En application de la Convention Européenne du Paysage, l'atlas départemental des paysages permet de disposer d'un outil pédagogique, explicite et actualisable à l'usage des services de l'État et des élus, mais aussi de tous les autres acteurs de l'aménagement du territoire, pour la connaissance, la prise en compte, la préservation, la gestion et la valorisation des paysages

Après celui de l'Yonne finalisé en 2008, celui la Côte d'Or lancé en 2008 avec la DDE, c'est l'atlas de la Nièvre qui a été lancé en 2009 avec la DDEA 58.

C) DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE

1) Risques naturels

La culture du risque englobe plusieurs notions : connaître les risques et en conserver la mémoire, prendre en compte ces risques dans les aménagements projetés, et réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

En 2009, la DIREN est intervenue, avec les autres acteurs concernés pour mieux connaître les risques, mieux les anticiper et mieux les prendre en compte dans les aménagements : accompagnement des plans d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI) de l'Armançon et de la Saône, révisions des PERI suite à l'étude hydraulique sur la Saône aval, accompagnement du lancement de l'étude hydraulique sur la Saône en amont de Chalon avec l'étude de la confluence Saône-Doubs.

Suite à l'étude hydraulique de la Saône aval en 2008, la DIREN a piloté un groupe de travail en vue de la révision des PERI sur la Saône Aval. L'objectif est une homogénéisation du contenu des PPR (Plan de Prévention des Risques Inondations) sur le bassin correspondant en aval de Chalon. Ce groupe de travail a rassemblé les trois directions départementales concernées (71, 01 et 69). Le travail de collaboration avec les communes reste à faire, les enquêtes publiques étant prévues entre 2010 et 2011.

La DIREN a également contribué activement, en assurant un appui technique et financier auprès de la DDE 21 pour la mise en œuvre de la stratégie départementale des risques, notamment pour les procédures de la révision des PPR de l'Ouche, de l'Armançon et de la Tille en Côte d'Or, l'élaboration de celui du Chablisien dans l'Yonne. Elle est également intervenue pour les révisions des atlas des zones inondables de l'Ouche et de la Seille. Enfin, et toujours sur le thème de la prévention des risques naturels la DIREN a poursuivi le pilotage du contrat de vallée inondable de la Saône (bilan en 2009), a participé à l'étude EGRIAN sur Nevers (inondabilité de Nevers) ainsi qu'aux suivis des Plans Loire et Rhône.

2) Le Bruit

La DIREN a poursuivi les actions bourguignonnes menées depuis plusieurs années sur la sensibilisation des jeunes aux risques des expositions aux bruits: sensibilisation des collégiens et lycéens par le biais de concerts pédagogiques notamment. Une évaluation sur la base de questionnaires auprès des adolescents en partenariat avec l'Éducation Nationale et le Conseil Régional a mis en évidence une véritable plus-value de cette action préventive : amélioration réelle de la connaissance des moyens de prévention de l'audition, de la physique du son, près de 30% des élèves affirment avoir changé de

comportement vis à vis de l'écoute de la musique amplifiée et 72% écoutent moins fort leur baladeur.

La DIREN apporte aussi son soutien aux pôles départementaux par le financement d'équipements nécessaires à la mesure du bruit (acquisition de sonomètre et maintenance).

En 2009 elle a soutenu 9 communes pour financer des travaux visant à réduire les nuisances sonores dans les locaux recevant des jeunes (écoles, cantines scolaires...).

La DIREN a également géré les crédits mobilisés par les DDE/DDEA pour assurer la résorption de points noirs bruit liés aux infrastructures de transport.

Elle est également amenée à formuler des avis sur les manifestations aériennes et hélistructures.

Lors du PEDD de janvier 2009, la DIREN a présenté la réglementation sur le bruit des transports, l'état d'avancement des actions à mener ainsi que la répartition des compétences au sein des services de l'État.

D) INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT COMME UNE RESSOURCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

L'enjeu est que l'environnement soit bien compris comme étant une ressource et non une contrainte.

Pour cela, il est important de soutenir et développer des projets exemplaires, comme ceux portés par le parc naturel régional du Morvan, ou mené dans le cadre de l'opération grand site de Solutré.

1) Les projets d'aménagement

Au-delà des avis formulés lors de l'instruction des grands dossiers ou projets pour réduire leurs impacts (LINO, projet Renaissance, LGV Branche EST et SUD, Tramway de Dijon, RCEA, A 406, déviation d'Auxerre...), la DIREN a également participé aux réflexions du Groupe de travail sur l'étalement urbain (pilote par la DRE), a contribué à l'avancement des réflexions sur la question des matériaux (projet d'observatoire, schéma de stockage des déchets inertes en Côte d'Or, remise en état après exploitation des gravières,).

La DIREN élabore actuellement un guide permettant d'analyser l'impact des projets sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Celui-ci devrait être finalisé en 2010.

A chaque fois, la DIREN a formulé des avis sur les projets et dossiers d'aménagements en intégrant de plus en plus la grille de développement durable et les critères d'éco-conditionnalité.

2) L'éolien

Deux études ont été finalisées : une sur l'avifaune à l'échelle régionale, et l'autre sur la cohérence patrimoniale et paysagère en Côte d'Or. La DIREN a participé aux réunions des pôles de compétence de l'éolien pour faire le point sur les projets, les procédures... Elle a également donné son avis sur les projets de ZDE et de demande de permis de construire. Enfin elle a actualisé son système d'information géographique au fur et à mesure de l'arrivée des demandes d'informations et des dossiers à instruire. Les données ainsi collectées ont été fournies aux DDE. La mutualisation des informations au niveau régional a été étudiée avec les services de la DRE.

La DIREN a également été mobilisée, avec la DRIRE, pour préparer le volet éolien du futur schéma régional climat-air-énergie.

3) L'évaluation environnementale des plans, programmes, projets

a) Les documents d'urbanisme

La DIREN assure l'animation d'un club régional réunissant DDAF, DDE, DDEA et préfectures pour l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Elle a validé le nouveau protocole d'organisation des services de l'État, suite à une jurisprudence irlandaise de 2008. Elle produit également les cadrages pour le compte des préfets de département, en tant qu'autorité

environnementale.

SCOT du Dijonnais : la DIREN a contribué à l'élaboration et la révision du porter à connaissance et a participé aux réunions de concertation organisées par le syndicat mixte du SCOT. La DIREN a appuyé la DDE dans le montage d'une étude en cours de réalisation pour l'identification des trames vertes et bleues sur le territoire du SCOT.

PLU de Dijon : la DIREN a participé aux réunions de concertation organisées par la municipalité.

b) Autres plans et programmes

La DIREN a préparé l'avis de l'autorité environnementale sur les 4 programmes départementaux d'actions contre les nitrates. La DIREN participe aux travaux de révision du schéma des carrières de l'Yonne, avec notamment le financement d'une étude sur le paysage. Elle a également contribué à la rédaction de l'avis de l'autorité environnementale du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de Saône et Loire.

c) Projets

La DIREN a été mobilisée pour mettre en place l'évaluation environnementale des projets (suite à la parution du décret précisant qui est autorité environnementale). Elle a assuré l'information des services instructeurs concernés et formulé des cadrages et avis pour le compte de l'autorité environnementale.

d) Formation des commissaires enquêteurs

Toujours dans un souci de mieux faire prendre en compte l'environnement dans les divers projets, la DIREN a, en 2009, comme les années précédentes, siégé aux commissions départementales d'agrément des commissaires enquêteurs et a élaboré en partenariat avec le Tribunal administratif et la Compagnie régionale des Commissaires enquêteurs les formations qui leur sont destinées (formation des nouveaux sur le thème des études d'impacts et information des CE sur l'évaluation environnementale des projets et le paysage).

III- PERSPECTIVES 2010

Le 11 janvier 2010, la DIREN, la DRE et la DRIRE ont fusionné pour former la DREAL Bourgogne. Les perspectives 2010 de la DREAL sont présentées dans une note spécifique.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT

Directeur : M. Georges REGNAUD

Adresse : 57 rue de Mulhouse
21 033 DIJON Cedex

tél : 03.80.29.43.26

Fax : 03.80.66.87.91

Mail : dre-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : www.bourgogne.equipement.gouv.fr

Effectifs : 90 agents

La direction régionale de l'équipement a l'ambition de contribuer à répondre aux attentes des citoyens en matière d'infrastructures, de transports et de déplacements, de rénovation urbaine et de logement, de construction, de cadre de vie, d'urbanisme et d'aménagement des territoires. Ses actions trouvent leurs orientations particulièrement dans les conclusions du Grenelle de l'environnement, avec l'intégration des trois volets du développement durable (économique, social, environnemental) dans le portage des politiques publiques et la réalisation d'équipements.

En plus des activités courantes, l'année 2009 a été particulièrement marquée par le travail de préfiguration de la DREAL dont la responsabilité était confiée au DRE.

I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Service déconcentré du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, la **direction régionale de l'équipement se réfère à trois préoccupations majeures : sécurisation de l'action publique, compétence technique et expertise, développement durable, au travers des orientations suivantes :**

- **contribuer** au plan climat-énergie sur les volets habitat-construction et transports;
- **dynamiser** la mise en oeuvre du Plan de relance par une mobilisation forte de tous les partenaires (logement, infrastructures de transports);
- **observer** en prospective le territoire à des fins d'analyse et de réflexion, et de production d'outils d'aide à la décision;
- **animer** les réseaux professionnels locaux du transport et du BTP, établir une réflexion commune avec tous les partenaires publics et privés de l'habitat;
- **programmer** en proposant l'affectation des financements de l'État et de l'Europe selon les projets d'infrastructures, les besoins de développement d'une offre de logements sociaux adaptés aux besoins et les priorités d'application territoriale des politiques publiques;
- **réguler** en faisant respecter les normes et les règles par les entreprises de transport et en contrôlant la qualité des constructions neuves;
- **coordonner et orienter** les actions des 4 directions départementales de l'équipement; animer également le pôle Transports-Logement-Aménagement qui réunit notamment VNF, SNCF, RFF, IGN, DRTT, Météo-France, CETE, DIR, etc.

II- ACTIONS MAJEURES EN 2009

A) INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET AMÉNAGEMENT DURABLE

- poursuite de la mise en œuvre de l'action du CPER "améliorer les transports ferroviaires et fluviaux", avec notamment :
 - . les travaux de modernisation de la voie Cravant-Clamecy au printemps, sous maîtrise d'ouvrage RFF (18M€),
 - . le lancement de l'étude prospective sur le réseau ferroviaire capillaire, sous maîtrise d'ouvrage DRE, en partenariat avec RFF et la Région,
 - . l'aménagement de la plate-forme portuaire de Gron près de Sens, aidé également par des fonds européens FEDER (5M€),
 - . la réalisation de la rénovation des écluses de Vinneuf, Villeperrot et St Bond, sous maîtrise d'ouvrage VNF.
- accélération des travaux de modernisation de l'étoile ferroviaire de Cravant grâce au plan de relance de l'économie (voie entre Cravant et Avallon et rénovation des ouvrages d'art);
- bon rythme de consommation des crédits FEDER sur la mesure concernant le développement de l'intermodalité dont la DRE est service instructeur (23% de taux de programmation alors que le taux de programmation de l'axe concerné n'est que de 11%);
- dossier LGV Rhin-Rhône : avis du préfet de région sur la phase d'études préliminaires de la branche Sud qui s'achève; participation à l'élaboration du schéma de dessertes de la branche Est 1ère phase, dont la mise en service est prévue en décembre 2011; validation du cahier des charges des études préliminaires de la branche Ouest complète;
- achèvement du travail mené par la DRE pour la coordination des services de l'État autour du projet de tramway du Grand Dijon, avec arrêté de DUP en décembre 2009; attribution d'une aide de l'État de 47M€ dans le cadre de l'appel à projets Grenelle sur les TCSP;
- la charte régionale d'engagement pour la réduction des émissions de CO2 dans les transports routiers de marchandises en Bourgogne;
- 5200 poids lourds contrôlés sur route relevant 20% d'infractions et 225 contrôles effectués en entreprises.

B) LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ROUTIÈRE

Les aménagements engagés sur les programmes précédents se sont poursuivis sur les 3 axes routiers principaux du RRN : rocade de Dijon avec la LiNo – la RCEA (N70 – 79 et 80) et la RN7. Ces travaux conduiront à des mises en service en 2010 marquant des avancées significatives dans la mise à 2x2 voies d'itinéraire telle que l'opération Moroges – St-Désert terminant l'aménagement de la branche nord de la RCEA entre Chalon-sur-Saône et Montchanin, l'opération du col des Vaux offrant un nouveau créneau de dépassement sur la branche Sud de la RCEA là où ses caractéristiques sont les plus sévères, les opérations de la RN7 – Nevers-Magny Cours et la déviation de Moiry financée par le plan de relance qui améliorent fortement la desserte du pôle de Magny Cours. 58,8 M€ ont été dépensés en 2009 pour la réalisation du programme des aménagements routiers en Bourgogne.

L'aboutissement des discussions avec les collectivités territoriales a permis la notification du PDMI 2009-2014 qui apporte des moyens pour poursuivre l'aménagement de la RN7 entre Nevers et Moulin, pour terminer le prolongement de la Rocade de Dijon (LiNo) et engager les contournements d'Auxerre et de La Charité-sur-Loire sur l'itinéraire Troyes-Auxerre-Bourges. Des moyens y sont par ailleurs consacrés pour des requalifications environnementales et sécuritaires d'itinéraires(A38 – pour la protection de l'eau, phonique et sécurité de la RCEA) et pour des mesures d'exploitation permettant d'optimiser la capacité des axes routiers les plus circulés.

La réflexion engagée sur le financement de l'aménagement de la RCEA se concrétise par la constitution

du dossier permettant la saisine de la commission nationale du débat public afin d'organiser une grande réflexion sur le sujet des conditions de concession de cet axe.

C) LE LOGEMENT ET LA CONSTRUCTION

1) Le logement social

En 2009, 1 940 logements locatifs sociaux ont été financés en Bourgogne (1099 PLUS, 435 PLAI et 406 PLS).

2) Volet Logement du Plan de relance

En 2009, au titre du Plan de relance, 549 logements locatifs sociaux (dont 144 au titre du programme exceptionnel VEFA) et 532 PASS-Foncier ont été financés.

3) Droit au logement opposable

Au 31 décembre 2009, 424 personnes ont demandé à bénéficier en Bourgogne du droit au logement opposable dont 292 en Côte d'Or, 32 dans la Nièvre, 74 en Saône et Loire et 26 dans l'Yonne. 175 offres ont été faites par les bailleurs soit 90% des désignations et 86,6% des décisions favorables; 41 ont été refusées soit 23,4% des offres. Sur les 379 dossiers examinés, 13 font l'objet d'un contentieux dont 11 en Côte d'Or soit 3,4% des examens.

4) Qualité de la construction

28 opérations de logements ont été contrôlées au titre du respect des règles de construction ce qui représente 10% de la production de logements en Bourgogne.

5) Plan Bâtiment - Grenelle

2009 a été l'année de lancement des audits énergétiques sur les bâtiments de l'État. Ont été financés à hauteur de 1,1M€ par le Plan de relance, les audits sur 404 000m², soit 56% du patrimoine de l'État en Bourgogne (hors patrimoine Défense et établissements publics).

D) GÉOBOURGOGNE, OUTIL DE PROMOTION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

En 2009, le projet GéoBourgogne a été très mobilisateur pour le SIGA qui participe au comité technique de GéoBourgogne, lequel rassemble également deux chargés de mission du SGAR et un représentant du Conseil régional de Bourgogne. Le DRE, est membre du comité de pilotage, avec le SGAR et un directeur général adjoint du Conseil régional de Bourgogne.

Une réflexion sur la numérisation du cadastre a été menée en examinant les avantages et inconvénients de la BD Parcellaire par rapport au PCI Vecteur.

Une réunion a permis de rassembler, autour d'une même table, des géomaticiens, la DGFIP qui développe le projet PCI Vecteur et le représentant de l'IGN pour la BD parcellaire.

Par ailleurs, la DREAL Bourgogne et le SGAR ont lancé une étude sur l'aménagement numérique des territoires, avec l'aide du CETE de l'ouest et du CETE de Lyon. L'objectif de cette étude était de dresser un état des lieux de l'aménagement numérique des territoires. Cet état des lieux a été réalisé à partir de données France Telecom, acquises par GéoBourgogne.

La numérisation des documents d'urbanisme est un dossier qui était traité, par la DRE Bourgogne, dans le cadre du programme d'études 2008.

En 2009, ce projet a été repris par GéoBourgogne, pour permettre d'accélérer le processus en mobilisant des crédits supplémentaires.

Enfin, GéoBourgogne a eu recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du portail GéoBourgogne.

III- PERSPECTIVES 2010

Le 11 janvier 2010, la DIREN, la DRE et la DRIRE ont fusionné pour former la DREAL Bourgogne. Les perspectives 2010 de la DREAL sont présentées dans une note spécifique.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Directeur : M. Georges REGNAUD

Adresse : DREAL Bourgogne
57, Rue de Mulhouse
BP 27805
21078 DIJON Cedex

tél : .03 80 29 44 44

Fax : 03 80 66 87 91

Mail : diren.bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

Site internet: www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr

Effectifs : 300

Issue de la fusion de la DIREN, de la DRE et de la DRIRE, la DREAL Bourgogne regroupe près de 300 agents dont les compétences sont mises au service du portage et de la mise en œuvre des politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle Environnement.

Ses domaines d'intervention privilégiés sont, dans une approche intégrée visant à systématiquement prendre en compte les 3 piliers du développement durable :

- la préservation et la reconquête des ressources et du patrimoine naturels;
- le logement et les constructions durables;
- la prévention des risques naturels et technologiques;
- les transports et les déplacements, dans une approche multimodale privilégiant les modes alternatifs à la route;
- la prise en compte du développement durable dans ses dimensions les plus globales : climat-énergie-aménagement-évaluation.

I- PERSPECTIVES 2010

Parmi les orientations majeures de la DREAL qui guideront les actions de 2010, il convient de citer :

A) LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES SITES ET DES PAYSAGES

Dans le **domaine de la biodiversité**, il s'agit essentiellement de mettre en œuvre :

- la gestion des sites Natura 2000 : 100 % des sites Natura dotés d'un DOCOB approuvé ou en cours de rédaction fin 2011, élaboration des cadrages régionaux (contrats, chartes, dispositif d'évaluation des incidences);
- une stratégie régionale pour la biodiversité (observatoire et plan d'actions), notamment en suivant l'étude sur le diagnostic du réseau écologique régional et les corridors, préalable à la trame verte et bleue;
- les politiques réglementaires de protection des espaces remarquables (gestion des 4 réserves naturelles nationales de la région, mise en place d'arrêtés de protection de biotope, déclinaison

régionale de la future stratégie nationale des aires protégées).

Dans le **domaine des sites et des paysages**, il s'agira essentiellement de :

- consolider le réseau d'espaces remarquables porté par l'État (sites classés) : extension du site de Solutré, classement de secteurs sur le canal du Nivernais;
- achever le bilan des sites prévus par la circulaire de 2000 gestion intégrée de grands sites remarquables ou soumis à pressions : élaboration de plans de gestion (Vézélien, Bibracte...), OGS de Solutré, classement UNESCO de la côte viticole entre Dijon et Beaune ...;
- renforcer la connaissance et la sensibilisation sur les paysages : avec les DDT, achèvement de la réalisation d'atlas départementaux des paysages, organisation de séminaires de sensibilisation à l'évolution des paysages à l'attention des élus;

B) LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Dans le **domaine de l'eau et des milieux aquatiques**, les principaux objectifs consisteront à :

- décliner les programmes de mesure de la DCE dans les départements, mettre à jour les plans stratégiques des MISE courant 2010 et adapter les plans de contrôle et les politiques d'opposition à déclaration;
- appuyer le ciblage des ouvrages prioritaires au titre de la continuité écologique et l'engagement des actions de mise en conformité ; achever la révision des classements des cours d'eau pour fin 2011;
- mettre en application les programmes d'actions sur les 33 captages Grenelle d'ici fin 2011;
- suivre la procédure de classement en ZRE des bassins Tille, Vouge et Ouche, accompagner les études de volumes prélevables et le retour à l'équilibre quantitatif d'ici fin 2014;
- aider à l'émergence et suivre les démarches globales de gestion de l'eau (accompagnement des démarches prioritaires : SAGE, CVI, procédures inter départementales);
- mettre en conformité vis-à-vis de la directive ERU 100% des STEP de + 2000 EH d'ici fin 2011.

C) LE LOGEMENT ET LES CONSTRUCTIONS DURABLES

Dans le **domaine du logement**, les principaux objectifs consisteront à :

- renforcer la connaissance du marché du logement et des besoins de la population;
- agir sur toute la chaîne du logement pour répondre aux attentes (hébergement, droit au logement, gens du voyage, réhabilitations du parc privé et public, renouvellement urbain...);
- évaluer les politiques publiques sur le logement et les mécanismes financiers (délégations de compétences, financement de logements locatifs, BOP DAOL, plan de relance, pass foncier, éco-prêt à taux zéro, subventions et réhabilitations Anah, TVA réduite, loi Scellier, aides et financements divers,...);
- mobiliser les délégataires de compétence d'aides à la pierre dans le sens d'une meilleure prise en compte des politiques publiques;
- porter la politique de résorption des logements indignes;
- reprendre les actions des délégations interrégionales de l'Anah notamment le volet financement en faveur du logement privé.

Dans le **domaine des constructions durables**, il s'agira principalement de :

- organiser la rénovation des bâtiments et des logements (public, privé, bâtiments État – pôle régional immobilier);
- mettre en œuvre le plan de rénovation des bâtiments de l'État, en particulier sur les volets thermiques et accessibilités aux handicapés (GRENELLE 1);

- participer à une gestion stratégique du patrimoine de l'État avec les services de la DGFIP sous l'autorité du SGAR, en apportant une compétence technique et opérationnelle;
- animer les milieux professionnels du BTP et de la construction pour favoriser la qualité réglementaire des constructions;
- développer les relations avec l'ADEME et inciter à la progression des économies d'énergie - Assurer la délivrance des certificats d'énergie.

D) LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Pour assurer la **prévention des risques naturels et hydrauliques**, il s'agira principalement de :

- poursuivre les actions assurant une meilleure connaissance des risques naturels;
- accompagner la mise en œuvre des actions de prévention des inondations menées dans le cadre des plans « grands fleuves » (Seine, Armançon, Loire et Rhône) ou des PAPI (Saône et Armançon);
- mettre en œuvre la directive inondation;
- finaliser les PPR prescrits (notamment sur le Val de Saône, du Doubs, de l'Yonne, de la Nièvre, de l'Armançon, de l'Ouche, de la Tille ainsi que des côtes viticoles);
- assurer le contrôle des digues et barrages rappelés par les circulaires du 8 juillet 2008 en mettant en œuvre l'organisation adaptée en application de la circulaire du 31 juillet 2009;
- recueillir, rassembler et structurer les éléments permettant à chaque préfecture, en cas de situation accidentelle, d'assurer l'information, d'organiser l'alerte et la gestion de crise et de s'appuyer sur l'expertise de la DREAL.

Pour assurer la **prévention des risques technologiques et des pollutions**, les actions prioritaires consisteront principalement en :

- le pilotage de l'inspection des installations classées et la réalisation des inspections et visites de surveillances des ICPE;
- l'instruction dans des délais maîtrisés des dossiers de demande d'autorisation d'exploiter des ICPE, ou des dossiers d'autorisation en vue de la construction de lignes électriques ou de canalisations de transport de matières dangereuses;
- l'examen des études de dangers et l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT);
- l'examen du bilan de fonctionnement et le déclenchement des actions de mises en conformité des établissements relevant de la directive IPPC;
- la mise en œuvre des actions de surveillance nécessitées par les orientations nationales en matières d'équipements sous pression et de canalisations de transport de matières dangereuses;
- la participation active au pilotage de l'élaboration et du suivi du plan régional santé-environnement en coopération avec les autres services de l'État concernés.

E) LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS

La **mise en œuvre de la stratégie ministérielle d'amélioration durable de la performance de l'offre de services de transport** conduira la DREAL à :

- assurer la maîtrise d'ouvrage de la modernisation des infrastructures routières dans une approche de développement durable;
- participer au développement des infrastructures ferroviaires et fluviales par des outils contractuels : aide au lancement d'un service conteneurs pour les ports bourguignons de Mâcon, Chalon et Pagny, élaboration d'un schéma portuaire sur le bassin Rhône-Saône;
- contribuer à l'amélioration de l'offre de services de transport aux différentes échelles (transports urbains, plates-formes intermodales, opérateurs ferroviaires de proximité, suivi de la préparation du dossier de saisine de la CNDP en vue d'un débat public sur la LGV POCL, etc...);

- exercer le contrôle des transports terrestres et la tenue des registres des entreprises;
- effectuer le contrôle technique et la réception des véhicules;
- assurer la montée en puissance de l'animation régionale de la politique locale de sécurité routière en relation avec les préfetures de département.

F) LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS SES DIMENSIONS LES PLUS GLOBALES : CLIMAT-ÉNERGIE-AMÉNAGEMENT-ÉVALUATION:

Les **principaux objectifs** qui répondent à cette ambition de développement d'une vision stratégique du développement durable du territoire sont les suivants :

- définir la politique globale de l'information (= données, cartographies, statistiques et les domaines d'investigation) pour la DREAL : modalités de collecte, d'administration, de mise à disposition (Aahrus, Inspire), normes de qualité, spécifications techniques que les producteurs de données doivent respecter (cahier des charges pour les données figurant au SIG DREAL), règles déontologiques et juridiques (droits sur les données); Contribuer à l'animation des DDI en matière d'information;
- élaborer la stratégie de mise en œuvre de la territorialisation du Grenelle de l'environnement en région et en suivre la mise en œuvre;
- élaborer avec le conseil régional le schéma climat-air-énergie;
- piloter un atelier d'études qui assure directement, en association avec d'autres, ou par sous-traitance des productions d'études (au sens large d'intelligence) et leur valorisation. L'atelier d'études devra mobiliser une diversité de compétences de haut niveau ou rares, avec l'objectif d'être référent régional pour la conduite d'études à forte plus-value;
- promouvoir l'émergence de projets territoriaux de développement durable;
- élaborer un programme d'information et de formation au développement durable à l'attention des cinq collèges du Grenelle;
- produire les avis de synthèse de la DREAL sur les plans/projets d'aménagement jugés prioritaires au regard du référentiel stratégique en assurant leur traçabilité;
- produire les cadrages préalables et avis pour le compte des autorités environnementales et en assurer la traçabilité;